

COLLECTION «FEMMES ET
DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS»

LES CONDITIONS DE VIE
DES FEMMES ET LE
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ET LOCAL EN MAURICIE

COLLECTION «FEMMES ET
DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS»

LES CONDITIONS DE VIE
DES FEMMES ET LE
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ET LOCAL EN MAURICIE

SEPTEMBRE 2000

Le présent avis a été adopté par les membres du Conseil du statut de la femme lors de l'assemblée du 16 juin 2000.

Les membres du Conseil étaient alors Diane Lavallée, présidente, Lyse Brunet, Bibiane Courtois, Claire Deschênes, Ghyslaine Fleury, Christine Fréchette, Danielle Labrie, Régine Laurent, Chantal Maillé, Jacqueline Nadeau-Martin et Carolyn Sharp.

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication sont autorisées, à la condition d'en mentionner la source.

Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Il donne son avis sur tout sujet soumis à son analyse relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. L'assemblée des membres du Conseil est composée de la présidente et de dix femmes provenant des associations féminines, des milieux universitaires, des groupes socio-économiques et des syndicats.

Analyse et rédaction
Sonia Langelier

Collaboration
Monique Odesse
Ginette Voyer

Coordination
Claire Minguy

Soutien technique
Francine Bérubé

Conseil du statut de la femme
Service des communications
8, rue Cook, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5J7

Téléphone : (418) 643-4326
Téléphone : 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : <http://www.csf.gouv.qc.ca>
Courrier électronique : publication@csf.gouv.qc.ca

Dépôt légal — 2000
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-36352-3

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	9
CHAPITRE PREMIER — LE CADRE DE VIE DES FEMMES DE LA MAURICIE.....	11
1.1 Le territoire et les infrastructures	11
1.2 La population.....	13
1.2.1 Répartition et perspectives démographiques.....	13
1.2.2 Transformation des familles.....	17
1.2.3 Les femmes âgées.....	19
1.2.4 Les femmes immigrantes	23
1.2.5 Les femmes autochtones	24
1.3 L'économie et l'emploi	26
1.3.1 Les secteurs d'activité	26
1.3.2 Les orientations stratégiques	30
1.4 La participation des femmes au marché du travail et leur situation économique	31
1.4.1 Le taux d'activité.....	31
1.4.2 Les conditions de travail	33
1.4.3 La concentration professionnelle	35
1.4.4 Les travailleuses autonomes.....	37
1.4.5 Les femmes prestataires de la sécurité du revenu	38
1.4.6 Les services de soutien pour l'insertion socioéconomique des femmes	39
1.5 La scolarité	44
1.5.1 La scolarisation	44
1.5.2 La concentration scolaire	46
1.5.3 Les mesures correctrices	48
1.6 Des problèmes sociaux préoccupants.....	50
1.6.1 Les femmes victimes de violence.....	50
1.6.2 La santé mentale.....	55

1.7 La participation sociale	59
1.8 La vie culturelle.....	60
1.9 La contribution des femmes	63
1.9.1 Le mouvement associatif.....	63
1.9.2 L'apport individuel des femmes.....	65
1.10 La position des femmes dans le développement de la Mauricie	68
CHAPITRE II — DES CIBLES POUR UN DÉVELOPPEMENT AVEC TOUTES ET TOUS POUR TOUTES ET TOUS.....	71
Cible d'intervention 1 : Disposer de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs	71
Cible d'intervention 2 : Améliorer l'intégration en emploi des femmes et des filles en leur fournissant une meilleure information et une formation adéquate dans les options porteuses d'avenir pour la région	72
Cible d'intervention 3 : Offrir les conditions nécessaires à l'insertion socio- professionnelle des femmes, particulièrement les plus défavorisées	76
Cible d'intervention 4 : S'assurer que les besoins des femmes âgées soient bien saisis et pris en considération	79
Cible d'intervention 5 : Améliorer la santé des femmes par la lutte à la violence qu'elles subissent.....	82
CONCLUSION	87
LISTE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME	89
BIBLIOGRAPHIE	95

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1A	— Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, Mauricie et ensemble du Québec, 1996.....	14
TABLEAU 1B	— Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, distribution par MRC, Mauricie, 1996	16
TABLEAU 2	— Répartition des enfants dans les ménages privés selon le nombre d'enfants et la structure de la famille, Mauricie et ensemble du Québec, 1996.....	17
TABLEAU 3A	— Taux de participation à la main-d'œuvre, taux d'occupation et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, Mauricie et ensemble du Québec, 1996.....	31
TABLEAU 3B	— Taux de participation à la main-d'œuvre, taux d'occupation et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, MRC, Mauricie et ensemble du Québec, 1996	33
TABLEAU 4	— Revenu d'emploi moyen de la population de 15 ans ou plus selon le sexe, MRC, Mauricie et ensemble du Québec, 1996.....	34
TABLEAU 5	— Population de 15 ans ou plus ayant travaillé en 1995 surtout à temps plein et surtout à temps partiel, selon le sexe, Mauricie et ensemble du Québec, 1996.....	35
TABLEAU 6	— Main-d'œuvre active de 15 ans ou plus selon la profession, Mauricie, 1996	36
TABLEAU 7	— Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le sexe et le niveau de scolarité, Mauricie et ensemble du Québec, 1996.....	45
TABLEAU 8	— Quelques statistiques sur les femmes dans les lieux décisionnels et consultatifs en Mauricie	68

LISTE DES ACRONYMES

BSQ	Bureau de la statistique du Québec (Institut de la statistique du Québec depuis avril 1999)
CHSLD	Centre d'hébergement et de soins de longue durée
CLD	Centre local de développement
CLE	Centre local d'emploi
CLSC	Centre local de services communautaires
CNE	Carrefour de la nouvelle économie
CRDM	Conseil régional de développement de la Mauricie
CRIQ	Centre de recherche industrielle du Québec
CRPMT	Conseil régional des partenaires du marché du travail
CSF	Conseil du statut de la femme
FRAPRU	Front d'action populaire en réaménagement urbain
IVG	Interruption volontaire de grossesse
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports du Québec
MTS	Maladie transmise sexuellement
RRSSS	Régie régionale de la santé et des services sociaux
SOC	Soutien aux organismes communautaires
SQDM	Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (maintenant Emploi Québec)
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières

INTRODUCTION

Le Conseil du statut de la femme (CSF) a pour mandat de conseiller le gouvernement sur les questions de condition féminine. Jusqu'à maintenant, le contexte s'y prêtant, il a produit des analyses sur une base nationale. Mais la conjoncture interpelle dorénavant les actrices et les acteurs, politiques ou administratifs, à procéder à des analyses plus fines, plus près des milieux de vie des personnes, conformément au processus de décentralisation et au mouvement de régionalisation. D'autant plus que les transformations en cours pourraient, si l'on n'y prend garde, être lourdes de conséquences pour les conditions de vie des femmes. En effet, rappelons qu'au cours des dernières décennies, l'État central a donné suite à certaines demandes des femmes en s'engageant dans des actions qui ont eu un impact déterminant quant aux progrès dans la situation socioéconomique de celles-ci. Pour éviter les reculs à ce chapitre, tout doit être dorénavant mis en œuvre pour que, à la faveur de l'élargissement de ses pouvoirs, chaque milieu local et régional prenne le relais et se considère coresponsable de l'adoption et de la mise en œuvre des mesures favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes. Sinon, on risque d'assister non seulement à la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes, mais à l'accentuation des disparités régionales en matière de condition féminine.

Pour le CSF, l'examen de la réalité régionale ne constitue pas un fait nouveau. À l'automne 1976, pour joindre les femmes de toutes les régions, on procédait à la mise sur pied du service Consult-Action. Puis, à compter de 1979-1980, le CSF se dotait d'une structure régionalisée qui lui permet de remplir l'ensemble de ses mandats, notamment auprès des instances gouvernementales, sur cette base territoriale. Grâce à ses antennes régionales, le Conseil est aussi en mesure d'informer et de soutenir les femmes dans leur propre milieu de vie, ce qui facilite la reconnaissance de leurs véritables besoins et de leurs aspirations. À cet effet, le Conseil a publié de nombreux documents sur la participation des femmes au développement régional, ainsi que, en 1991 et en 1995, des portraits socioéconomiques des citoyennes de chacune des régions. L'actuelle production d'avis régionaux sur les conditions de vie des femmes s'inscrit donc dans la continuité de ces actions. De fait, cette entreprise représente une occasion de consolider les savoirs acquis au fil du travail sur le terrain pour les partager avec les décideuses, les décideurs et les femmes actives sur la scène régionale, dont celles du mouvement associatif.

La démarche

Pour réaliser le présent document, le CSF a d'abord dressé un portrait statistique, complété par une analyse qualitative pour présenter la position des femmes tant au regard de certains indicateurs, que de l'état du développement de la région et de son évolution prévisible compte tenu des axes retenus pour planifier l'avenir. Cet exercice permet de faire ressortir la contribution des femmes, mais aussi les lacunes de leur insertion. Partant de ce diagnostic, le CSF propose donc des cibles, — et des mesures —, d'intervention

pour parvenir à un développement de la région plus équitable, en ce sens qu'il tienne compte de toutes les personnes dans toutes les dimensions de leur vie en région.

En effet, d'entrée de jeu, une mise au point s'impose. À notre sens, une définition juste du développement d'une région doit tenir compte aussi bien des paramètres habituels que sont la croissance économique et de l'emploi, le niveau de scolarité et la présence d'infrastructures, que des contributions moins visibles, souvent prises pour acquies, ou carrément invisibles quoique tout autant indispensables à la vie, voire à la survie de la région. Nous pensons aux soins aux personnes — sanitaires, sociaux ou éducatifs, rémunérés ou non —, à toutes les interventions contribuant à la qualité de vie — notamment les activités culturelles et les actions communautaires — essentielles à l'enracinement des personnes et même, plus fondamentalement, à l'engagement de donner la vie. Ainsi, on rend mieux compte de la participation, aussi diversifiée que centrale, des femmes, de toutes les femmes, actives ou pas sur le marché du travail, dans le développement de la région. On pourrait, et on devrait d'ailleurs, en dire autant des hommes puisque, eux aussi, participent à la reproduction, au maintien et à la qualité de la vie en région.

En adoptant une telle perspective, le CSF souhaite convaincre qu'une analyse différenciée selon le sexe est résolument inclusive, puisqu'elle amène à prendre en considération toutes les personnes, dans tous leurs rôles, et dans toutes les dimensions de la vie de la région, et non pas exclusive, réclamant des avantages, voire des privilèges pour les femmes.

CHAPITRE PREMIER — LE CADRE DE VIE DES FEMMES DE LA MAURICIE

1.1 Le territoire et les infrastructures

Le 30 juillet 1997, la région Mauricie–Bois-Francs a été scindée en deux entités autonomes : la Mauricie et le Centre-du-Québec. La Mauricie occupe la rive nord de l'ancien territoire et le Centre-du-Québec, sa rive sud. La division étant encore récente, il ne nous a pas toujours été possible d'obtenir des statistiques distinctes pour l'une et l'autre région : c'est notamment le cas dans le domaine de la santé et des services sociaux et nous le déplorons.

La Mauricie occupe une position franchement centrale, à mi-chemin entre les deux principales agglomérations urbaines du Québec, bordée au sud par le fleuve et contiguë à plusieurs autres régions du Québec : le Nord-du-Québec, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, Québec, Lanaudière, Laurentides et l'Abitibi-Témiscamingue. Elle comprend cinq MRC : Centre-de-la-Mauricie, Francheville, Haut-Saint-Maurice, Maskinongé et Mékinac et ses principales villes sont Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Shawinigan, Grand-Mère et La Tuque. Plus de la moitié des 72 municipalités de la région comptent moins de 3 000 habitants¹. On trouve aussi deux collectivités atikamekw en Mauricie : Obedjiwan et Wemotaci.

À la fois urbaine et rurale, la Mauricie constitue l'une des plus vieilles régions industrielles du Québec. Historiquement, elle a assuré son développement à partir des avantages liés à la forêt et à l'eau. Ainsi, l'énergie hydroélectrique produite par la Saint-Maurice est à l'origine de l'industrie chimique et métallurgique de Shawinigan. De même, l'exploitation forestière a amené l'implantation des usines de pâtes et papier à La Tuque, ainsi que dans les agglomérations de Shawinigan–Grand-Mère et de Trois-Rivières–Cap-de-la-Madeleine. C'est donc principalement sur la grande entreprise qu'a traditionnellement reposé l'économie de la région. Depuis quelques années, ce territoire fait face à une importante restructuration industrielle qui l'amène à diversifier ses activités économiques, notamment en accordant une place de plus en plus importante à l'industrie récréotouristique².

Malgré la division de la Mauricie–Bois-Francs, les deux régions ne disposent pas dans tous les secteurs de leurs infrastructures propres ; c'est notamment le cas en santé et services sociaux alors que la Régie régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec détermine les priorités et l'organisation des services pour les territoires des deux régions. Comme ailleurs au Québec, le réseau de la santé et des services sociaux de ces régions a connu d'importantes transformations au cours des dernières années³. Les fusions ou intégrations ont fait passer le nombre d'établissements de 65 à 27 (en 1999). La Mauricie

¹ Ministère des Affaires municipales et de la Métropole. *Répertoire des municipalités du Québec*, 1997.

² Développement des ressources humaines Canada. *Profil socio-économique – Mauricie*. CRHC, Shawinigan, juin 1998.

³ RRSSS Mauricie–Bois-Francs. Extrait du rapport d'étape du plan de transformation du réseau de la santé et des services sociaux, novembre 1997.

compte deux centres hospitaliers à vocation régionale et un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) privé conventionné. On dénombre six CLSC, dont trois cumulent aussi une mission de CHSLD et quatre, dont le Carrefour de santé et de services sociaux de la Saint-Maurice (Haut-Saint-Maurice), chargés d'une mission de nature hospitalière. Mentionnons aussi l'indispensable contribution du secteur communautaire, et plus particulièrement des groupes de femmes dans ce domaine; en plus du centre de santé des femmes, plusieurs groupes sont actifs en périnatalité ou dans la lutte à la violence faite aux femmes.

En matière d'éducation, la réforme des commissions scolaires, passées d'un statut religieux à un statut linguistique, a entraîné le redécoupage du territoire. On dénombre dorénavant deux commissions scolaires en Mauricie. Du côté de l'enseignement supérieur, la région compte une université et deux cégeps publics⁴ : ceux de Trois-Rivières et de Shawinigan. Trois-Rivières est aussi le siège du Conservatoire de musique et d'un établissement collégial privé, le collège Laflèche. L'Université du Québec à Trois-Rivières a obtenu d'être responsable de la formation des sages-femmes, programme qui a démarré en septembre 1999, en plus d'être la première université nord-américaine francophone à offrir un programme universitaire en chiropratique. Elle compte aussi deux instituts de recherche, l'un sur l'hydrogène et l'autre sur les PME, deux centres de recherche, l'un en pâtes et papier et l'autre en études québécoises, ainsi que plusieurs groupes ou laboratoires de recherche, dont celui en gérontologie.

Huit centres locaux d'emploi (CLE) offrent dorénavant les services de sécurité du revenu et les services publics d'emploi. Leurs interventions s'adressent tant aux employeurs, notamment pour l'offre d'emploi, qu'aux individus, pour les services de placement entre autres. Le Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT), composé de représentantes et de représentants des associations patronales et syndicales, des organismes communautaires, du milieu de l'enseignement, ainsi que des ministères concernés, s'assure que les services et les mesures d'emploi soient adaptés aux besoins de la région. Enfin, la direction régionale d'Emploi Québec travaille en étroite collaboration avec les CLE et le CRPMT et veille notamment à l'harmonisation des interventions en matière de développement du marché du travail et de l'emploi.

Enfin, cinq centres locaux de développement (CLD) sont chargés, dans chacune des MRC, de mettre en œuvre les moyens pour développer l'économie locale et susciter la création d'emplois. Ils travaillent en étroite collaboration avec le ministère des Régions et le Conseil régional de développement (CRD) qui, pour sa part, coordonne les interventions contribuant au développement tant économique que social et culturel. Les groupes de femmes ont également un apport significatif dans ce domaine. Parce que certains d'entre eux utilisent une approche globale qui les amène à se préoccuper simultanément des dimensions tant économiques que sociales des problèmes, ils ont contribué au récent redéploiement de l'économie sociale et veillent au maintien de l'intérêt pour ce dossier dans les instances locales. Ils sont aussi très engagés dans le développement de l'entrepreneuriat féminin, ainsi que dans la formation et l'accès des

⁴ Ministère de l'Éducation. *Les réseaux scolaires public et privé. Liste des établissements d'enseignement collégial*, mai 1998.

femmes au marché du travail, notamment dans les emplois non traditionnels du secteur manufacturier.

1.2 La population

1.2.1 Répartition et perspectives démographiques

En 1996, la population de la Mauricie représente 3,7 % de la population québécoise. Entre 1991 et 1996⁵, l'accroissement de la population a été plus faible en Mauricie que dans l'ensemble du Québec (1 % c. 3,5 %). Seule la MRC Francheville, fortement urbanisée, a connu une croissance supérieure à la moyenne régionale (2,2 %). Cette hausse s'est surtout manifestée sur le territoire du CLSC Les Forges (3,2 %). Tout de même, le taux d'augmentation de la population y demeure inférieur à la moyenne québécoise. Quant aux autres MRC, toutes enregistrent une faible baisse ou une stagnation de population.

Lors du dernier recensement, on dénombrait 261 210 habitants dont 134 095 femmes et 127 115 hommes. Les femmes, qui forment 51,3 % de la population, sont à peine surreprésentées par rapport à la moyenne québécoise (51,1 %). Les MRC Francheville (Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine) et du Centre-de-la-Mauricie (Shawinigan, Grand-Mère) sont de loin les plus peuplées avec plus des trois quarts de la population régionale (79,5 %). Elles sont aussi celles où le taux de féminité est le plus élevé, les territoires fortement urbanisés attirant les femmes seules et les chefs de famille monoparentale. Inversement, les MRC du Haut-Saint-Maurice et de Mékinac présentent un pourcentage d'hommes supérieur au reste de la région et à l'ensemble du Québec. L'observation d'un rapport de masculinité plus élevé dans ces parties du territoire ne surprend guère, compte tenu de leur vocation agroforestière.

De façon générale on prévoit qu'entre 1991 et 2016, toutes les MRC connaîtront une diminution du poids relatif des jeunes et une augmentation de celui des personnes âgées. La plus forte diminution de jeunes devrait se produire dans Mékinac avec une réduction de 38 % et la plus forte augmentation d'ânés, soit 93 %, serait enregistrée dans la MRC Francheville⁶.

Déjà en 1996, la répartition par groupe d'âge montre que la population de la Mauricie est plus vieille que celle de l'ensemble du Québec. Ainsi, les moins de 15 ans représentent 17,7 % de la population alors qu'ils en représentent 19,2 % en moyenne au Québec. Il en va de même des 15-34 ans qui constituent 26 % de la population régionale comparativement à 28,6 % dans l'ensemble du Québec, notamment en raison de la sous-représentation du groupe des 25-34 ans, un élément d'autant plus important qu'il s'agit de la génération la plus susceptible de procréer.

⁵ RRSSS. « L'évolution de la population de la Mauricie et de Centre-du-Québec, 1986-1996 », *Bulletin profil 04*, vol. 6, n° 1, RRSSS, avril 1998.

⁶ BSQ. *Scénario moyen des dernières perspectives démographiques du Bureau de la statistique du Québec*, Juin 1996.

Par contre, les personnes de 65 ans et plus sont surreprésentées par rapport à la moyenne québécoise (14,5 % c. 12,1 %). En fait, toutes les MRC, à l'exception du Haut-Saint-Maurice, présentent une proportion de personnes âgées nettement supérieure à la moyenne du Québec : Mékinac et Centre-de-la-Mauricie affichent les plus forts pourcentages à cet égard avec respectivement 16,8 % et 16,5 %.

Quant à la MRC du Haut-Saint-Maurice, elle se signale par une structure d'âge plus jeune que l'ensemble de la région et du Québec avec proportionnellement plus de jeunes (22,1 %) et moins de personnes de 65 ans et plus (11,9 %). La présence de deux communautés autochtones, où la fécondité est généralement plus forte que chez les allochtones, et une émigration possiblement plus élevée des aînés, en raison de l'éloignement de cette partie du territoire, peuvent contribuer à « rajeunir » la structure d'âge de cette population⁷.

TABLEAU 1A — Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, Mauricie et ensemble du Québec, 1996

	Femmes		Hommes		Total		% Âge
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
La région	134 095	51,3	127 120	48,7	261 215	100,0	100,0
0 - 14 ans	22 450	48,4	23 900	51,6	46 350	100,0	17,7
15 - 24 ans	16 655	49,3	17 135	50,7	33 790	100,0	12,9
25 - 34 ans	17 175	50,1	17 110	49,9	34 285	100,0	13,1
35 - 44 ans	22 785	50,0	22 810	50,0	45 595	100,0	17,5
45 - 54 ans	18 405	50,0	18 410	50,0	36 815	100,0	14,1
55 - 64 ans	13 815	52,3	12 605	47,7	26 420	100,0	10,1
65 ans +	22 810	60,1	15 150	39,9	37 960	100,0	14,5
Le Québec	3 645 200	51,1	3 493 235	48,9	7 138 435	100,0	100,0
0 - 14 ans	670 465	48,9	701 625	51,1	1 372 090	100,0	19,2
15 - 24 ans	466 610	49,2	481 300	50,8	947 910	100,0	13,3
25 - 34 ans	545 375	50,0	545 980	50,0	1 091 355	100,0	15,3
35 - 44 ans	623 840	50,3	615 760	49,7	1 239 600	100,0	17,4
45 - 54 ans	492 575	50,5	483 395	49,5	975 970	100,0	13,7
55 - 64 ans	335 445	51,5	315 465	48,5	650 910	100,0	9,1
65 ans +	510 890	59,4	349 710	40,6	860 600	100,0	12,1

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

Non seulement la population de la Mauricie est-elle plus vieille qu'en moyenne au Québec, mais elle vieillit également plus rapidement. Alors qu'entre 1991⁸ et 1996⁹ la

⁷ RRSSS. « L'évolution de la population de la Mauricie et du Centre-du-Québec, 1986-1996 », *op. cit.*

⁸ Statistique Canada. *Recensement de 1991*, tableau 3A et 3B, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec.

proportion des moins de 15 ans diminuait de 0,8 % au Québec, elle chutait de près du double en Mauricie (1,5 %). L'importance démographique des 25-34 ans diminuait aussi plus rapidement que dans l'ensemble du Québec (-3,6 % c. -2,7 %). L'exode des personnes de ce groupe d'âge touche toutes les MRC, sauf Francheville, et est particulièrement important dans le Centre-de-la-Mauricie (-4,3 %) et Mékinac (-3,4 %). Au cours de la même période, la proportion des personnes âgées progressait de 1,4 % dans la région comparativement à 0,9 % en moyenne au Québec, une augmentation davantage attribuable aux femmes qu'aux hommes (+0,9 % c. +0,5 %). Bref, en 1996¹⁰, pour 100 hommes de 65 ans et plus, on comptait dans la région 151 femmes et, au sein de la population féminine régionale, 17 % des femmes étaient âgées d'au moins 65 ans (c. 14 % au Québec). Dans trois des cinq MRC de la région (Centre-de-la-Mauricie, Mékinac, Maskinongé), le rapport de la population féminine de 65 ans et plus sur la population féminine totale est parmi les plus élevés au Québec.

⁹ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec, automne 1998.

¹⁰ Statistique Canada. Cité dans *Des nouvelles d'elles — Les femmes âgées du Québec*, CSF, septembre 1999.

TABLEAU 1B — Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, distribution par MRC, Mauricie, 1996

	Femmes		Hommes		Total		% Âge
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Mékinac	6 700	49,7	6 775	50,3	13 475	100,0	100,0
0-14 ans	1 085	47,4	1 205	52,6	2 290	100,0	17,0
15-24 ans	820	48,1	885	51,9	1 705	100,0	12,7
25-34 ans	720	47,8	785	52,2	1 505	100,0	11,2
35-44 ans	1 130	50,4	1 110	49,6	2 240	100,0	16,6
45-54 ans	925	46,7	1 055	53,3	1 980	100,0	14,7
55-64 ans	760	51,2	725	48,8	1 485	100,0	11,0
65 ans et plus	1 260	55,5	1 010	44,5	2 270	100,0	16,8
Le Centre-de-la-Mauricie	34 690	51,7	32 430	48,3	67 120	100,0	100,0
0-14 ans	5 595	48,5	5 940	51,5	11 535	100,0	17,2
15-24 ans	4 035	49,2	4 170	50,8	8 205	100,0	12,2
25-34 ans	4 010	50,6	3 910	49,4	7 920	100,0	11,8
35-44 ans	5 980	49,8	6 030	50,2	12 010	100,0	17,9
45-54 ans	4 715	50,1	4 695	49,9	9 410	100,0	14,0
55-64 ans	3 695	53,2	3 245	46,8	6 940	100,0	10,3
65 ans et plus	6 660	60,0	4 440	40,0	11 100	100,0	16,5
Francheville	72 800	51,8	67 730	48,2	140 530	100,0	100,0
0-14 ans	12 130	48,7	12 760	51,3	24 890	100,0	17,7
15-24 ans	9 555	50,0	9 560	50,0	19 115	100,0	13,6
25-34 ans	9 775	50,3	9 665	49,7	19 440	100,0	13,8
35-44 ans	12 355	50,5	12 125	49,5	24 480	100,0	17,4
45-54 ans	10 085	50,6	9 860	49,4	19 945	100,0	14,2
55-64 ans	7 280	52,9	6 490	47,1	13 770	100,0	9,8
65 ans et plus	11 620	61,5	7 270	38,5	18 890	100,0	13,4
Maskinongé	11 945	50,2	11 865	49,8	23 810	100,0	100,0
0-14 ans	1 960	48,5	2 080	51,5	4 040	100,0	17,0
15-24 ans	1 270	47,6	1 400	52,4	2 670	100,0	11,2
25-34 ans	1 565	49,2	1 615	50,8	3 180	100,0	13,4
35-44 ans	1 995	48,4	2 125	51,6	4 120	100,0	17,3
45-54 ans	1 645	48,4	1 755	51,6	3 400	100,0	14,3
55-64 ans	1 320	49,9	1 325	50,1	2 645	100,0	11,1
65 ans et plus	2 190	58,3	1 565	41,7	3 755	100,0	15,8
Le Haut-Saint-Maurice	7 960	48,9	8 320	51,1	16 280	100,0	100,0
0-14 ans	1 680	46,7	1 915	53,3	3 595	100,0	22,1
15-24 ans	975	46,5	1 120	53,5	2 095	100,0	12,9
25-34 ans	1 105	49,3	1 135	50,7	2 240	100,0	13,8
35-44 ans	1 325	48,3	1 420	51,7	2 745	100,0	16,9
45-54 ans	1 035	49,8	1 045	50,2	2 080	100,0	12,8
55-64 ans	760	48,1	820	51,9	1 580	100,0	9,7
65 ans et plus	1 080	55,5	865	44,5	1 945	100,0	11,9

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

1.2.2 Transformation des familles

Au moment du recensement de 1996, on dénombrait en Mauricie 72 325 familles dont la majorité (63,4 %) avait au moins un enfant à la maison, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne québécoise (66 %) mais ne surprend guère compte tenu de la structure d'âge de la population régionale plus vieille qu'en moyenne au Québec. Sur le plan du nombre d'enfants, la région compte moins de familles de trois enfants et plus qu'en moyenne au Québec (12,7 % c. 15,6 %); seule la MRC Haut-Saint-Maurice se distingue (19 %)¹¹.

TABLEAU 2 — Répartition des enfants dans les ménages privés selon le nombre d'enfants et la structure de la famille, Mauricie et ensemble du Québec, 1996

Type de familles	Mauricie		Ensemble du Québec	
	(n)	%	(n)	%
Total des familles avec au moins un enfant :	45 855	100,0	1 286 130	100,0
Familles biparentales	34 630	75,5	976 875	76,0
1 enfant	14 095	40,7	382 420	39,1
2 enfants	15 395	44,5	419 225	42,9
3 enfants et plus	5 140	14,8	175 230	17,9
Familles monoparentales	11 225	24,5	309 255	24,0
chef féminin	9 150	81,5	252 435	81,6
1 enfant	5 750	62,8	156 535	62,0
2 enfants	2 820	30,8	73 745	29,2
3 enfants et plus	580	6,3	22 155	8,8
chef masculin	2 075	18,5	56 820	18,4
1 enfant	1 470	70,8	39 200	69,0
2 enfants	490	23,6	14 245	25,1
3 enfants et plus	115	5,5	3 375	5,9

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

Comme dans l'ensemble du Québec, près du quart des familles sont monoparentales et celles-ci sont dirigées par une femme plus de huit fois sur dix. Les analyses de la RRSSS¹² nous apprennent que la majorité des familles monoparentales se concentre dans les zones plus urbanisées, soit les MRC Francheville (54,8 %) et Centre-de-la-Mauricie

¹¹ Conseil de la famille et de l'enfance et autres. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, Québec, 1999.

¹² RRSSS. « L'évolution de la monoparentalité en Mauricie et dans le Centre-du-Québec, 1991-1996, *Bulletin Profil 04*, vol. 6, n° 6, novembre 1998.

(28 %). À titre d'exemple, sur le territoire du CLSC Les Forges (MRC Francheville), plus d'une famille avec enfants sur quatre (27,2 %) est monoparentale, une proportion nettement supérieure à la moyenne régionale (24,5 %).

Selon la même source¹³, si on ne retient que les familles ayant à leur charge des enfants de moins de 18 ans, de 1991 à 1996, alors que le nombre de ces familles augmentait de 2 % au Québec, il chutait de presque autant en Mauricie (-1,7 %). Par contre, comme l'évolution de la monoparentalité dans les familles qui ont charge de jeunes enfants ou adolescents s'est faite au même rythme que dans l'ensemble du Québec (2,5 % c. 2,6 %), le poids relatif des familles monoparentales s'est accru dans la région. On peut donc dire qu'on assiste, en Mauricie, à une déstructuration accélérée de la cellule familiale traditionnelle. Si l'évolution de la monoparentalité touche plus fortement la MRC Francheville, qui enregistre une augmentation relative de 2,7 %, il n'en demeure pas moins que les milieux ruraux sont eux aussi grandement affectés par la transformation de la structure familiale. En effet, l'exode des jeunes, la diminution de la fécondité et le vieillissement de la population, par un effet domino, accentuent le poids relatif des familles monoparentales. Dans le Haut-Saint-Maurice par exemple, pendant que, de 1991 à 1996, le nombre de familles biparentales avec jeunes enfants chutait de 5,8 %, la part des familles monoparentales augmentait de 11,8 %. Cette progression de la monoparentalité dans les régions rurales, qui se conjugue le plus souvent au féminin, alarme d'autant plus, qu'en raison des difficultés d'insertion socioprofessionnelle et d'accès aux services essentiels pour ce faire (transport, formation, services de garde, etc.), elle risque fort d'être synonyme de pauvreté.

La RRSSS nous apprend en outre que, déjà en 1996, la proportion des familles monoparentales de la Mauricie ayant à leur charge des enfants de moins de 18 ans dépasse légèrement la moyenne québécoise (21,2 % c. 20,5 %). En outre, établit le Conseil de la famille et de l'enfance¹⁴, la proportion des naissances issues de parents non mariés était, au cours de la même année de référence, nettement supérieure dans la région qu'en moyenne au Québec (67,1 % c. 52,8 %). Sachant que l'union libre tend à accroître la fragilité des unions, on peut envisager une augmentation de l'incidence de la monoparentalité dans la région au cours des prochaines années. Des intervenantes des groupes de femmes de la région soulignent l'impact des unions libres sur le dénuement des femmes, notamment en raison de l'absence de protection face au patrimoine familial. Selon elles, la situation serait encore pire pour les femmes sans enfants, en raison du peu de mesures d'aide visant les personnes seules. Peu visibles, à la limite de l'itinérance, plusieurs se trouveraient dans une situation de « décrochage social », qui les rend très vulnérables à l'exploitation sexuelle et à la violence.

En 1996¹⁵, 12,1 % des personnes de la région vivent seules (c. 10,8 % au Québec), ce qui représente une augmentation de 19,5 % depuis 1991 (c. 18,4 % au Québec). La majorité

¹³ *Idem.*

¹⁴ *Op. cit.*

¹⁵ Institut de la statistique du Québec. *Données statistiques régionales*,
adresse URL : <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/regions/recensem2/rec2r04.htm>

d'entre elles se concentrent dans la MRC Francheville (55 %). Malheureusement, ces données ne sont ventilées ni selon le sexe, ni selon l'âge.

1.2.3 Les femmes âgées

Nous l'avons mis en évidence, la Mauricie vit avec encore plus d'acuité les importants changements démographiques qui se manifestent notamment par le vieillissement de la population. La proportion des personnes âgées y est nettement plus forte qu'en moyenne au Québec (14,5 % c. 12,1 %), alors qu'inversement, la part des moins de 15 ans y est plus faible (17,7 % c. 19,2 %). Plusieurs phénomènes conjugués expliquent la situation : faible fécondité, exode des 25-34 ans, faible immigration, allongement de l'espérance de vie.

Ces transformations démographiques affectent particulièrement les femmes¹⁶, au premier chef parce qu'elles sont majoritaires dans les rangs des 65 ans et plus, et ce, dans toutes les MRC. Rappelons que dans trois des cinq MRC de la région (Centre-de-la-Mauricie, Mékinac, Maskinongé), le rapport de la population féminine de 65 ans et plus sur la population féminine totale est parmi les plus élevés au Québec. Par ailleurs, ce sont dans les deux MRC les plus fortement urbanisées que la proportion de femmes âgées présente le plus grand écart avec celle des hommes du même âge : dans Francheville les femmes constituent 61,5 % des 65 ans et plus et dans Centre-de-la-Mauricie, 60 %. On peut en déduire que les femmes âgées viennent s'y installer ou y restent pour bénéficier des services plus accessibles en milieu urbain.

D'ailleurs, leur plus longue espérance de vie en fait de plus grandes utilisatrices des services sociaux et de santé, ce que confirme une analyse¹⁷ de la population desservie par le CLSC Les Forges, qui intervient sur le territoire de Trois-Rivières. Également, l'Enquête sociale et de santé de 1992-1993¹⁸ indique que les femmes de la région Mauricie-Bois-Francs vivant en ménage privé sont proportionnellement plus nombreuses qu'en 1987 à souffrir d'une perte d'autonomie à long terme (10 % c. 7 %)¹⁹. Entre les deux enquêtes, on a noté aussi une hausse significative des personnes de 65 ans et plus, qui, rappelons-le, sont majoritairement des femmes, aux prises avec une incapacité fonctionnelle à long terme (24 % c. 14 %).

Le recours à une médication constitue une réponse des plus répandues à un problème de santé. En ce sens, la consommation de médicaments s'avère un bon indicateur de l'état

¹⁶ Conseil du statut de la femme. *Virage ambulatoire : notes exploratoires*, [recherche et rédaction : Mariangela Di Domenico], février 1996.

¹⁷ André PLAMONDON. *Analyse de la population desservie par le CSLC des Forges*, décembre 1998.

¹⁸ Régie régionale de la santé et des services sociaux Mauricie-Bois-Francs, Direction de la santé publique, service connaissance/surveillance/évaluation. *Et la santé en Mauricie-Bois-Francs, ça va en 1992-1993 ?*, 1996.

¹⁹ Ces données portent sur l'ancienne région administrative Mauricie-Bois-Francs, maintenant divisée en deux unités administratives : la Mauricie et le Centre-du-Québec. Cependant, comme la population du Centre-du-Québec est plus jeune que la population de la Mauricie, il est légitime de croire que les données concernant les aînés sont pour une bonne part imputables à la Mauricie.

sociosanitaire d'une population. Or, en Mauricie-Bois-Francs, cette consommation a augmenté significativement entre l'enquête de 1987 et celle de 1992-1993. Chez les femmes, la proportion des personnes ayant consommé trois médicaments ou plus au cours des deux jours précédant l'enquête a presque doublé, passant de 9,5 % à 17,4 %. Chez les personnes de 65 ans et plus, ce pourcentage est passé de 25,6 % à 41,1 %. Même si ces données sont de portée générale, leur recoupement laisse croire que beaucoup de femmes âgées sont concernées par l'utilisation de plusieurs médicaments.

L'état de santé physique influence aussi le niveau de détresse psychologique et, de ce fait, peut contribuer à la détérioration de l'état de santé mentale d'une personne. D'autres facteurs, dont l'importance du soutien social, la suffisance du revenu, l'état matrimonial, interfèrent aussi sur la santé mentale. Or, selon l'Enquête sociale et de santé, les personnes âgées sont proportionnellement moins nombreuses que les individus des groupes d'âge plus jeunes à bénéficier d'un soutien social élevé (79,3 % c. 83,9 % chez les 15-24 ans), ceci en raison surtout de la perte progressive des proches et du fait qu'elles vivent plus souvent seules (28,1 % c. 10,2 % chez les 25-44 ans et 13,6 % chez les 45-64 ans).

Par ailleurs, la corrélation entre l'âge et la pauvreté, à plus forte raison lorsqu'il s'agit des femmes, est bien documentée²⁰. Ainsi, en 1994 au Québec, près des trois quarts des femmes de 65 ans et plus bénéficiaient d'un revenu annuel inférieur à 15 000 \$ comparativement à 46 % des hommes²¹. Une étude du Conseil canadien de développement social²² fait aussi état de problèmes importants de pauvreté parmi les personnes de 65 ans et plus de Trois-Rivières et de Shawinigan, à plus forte raison si elles vivent seules : plus du quart des personnes de 65 ans et plus de ces villes vivent sous le seuil du faible revenu, des proportions qui grimpent à 55,2 % et 58,4 % si elles habitent seules. Or, nous l'avons vu, les personnes âgées de ces villes sont très majoritairement des femmes. L'insuffisance de revenus peut constituer, pour les femmes âgées, un obstacle supplémentaire pour accéder aux ressources, tant institutionnelles que communautaires, et à une vie sociale satisfaisante.

Mais lorsqu'on aborde la question du vieillissement en lien avec la pauvreté, on ne doit pas perdre de vue l'importante décroissance des taux d'activité chez les travailleuses de 55 à 64 ans, et même de 45 à 54 ans (respectivement de 24,1 % et de 66,3 % c. 78,1 % chez les 25-44 ans en 1999²³). Non seulement éprouvent-elles, de ce fait, des difficultés économiques actuellement, mais en raison du mode de calcul des revenus de retraite, on peut d'ores et déjà prévoir que leur manque à gagner se poursuivra. Et cet aspect a jusqu'à maintenant été beaucoup moins fouillé.

²⁰ CRDM. *Plan de développement stratégique de la Mauricie 1999-2004 : Un défi collectif*, octobre 1999.

²¹ Statistique Canada. Cité dans Conseil des aînés, *La réalité des aînés québécois*, [recherche et rédaction : Nicole Dumont Larouche et autres], janvier 1997.

²² Conseil canadien de développement social. *La pauvreté dans les agglomérations urbaines du Québec*, [recherche et rédaction : Sylvain Schetagne], Ottawa, avril 2000.

²³ Selon les estimations établies par l'Enquête sur la population active d'après les moyennes annuelles de 1999, fournies par la direction régionale d'Emploi Québec en Mauricie.

La question du vieillissement soulève aussi la nécessité de mieux connaître la réalité des personnes âgées qui sont loin de constituer une population homogène. Par exemple, on entend peu parler les femmes âgées, la parole des aînés étant surtout mobilisée par les « jeunes retraités dynamiques ». Or, ces femmes, qui ont peu participé au marché du travail, sont particulièrement affectées par la pauvreté et qui éprouvent souvent des difficultés de mobilité, faute d'accès au transport, vivent des situations différentes des hommes du même groupe d'âge. Elles cumulent plusieurs facteurs pouvant accroître leur vulnérabilité. Or, jusqu'à maintenant, la RRSSS n'a pas distingué les problématiques des femmes et des hommes âgés.

Par ailleurs, les femmes, de tous âges et de toutes conditions, sont socialement et culturellement plus interpellées par la prise en charge des personnes jeunes, malades ou âgées, une situation qui s'est d'ailleurs accentuée avec le virage ambulatoire. En ce sens, la question du vieillissement pose avec plus d'acuité la reconnaissance et l'application de mesures de conciliation travail-famille. Aussi, on ne saurait trop insister sur la nécessité d'évaluer et d'organiser le soutien aux aidantes et aidants naturels, dont la charge de travail supplémentaire que ce rôle sous-entend peut entraîner une fragilisation de la santé, de même que des pertes de revenu. Précisons que 23 % des conjointes contre 13 % des conjoints aident leur partenaire; alors que 29 % des filles contre 8 % des fils soutiennent leur parent²⁴.

Dans son *Plan de consolidation 1999-2002*²⁵, la RRSSS se montre sensible à cette réalité et au fait qu'elle concerne surtout des femmes. Ainsi, prévoit-on « augmenter la précocité, la diversité et l'intensité des services à domicile et de support aux aidants naturels (répit, dépannage, gardiennage, hébergement temporaire), de façon à prévenir l'épuisement physique, la détresse psychologique et l'appauvrissement de ces derniers ». Mais les mesures de support doivent s'appuyer sur une lecture réelle des besoins des aidantes et aidants. À cet effet, on doit développer des outils d'évaluation et, surtout, les mettre en application. Or, la recherche visant à évaluer les impacts du virage ambulatoire sur les aidantes et aidants naturels, annoncée en juin 1998²⁶, n'a pas été réalisée²⁷. À ce propos, doit-on préciser, le Comité aviseur en conditions de vie des femmes de la RRSSS estime que, plutôt qu'investir dans une recherche dont les résultats sont prévisibles, la RRSSS devrait consacrer les sommes prévues à la mise sur pied de mesures de répit pour les personnes aidantes. Cette recommandation mériterait un suivi rapide puisque, depuis novembre 1999, on procède graduellement à la mise en place du *Programme régional ambulatoire*, qui établit la procédure de gestion des épisodes de soins qui doivent suppléer à une hospitalisation écourtée à la suite d'un diagnostic majeur, et, de ce fait, donne le départ de l'application du virage ambulatoire pour les personnes nécessitant des soins plus spécialisés²⁸.

²⁴ Conseil du statut de la femme. *Virage ambulatoire : Notes exploratoires*, [recherche et rédaction : Mariangela Di Domenico], février 1996.

²⁵ Régie régionale de la santé et des services sociaux Mauricie et Centre-du-Québec. *Plan de consolidation 1999-2002*, mai 1999.

²⁶ *Le Nouvelliste*, 7 octobre 1998.

²⁷ Source : Madame Isabelle Côté, responsable du dossier « Femmes et conditions de vie », RRSSS.

²⁸ *Idem*.

Dans une région comme la Mauricie où la population est parfois isolée, il apparaît essentiel de bien distinguer les actes professionnels qui ne doivent pas être délégués aux aidantes et de respecter la capacité des personnes à prendre ou non le relais des services publics. Aussi, faudra-t-il, tant pour le bien-être des personnes convalescentes que des aidantes, suivre avec intérêt l'application de ce programme et surtout, porter une attention spéciale à son évaluation.

Si l'évolution de la philosophie sur les services aux aînés qui met l'accent sur les soins, non plus en établissement, mais dans le « milieu naturel », ne manque pas d'intérêt, force est de constater que, du moins pour l'instant, l'application de ce principe peut susciter de grandes difficultés dans certains contextes. En effet, dans une région aussi étendue que la Mauricie, comportant des milieux ruraux relativement isolés, et en l'absence de transport collectif organisé, le maintien à domicile pose tout un défi. L'implantation de ressources intermédiaires annoncée dans le Plan de consolidation de la RRSSS, ainsi que de la volonté de la Régie d'harmoniser les normes et les standards des ressources non institutionnelles et d'en étendre la portée aux ressources privées apparaissent donc comme des avenues intéressantes. Il importe que la RRSSS s'assure notamment que les services de maintien à domicile offerts par les entreprises d'économie sociale en rapide expansion fassent l'objet de mesures de contrôle de la qualité. On aurait aussi avantage à accorder toute la vigilance qui s'impose à la formation du personnel qui travaille auprès des personnes âgées.

La déficience des ressources expose non seulement les femmes âgées à une grande solitude, voire à plus de détresse, mais elle les place dans une situation de vulnérabilité aux abus. En effet, le nombre limité de personnes pouvant leur prodiguer soins et soutien peut provoquer chez ces dernières un épuisement conduisant parfois à des abus ou de la négligence²⁹. Les personnes âgées semblent avoir d'autant plus de mal à dénoncer la situation qu'elle est souvent le fait de proches, du soutien desquels elles dépendent. La peur et la honte les amènent bien souvent à se taire et à subir.

Enfin, on doit reconnaître que bon nombre de personnes âgées mènent une vie active, productive et mettent leur expérience au service de la collectivité. En Mauricie, 20 % des personnes âgées font du bénévolat, comparativement à 1 % de la population en moyenne³⁰. De plus, 30 % des personnes retraitées de la région expriment le désir de s'engager dans le développement régional. Les femmes sont nombreuses à être actives dans des groupes populaires et communautaires. Elles sont à l'origine de nombreuses initiatives favorisant le mieux-être de leurs concitoyens. Pourtant, l'absence de reconnaissance sociale et les stéréotypes véhiculés à leur sujet sont une grave lacune au fonctionnement de notre société et une entrave au maintien de leur estime d'elles-mêmes et de leur autonomie.

L'existence de la Table sectorielle « Aînés » du CRDM constitue un pas vers la reconnaissance de leur contribution au développement collectif. Il faut mentionner que

²⁹ Statistique Canada. *Op. cit.* et Louise PLANTE. « Victimes et agresseurs : savoir les reconnaître », *Le Nouvelliste*, 16 octobre 1999.

³⁰ CRDM. *Op. cit.*

cette table vise à stimuler la participation des personnes âgées au développement local et régional. Pour ce faire, on souhaite élaborer un profil d'intérêts, de capacité et de disponibilité des personnes âgées qui assurera un meilleur arrimage entre leurs besoins et les ressources du milieu. Mais l'accroissement de la participation à la vie régionale des personnes âgées ne peut faire l'économie de mesures visant l'amélioration de leurs conditions de vie, un problème qui touche particulièrement les femmes. Dans cette optique, il serait fort pertinent de dresser un portrait global, différencié selon les sexes, de la situation des personnes âgées. En effet, en dépit du fait que la Mauricie soit une des régions les plus vieillissantes, et où les concentrations de femmes âgées dans certaines MRC sont parmi les plus élevées au Québec, on ne dispose pas de portrait global de ce groupe de la population, un outil pourtant essentiel à une intervention efficace contre l'exclusion.

1.2.4 Les femmes immigrantes

En 1996³¹, les personnes immigrantes internationales ne constituaient que 1,2 % de la population régionale de la Mauricie comparativement à 9,5 % en moyenne au Québec. Comme au Québec, les femmes comptent pour environ la moitié des immigrants de la région (50,8 % c. à 50,4 % au Québec). Entre 1991 et 1996³², la population immigrante s'est accrue de 485 individus en Mauricie, ce qui, dans un contexte de faible croissance démographique, représente tout de même un peu plus de 18 % de l'augmentation totale de la population mauricienne. La population immigrante est particulièrement active dans le secteur agricole puisqu'elle y totalise 4,4 % de la main-d'œuvre, alors que, tous secteurs confondus, elle ne représente que 1,3 % de la main-d'œuvre de la région.

L'attraction d'immigrants internationaux constituait une des priorités de développement de l'Entente-cadre de développement de la région Mauricie-Bois-Francs de 1996 et elle demeure un objectif de la nouvelle *Planification stratégique régionale 1999-2004* de la Mauricie³³. Dans cette perspective, une meilleure connaissance des caractéristiques de la population mauricienne issue de l'immigration serait sans doute utile pour cerner les facteurs d'attraction et de rétention sur lesquels miser.

D'autant plus que, à chaque année depuis 1992-1993, sauf en 1995-1996, le solde migratoire de la région est négatif, et ce, pour toutes les MRC à l'exception de Maskinongé³⁴. C'est dire que les départs de la région vers une autre province ou une autre région sont légèrement plus fréquents que les entrées³⁵.

³¹ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec, 1998.

³² CRDM. *Plan de développement stratégique de la Mauricie 1999-2004 : Un défi collectif*, octobre 1999.

³³ *Idem*.

³⁴ Institut de la statistique du Québec. *Migrations internationales, interprovinciales et intraprovinciales, Québec et régions administratives*,
adresse URL : <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/demograph/migration>.

³⁵ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilation : MIC, Direction de l'analyse des PME et des régions, 1999.

1.2.5 Les femmes autochtones

La Mauricie compte deux collectivités atikamekws : Wemotaci et Obedjiwan, toutes deux situées dans le Haut-Saint-Maurice. Le Registre des Indiens³⁶ recense 3 180 Atikamekws en Mauricie, dont 1 531 femmes, qui constituent 1,1 % de la population féminine de la région (c. 0,86 % au Québec). La majorité d'entre elles vivent dans une des réserves (78,1 %), les autres se retrouvant principalement à La Tuque ou dans d'autres municipalités de la Haute-Mauricie. Elles représentent 45 % des 1 620 personnes de la communauté d'Obedjiwan et 48,9 % des 945 membres de Wemotaci.

Les Atikamekws ont connu une histoire difficile. Au cours de la seconde moitié du 17^e siècle, les épidémies et les attaques incessantes des Iroquois, alors en pleine « guerre des fourrures » ont presque décimé la population. Depuis le début du 20^e siècle, l'industrialisation, l'exploitation forestière et la construction de barrages, qui inondèrent leur territoire, ont forcé les Atikamekws à se déplacer plusieurs fois tout en restreignant la quantité de ressources disponibles. De plus, dès 1912, le train amène un grand nombre de travailleurs, de chasseurs et de pêcheurs en Haute-Mauricie.

Dans les deux collectivités, on parle l'atikamekw, et le français est utilisé comme langue seconde. Les conseils de bande des deux communautés sont composés de 11 membres; une femme siège à Wemotaci et deux à Obedjiwan³⁷. Les Atikamekws assurent eux-mêmes la gestion des programmes d'éducation, de la maternelle à la fin du secondaire, de sécurité publique, de santé et de services sociaux. Chacune des collectivités dispose d'une garderie et d'une maison de jeunes. De plus, le Conseil de la nation est proactif en matière de violence conjugale. En effet, même si aucun service d'hébergement pour femmes victimes de violence n'est disponible sur les réserves, le centre *Asperimowin*, situé à La Tuque, dessert la clientèle des femmes autochtones. De plus, le Conseil de la nation a mis sur pied le centre de thérapie pour femmes et hommes aux comportements violents et contrôlants *Arwactin*, situé lui aussi à La Tuque. En 1997, la nation atikamekw a également conclu une entente de services avec Accord Mauricie, un organisme d'intervention auprès des hommes violents et contrôlants, afin de former des intervenants autochtones en vue de la mise sur pied d'un programme de sensibilisation scolaire auprès des adolescents. Les services éducatifs et sociosanitaires reposent largement sur la contribution des femmes autochtones dont l'activité professionnelle sur les réserves est concentrée dans ces domaines.

Par ailleurs, des efforts sont consentis afin de renouer avec les fondements culturels ancestraux et de développer l'économie de la nation. La nation possède également sa propre organisation politique : le Conseil de la nation Atikamekw qui négocie leurs revendications territoriales avec les gouvernements du Québec et du Canada.

Les Atikamekws prônent le développement durable par la gestion intégrée des ressources. « Passant de la théorie à la pratique, ils ont mis sur pied *Atikamekw Aski*, le service

³⁶ Ministère des Affaires indiennes et du Nord. *Population du Registre des Indiens selon le sexe et la résidence 1998*, Ottawa, 1999.

³⁷ Secrétariat aux Affaires autochtones. Mise à jour de novembre 1999.

forestier de la nation. Celui-ci, en plus de procéder à d'importantes activités de reboisement et de sylviculture, assure la formation des travailleurs atikamekws qu'il emploie. D'autre part, *Mamo Ateskewin* est une association qui regroupe les utilisateurs du territoire : chasseurs, pêcheurs, piègeurs et cueilleurs³⁸. »

Très isolées, les communautés atikamekws du Haut-Saint-Maurice sont reliées par des routes forestières qui ne sont accessibles toute l'année que depuis 1994. Ces routes ne sont toutefois pas pavées et on doit parcourir 100 kilomètres et parfois plus avant de rejoindre l'une ou l'autre des réserves. On peut cependant accéder à la réserve de Wemotaci par train ou par avion.

De façon générale, on connaît peu la situation des femmes des Premières Nations. Tout au plus a-t-on accès aux données compilées lors de la Commission royale sur les peuples autochtones en 1996 ou dans le portrait des femmes autochtones publié la même année par le ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada³⁹. Bien que les informations qu'on y trouve soient intéressantes, comme nous n'avons qu'un portrait global, sans distinction de communautés ou de collectivités en dépit de la grande diversité de leur situation, nous ne pouvons avoir qu'un aperçu très général, et incomplet, de la situation de ces femmes.

Tout de même, ces deux sources nous apprennent que les femmes autochtones sont beaucoup plus concentrées que l'ensemble des Canadiennes dans les cohortes les plus jeunes. En outre, elles ont tendance à avoir des familles nettement plus nombreuses que les autres Canadiennes.

En 1996, le tiers des enfants autochtones âgés de moins de 15 ans (32 %) vivaient dans une famille monoparentale, soit deux fois le taux de la population canadienne⁴⁰. Le phénomène de la monoparentalité est notamment attribuable à la fréquence des grossesses adolescentes menées à terme. Mentionnons également que, avant l'adoption de la loi C-31 en 1985, plusieurs femmes ont fait le choix d'être mère tout en demeurant célibataire pour éviter de perdre leur statut d'Indienne. Si, traditionnellement, les chefs de famille monoparentale étaient soutenues par la famille élargie, ces avantages tendent à disparaître⁴¹.

Il importe d'ajouter que le taux de mortalité des femmes victimes de violence est beaucoup plus élevé chez les Indiennes inscrites au Registre des Indiens que chez l'ensemble des Canadiennes. En outre, elles présentent un taux de mortalité par suicide très élevé, particulièrement dans la cohorte des 15 à 24 ans.

³⁸ Secrétariat aux Affaires autochtones. *Les nations autochtones du Québec*,
adresse URL : <http://www.saa.gouv.qc.ca>

³⁹ Ministère des Affaires indiennes et du nord du Canada. *Les femmes autochtones : un portrait démographique, social et économique*, Ottawa, 1996.

⁴⁰ Statistique Canada. *Le Quotidien*, mardi 13 janvier 1998,
adresse URL : <http://www.statcan.ca/Daily/français>. Pour la même année de référence, le taux de monoparentalité des familles canadiennes atteignait 13 %.

⁴¹ La piste amérindienne. *Premiers peuples. La monoparentalité*, (pages consultées le 6 février 1999),
adresse URL : http://www.autochtones.com/fr/premiers_peuples/acceuil_fem.html

La Commission royale sur les peuples autochtones nous a aussi appris que de nombreuses femmes autochtones doivent quitter leur communauté pour diverses raisons, dont la crainte des mauvais traitements. Si, hors réserve, certaines autochtones parviennent à une vie plus « saine », elles éprouvent un grand isolement et doivent composer avec des conditions d'existence très précaires⁴².

Malheureusement, comme le soulignent une chercheuse et un chercheur de Condition féminine Canada et comme le démontrent les données exposées ci-haut, les recherches sur les femmes autochtones tendent à être focalisées sur leurs problèmes et offrent peu d'indications sur des stratégies efficaces pour y faire face. Pourtant, signale la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones : « ...les femmes autochtones assument un rôle de direction dans un grand nombre de projets communautaires et sont souvent en première ligne pour dispenser les services. On ne rappellera jamais assez l'importance qu'accordent les femmes autochtones à la guérison, et il importe de reconnaître et de prendre en compte leur rôle dans la recherche du mieux-être, dans tous les aspects de la conception, de l'élaboration et de la mise en place des services de santé et des services sociaux⁴³. »

C'est pourquoi on aurait avantage, par exemple, à mener des recherches sur l'incidence des activités économiques des femmes autochtones sur leur famille et leur collectivité, à étudier le rôle qu'elles jouaient traditionnellement dans l'administration de la justice au sein de leur société ou à cerner le rôle de leurs organisations locales pour stimuler les initiatives de développement communautaire et les politiques axées sur la collectivité⁴⁴.

1.3 L'économie et l'emploi

1.3.1 Les secteurs d'activité

En Mauricie, la structure économique repose principalement sur l'exploitation et la transformation des ressources forestières et hydrauliques par de grandes entreprises. « Entre 1850 et 1920, l'aménagement de la rivière Saint-Maurice, d'abord pour le flottage du bois puis pour la production d'électricité, a procuré à toute la Mauricie des avantages concurrentiels majeurs. Ces aménagements, de grande envergure pour l'époque, ont favorisé non seulement l'industrie des pâtes et papier, mais aussi celle des métaux et de l'électrochimie⁴⁵ ». Dès 1930, l'essentiel de la structure industrielle de la Mauricie est déjà en place. Longtemps Trois-Rivières a été reconnue comme la capitale mondiale des pâtes et papier. Cependant, depuis le début des années 80, la mondialisation de l'économie soumet les entreprises à une féroce concurrence internationale. Parce que

⁴² Commission royale sur les peuples autochtones. *Rapport*, volume 4 : *Perspectives et réalités*, Ottawa, 1996.

⁴³ *Idem*.

⁴⁴ Madeleine DION STOUT et Gregory D. KIPLING. *Les femmes autochtones du Canada : orientations de la recherche stratégique en vue de l'élaboration de politiques*, Condition féminine Canada, 1998.

⁴⁵ Société québécoise de développement de la main-d'œuvre de la Mauricie-Bois-Francs, Direction de la recherche et de l'évaluation. *Problématique de l'emploi et de la main-d'œuvre MRC Francheville*, [recherche et rédaction : Claude Veillette], octobre 1996.

plusieurs usines étaient devenues non compétitives faute de modernisation, la structure industrielle mauricienne en a été grandement affectée. Certaines entreprises ont procédé à des fermetures d'établissements et ont transféré leurs activités, alors que d'autres ont modernisé leurs équipements, mais en réduisant la main-d'œuvre employée. Depuis 1992, l'activité économique reprend mais les pertes d'emplois encourues au cours de la décennie précédente laissent encore des traces que les nombreuses coupures dans le secteur public sont venues aggraver.

En 1996⁴⁶, 3,9 % de la population active de la Mauricie occupe un emploi dans le secteur primaire, un taux légèrement supérieur à celui du Québec (3,4 %). Le bois récolté dans les régions Mauricie et Centre-du-Québec représentait 11,9 % de la récolte de l'ensemble du Québec en 1994-1995⁴⁷, et provenait en presque totalité de la Mauricie, particulièrement de la Haute-Mauricie, où l'on estime que près de 14 % de l'emploi local était concentré dans l'activité forestière en 1995⁴⁸. Au moins 1 000 travailleurs forestiers résidant à l'extérieur de la Mauricie travaillent dans la MRC du Haut-Saint-Maurice⁴⁹. Les MRC Maskinongé, fortement agricole, et Mékinac, agroforestière, présentent aussi une proportion nettement supérieure d'emplois liés au secteur primaire (respectivement 11,5 % et 14,3 %).

Au cours de la même période de référence, le secteur secondaire (manufacturier et construction) regroupe 25,1 % de la population occupée, un taux supérieur à la moyenne québécoise (21,3 %) ⁵⁰. Cet écart est presque totalement attribuable au secteur manufacturier qui génère une plus forte proportion d'emplois qu'en moyenne au Québec (20,5 % c. 17 %). Toutefois, la structure industrielle est peu diversifiée puisque quatre industries regroupent les trois quarts des 18 874 emplois manufacturiers de la région : papier et imprimerie (28,5 %), bois et ouvrage du bois (20,5 %), transformation métallique (13,8 %) et textile (12,8 %) ⁵¹. Les MRC les plus urbanisées et populeuses, soit Francheville et Centre-de-la-Mauricie, regroupent près des trois quarts des emplois manufacturiers de la région, avec respectivement 46 % et 26,4 %. Par contre, si on considère la part de l'emploi manufacturier par rapport à l'ensemble des emplois de chacune des MRC, ce sont Maskinongé et Mékinac, avec des proportions respectives de 28,3 % et 26,3 % ⁵², qui se démarquent. Dans les deux cas, ces emplois se concentrent dans de petites et moyennes entreprises qui appartiennent principalement, dans Maskinongé, à l'industrie du meuble, du textile et des produits métalliques et, dans Mékinac, à l'industrie du bois. Mise à part l'industrie du textile, tous les autres secteurs industriels de ces MRC génèrent des emplois traditionnellement masculins.

⁴⁶ Emploi-Québec Mauricie, Direction du partenariat et de la planification. *Portrait régional sommaire du marché du travail 1999-2000*, février 1999.

⁴⁷ Statistique Canada et autres. *Profil MRC de la région de la Mauricie (04), Faits saillants*, Compilation ministère de l'Industrie et du Commerce, Direction de l'analyse des PME et des régions, 1999.

⁴⁸ Société québécoise de développement de la main-d'œuvre de la Mauricie-Bois-Francs, Direction de la recherche et de l'évaluation. *Problématique de l'emploi et de la main-d'œuvre MRC Haut-Saint-Maurice*, [recherche et rédaction : Jules Bergeron], novembre 1996.

⁴⁹ Développement des ressources humaines Canada. *Profil socioéconomique Mauricie*, Centre des ressources humaines de Shawinigan, juin 1998.

⁵⁰ Statistique Canada. Compilation MIC, 1998, *op. cit.*

⁵¹ Centre de recherche industrielle du Québec. Compilation MIC, 1998, *op. cit.*

⁵² Statistique Canada. Compilation MIC, 1998, *op. cit.*

D'après les données du MIC, en mars 1998⁵³, l'industrie manufacturière à forte intensité technologique comptait beaucoup moins d'emplois en Mauricie qu'en moyenne au Québec (1,9 % c. 10,1 %). Par conséquent, 67,4 % des emplois manufacturiers de la Mauricie relèvent d'industries « traditionnelles » à faible intensité technologique (c. 47,2 % au Québec). Comme, selon Emploi Québec⁵⁴, cette proportion était de 48,9 % (10 305 emplois) en 1996, les gains d'emplois des dernières années sont donc survenus surtout dans les secteurs industriels où l'innovation technologique est peu poussée.

Par ailleurs, plus du tiers des emplois manufacturiers de la région sont attribuables aux exportations internationales (33,3 % c. 29,1 %) en 1998⁵⁵; ils sont donc soumis à une féroce concurrence internationale. Aussi, 42,4 % des emplois manufacturiers régionaux dépendent de la grande entreprise, ce qui rend la structure industrielle particulièrement fragile face aux déplacements éventuels des sites de production.

Trois MRC se signalent à ce chapitre. Dans la MRC du Haut-Saint-Maurice, 60,6 % des emplois manufacturiers sont contrôlés par une seule entreprise (Cartons Saint-Laurent). Dans le Centre-de-la-Mauricie, la structure industrielle est plus diversifiée mais quatre entreprises contrôlent tout de même 44,4 % des emplois en usine. Enfin, dans Francheville (agglomération urbaine de Trois-Rivières), qui a été fortement ébranlée par les fermetures d'usines au cours des années 80, près de la moitié (48,9 %) des 8 676 emplois manufacturiers dépendent, en 1998, de huit entreprises.

De façon générale, entre 1994 et 1998⁵⁶ le nombre d'entreprises a diminué dans chacune des cinq MRC mais les « géants » sont restés, augmentant d'autant leur importance au sein de la structure industrielle locale. On peut ainsi affirmer qu'au cours de la période de référence, la consolidation et l'expansion des entreprises déjà en place ont joué un rôle plus important dans la création d'emplois que l'implantation de nouvelles usines. Si ce gain d'emplois semblait prometteur entre 1994 et 1996, il accuse, pour la période 1996-1998, un net ralentissement⁵⁷.

En 1996⁵⁸, le secteur tertiaire génère 71 % des emplois en Mauricie (c. 75,3 % au Québec). Par rapport à la moyenne québécoise, la région se caractérise par une surreprésentation de certains services à la consommation⁵⁹, notamment le commerce de détail (19,6 % c. 17,2 %) et l'hébergement et la restauration (9,7 % c. 8,3 %). Par contre, on remarque une sous-représentation des services à la production (tertiaire moteur)⁶⁰, plus

⁵³ Centre de recherche industrielle du Québec. Compilation MIC, 1999, *op. cit.*

⁵⁴ Emploi Québec Mauricie. *Op. cit.*

⁵⁵ Centre de recherche industrielle du Québec. Compilation MIC, 1999, *op. cit.*

⁵⁶ Sources : Société québécoise de développement de la main-d'œuvre de la Mauricie-Bois-Francs, Direction de la recherche et de l'évaluation. *Problématique de l'emploi et de la main-d'œuvre MRC Francheville, Centre-de-la-Mauricie et Haut-Saint-Maurice*, 1996 et Centre de recherche industrielle du Québec, *op. cit.*

⁵⁷ Sources : SQDM, *op.cit.*, Statistique Canada : compilation MIC, 1999 et CRIQ, compilation MIC, 1998.

⁵⁸ Statistique Canada. Compilation MIC, 1998, *op. cit.*

⁵⁹ Les services à la consommation comprennent les industries suivantes : commerce, hébergement et restauration, divertissements et loisirs, services personnels et domestiques, autres services.

⁶⁰ Les services à la production comprennent les industries suivantes : transports, communications et autres services publics, services aux entreprises, finances, assurances et affaires immobilières.

précisément les services aux entreprises (5,2 % c. 8,4 %) et les intermédiaires financiers (4,6 % c. 5,3 %). Quant aux services publics (santé, enseignement, administration publique), ils comptent pour 35,8 % des emplois de ce secteur (c. 32,6 % au Québec), notamment en raison de la plus forte proportion des emplois reliés à la santé et aux services sociaux (16,3 % c. 14,1 %).

La MRC Francheville, siège de la capitale régionale, enregistre le plus haut taux d'emplois dans le secteur des services (74,7 %), suivie de près par le Centre-de-la-Mauricie (72,3 %), en raison de la présence des zones urbanisées de Shawinigan et de Grand-Mère.

Emploi Québec⁶¹ a pointé les secteurs où la croissance des emplois devrait être prometteuse pour la période 1998-2001. L'agriculture et la forêt devraient connaître respectivement des taux de croissance annuelle moyens de 9,1 % et de 2,1 % : les MRC Maskinongé, Mékinac et Haut-Saint-Maurice sont donc en bonne posture à cet égard. Les perspectives d'emploi dans le secteur manufacturier seront relativement limitées, mais on enregistrera des hausses supérieures à la moyenne dans l'industrie du caoutchouc et du plastique, ainsi que du vêtement (surtout présentes dans Francheville), du bois (Mékinac, Centre-de-la-Mauricie), du meuble (Maskinongé), de la fabrication de produits métalliques (Francheville et Centre-de-la-Mauricie) et de la machinerie (Mékinac). Du côté du secteur tertiaire, on envisage les perspectives les plus prometteuses dans l'industrie de l'hébergement et de la restauration, du tourisme en général ainsi que dans les services aux entreprises qui sont davantage concentrés dans les zones urbanisées de Trois-Rivières et de Shawinigan-Grand-Mère.

L'évolution récente du marché du travail démontre qu'au cours de l'année 1999⁶², le nombre d'emplois a augmenté en Mauricie. Au troisième trimestre 1999, on comptait 4 800 emplois de plus qu'à la même période l'année précédente. De plus, la majorité de ces emplois (3 300) étaient à temps plein. Comme les emplois créés relèvent surtout des secteurs du commerce, ainsi que de la santé et des services sociaux, les femmes ont bénéficié de la progression de l'emploi enregistrée en Mauricie. En effet, toujours pour la même période de référence, elles ont gagné 4 900 emplois dont 4 200 à temps plein, tandis que les hommes ont perdu 1 000 emplois à temps plein pour en récupérer 900 à temps partiel.

En résumé, on doit retenir que l'économie de la Mauricie est plus industrialisée que la moyenne québécoise. Mais les emplois, qui relèvent surtout de l'industrie des pâtes et papier, de la transformation des métaux, du bois et du meuble, sont peu diversifiés et de faible intensité technologique. Du reste, on y retrouve surtout des emplois traditionnellement masculins. Dépendant largement de grandes entreprises exportatrices, ces emplois sont assujettis aux fluctuations des marchés internationaux, ce qui entraîne de fréquents ralentissements de production. En plus, dans le cas de l'industrie des pâtes et papier, les nouvelles réglementations environnementales en matière de recyclage obligent

⁶¹ Emploi Québec Mauricie. *Op. cit.*

⁶² Emploi Québec Mauricie. *Bulletin régional sur le marché du travail*, [rédaction : Jules Bergeron], troisième trimestre 1999, vol. 2, n° 3.

de plus en plus les papetières productrices de papier journal à importer la matière première (journaux usagés), qui entraîne une hausse des coûts de production, ou à se tourner vers la production des papiers fins et glacés, à forte valeur ajoutée.

Enfin, compte tenu de leur vocation forestière ou agricole, les emplois des MRC du Haut-Saint-Maurice, de Mékinac et de Maskinongé sont soumis à une forte variabilité saisonnière tout en étant fortement masculinisés.

Du côté du secteur tertiaire, où se retrouvent le plus souvent les femmes, les emplois sont concentrés dans les deux zones fortement urbanisées de Francheville et du Centre-de-la-Mauricie. Il s'agit plus d'activités tertiaires traditionnelles (services à la consommation et publics) que de domaines relevant de la nouvelle économie du savoir.

1.3.2 Les orientations stratégiques

Pour favoriser le développement de l'économie mauricienne, le Conseil régional de développement de la Mauricie (CRDM)⁶³ amorce une reconversion économique, notamment fondée sur le développement d'une culture entrepreneuriale régionale. Le CRDM souhaite également soutenir la diversification économique en stimulant le développement des marchés et l'émergence de nouveaux secteurs d'activité, particulièrement dans le domaine de la nouvelle économie. On vise aussi le renforcement de la deuxième et de la troisième transformation des ressources et le développement de l'économie sociale. Des efforts seront consentis pour améliorer le niveau de technicité des entreprises existantes principalement par le soutien à la recherche et au développement, ainsi que par la formation des entrepreneurs, gestionnaires et travailleurs. Enfin, le renforcement de l'agriculture et la mise en valeur du potentiel récréotouristique constituent aussi des axes importants du développement régional.

D'importants projets, mis en place grâce à l'appui de différents partenaires, pourraient contribuer à l'atteinte de ces objectifs : une technopole pour la Vallée de la Saint-Maurice et deux carrefours de la nouvelle économie (CNE), l'un à Grand-Mère et l'autre à Trois-Rivières⁶⁴. L'injection d'argent dans le développement du positionnement international, dont la responsabilité est dévolue à l'organisme *Mauricie International*, contribuera à la diversification économique vers laquelle s'oriente la région⁶⁵. Pour stimuler le développement du secteur récréotouristique, Développement économique Canada a annoncé l'octroi de 9,35 millions de dollars, répartis sur cinq ans. La mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice s'inscrit aussi dans cet axe.

⁶³ CRDM. *Plan de développement stratégique de la Mauricie 1999-2004 : Un défi collectif*, octobre 1999.

⁶⁴ *Le Nouvelliste*, 31 décembre 1999.

⁶⁵ *Le Nouvelliste*, 24 juin 1999 et 27 janvier 2000.

1.4 La participation des femmes au marché du travail et leur situation économique

1.4.1 Le taux d'activité

En 1996, le taux d'activité des femmes et des hommes de la Mauricie, respectivement de 47,6 % et 66 %, est inférieur aux moyennes québécoises (54,6 % et 70,5 %). Si on ne considère que les personnes qui étaient effectivement en emploi au moment de l'enquête⁶⁶, la proportion atteint 41,4 % chez les femmes et 56,7 % chez les hommes (c. 48,5 % et 61,8 % en moyenne au Québec). L'écart des Mauriciennes avec les Québécoises s'explique non seulement par leur plus faible taux d'activité, mais également par le fait qu'elles sont davantage touchées par le chômage (12,9 % c. 11,2 %). Par ailleurs, si les femmes de la région affichent un taux de chômage généralement inférieur à celui des hommes, elles sont aussi plus nombreuses à se classer parmi les personnes inactives. La proportion des femmes qui n'entretiennent aucun lien avec le marché du travail est nettement plus élevée dans la région qu'en moyenne au Québec (52,4 % c. 45,4 % au Québec).

TABLEAU 3A — Taux de participation à la main-d'œuvre, taux d'occupation et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, Mauricie et ensemble du Québec, 1996

	Main-d'œuvre féminine			Main-d'œuvre masculine		
	% partic.	% occupées	% chômage	% partic.	% occupés	% chômage
Mauricie	47,6	41,4	12,9	66,0	56,7	14,0
15-24 ans	47,3		21,9	51,3		23,3
25 ans et plus	54,6		11,3	68,9		12,5
Le Québec	54,6	48,5	11,2	70,5	61,8	12,3
15-24 ans	52,2		18,2	56,3		19,8
25 ans et plus	55,0		9,9	73,5		11,1

Note : la main-d'œuvre comprend les personnes qui sont au chômage (voir l'annexe II pour plus de détails).
Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

Pour avoir une plus juste perception de la participation au marché du travail dans la Mauricie, on doit dépasser la moyenne régionale pour examiner la situation dans chacune des MRC et ainsi prendre la mesure des disparités qui marquent le territoire.

Dans toutes les MRC de la région, on remarque, chez les hommes et les femmes, une moindre performance sur le plan des taux d'activité, d'occupation et de chômage que dans l'ensemble du Québec. La situation s'avère particulièrement difficile pour les femmes de Mékinac et du Centre-de-la-Mauricie comme le démontrent leurs plus faibles

⁶⁶ Les personnes en emploi sur la population de 15 ans et plus.

taux d'occupation et leurs plus hauts taux de chômage. En fait, à peine le tiers (33,3 %) des femmes occupent un emploi dans Mékinac (c. 51 % des hommes), alors que le taux féminin d'occupation dans le Centre-de-la-Mauricie ne s'élève qu'à 37,1 % (c. 53 % pour les hommes). L'économie de Mékinac, largement fondée sur l'exploitation forestière et l'industrie du bois, et où l'activité tertiaire est nettement sous-représentée, génère des emplois traditionnellement masculins, ce qui rend difficile l'intégration des femmes au marché du travail. Soulignons que le taux de chômage des femmes de cette MRC, qui atteint 18 %, surpasse légèrement celui des hommes, situation peu commune, qui prouve que l'emploi féminin y est aussi fortement soumis aux fluctuations saisonnières que l'emploi masculin.

Les difficultés d'intégration en emploi des femmes du Centre-de-la-Mauricie s'expliquent plus difficilement puisque la structure économique de cette MRC s'apparente davantage à celle de l'ensemble de la région : en 1996, l'activité tertiaire y représente 72,3 % de l'emploi et le secteur primaire n'en génère que 2,5 %. Ce serait la conjugaison d'une pluralité de facteurs qui pourrait expliquer les difficultés relatives au marché du travail des femmes de ce territoire : la forte proportion de femmes âgées et de jeunes femmes chefs de famille monoparentale, la précarité de l'emploi dans le commerce, l'hébergement et la restauration, ainsi que les coupures au sein des services publics qui ont fait disparaître, entre 1994⁶⁷ et 1996⁶⁸, 1 700 emplois.

Inversement, dans Francheville, la MRC la plus urbanisée, la situation en termes de participation au marché du travail et de maintien en emploi des femmes comme des hommes se rapproche davantage de la moyenne québécoise.

⁶⁷ Société québécoise de développement de la main-d'œuvre de la Mauricie-Bois-Francs, Direction de la recherche et de l'évaluation. *Problématique de l'emploi et de la main-d'œuvre MRC Centre-de-la-Mauricie*, [recherche et rédaction : Françoise Joncas], septembre 1996.

⁶⁸ Statistique Canada. Compilation MIC, 1998, *op.cit.*

TABLEAU 3B — Taux de participation à la main-d'œuvre, taux d'occupation et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, MRC, Mauricie et ensemble du Québec, 1996

	Main-d'œuvre féminine			Main-d'œuvre masculine		
	% partic.	% occupées	% chômage	% partic.	% occupés	% chômage
Mékinac	40,5	33,3	18,0	61,8	51,0	17,4
15-24 ans	29,8		31,3	45,3		18,5
25 ans et plus	42,3		16,2	65,1		17,3
Le Centre-de-la-Mauricie	43,9	37,1	15,3	62,9	53,0	15,8
15-24 ans	42,4		23,9	45,9		27,6
25 ans et plus	44,1		14,0	66,2		14,2
Francheville	49,8	44,0	11,6	68,0	59,3	12,7
15-24 ans	50,8		21,5	54,4		22,1
25 ans et plus	49,7		9,7	70,9		11,2
Maskinongé	48,4	42,7	11,7	66,7	57,9	13,1
15-24 ans	50,8		20,2	56,6		19,6
25 ans et plus	48,1		10,3	68,5		12,2
Le Haut-Saint-Maurice	48,1	41,7	13,2	63,4	53,3	16,0
15-24 ans	42,1		16,3	44,6		27,9
25 ans et plus	49,1		12,8	67,4		14,2

Note : la main-d'œuvre comprend les personnes qui sont au chômage (voir l'annexe II pour plus de détails).
 Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

1.4.2 Les conditions de travail

Les Mauriciennes se distinguent aussi par leur faible revenu d'emploi moyen : il n'équivaut qu'à 57,5 % du revenu des hommes de la région et n'atteint que 83,7 % de celui des autres Québécoises. On remarquera aussi que toutes les MRC présentent un écart de revenu entre les sexes plus grand que la moyenne du Québec. Par ailleurs, dans aucune MRC, le revenu d'emploi moyen des femmes n'atteint la moyenne québécoise : ainsi, dans Francheville, où le revenu des femmes est le plus élevé de la région, il demeure tout de même inférieur de 2 081 \$ à la moyenne des Québécoises.

TABEAU 4 — Revenu d'emploi moyen* de la population de 15 ans ou plus selon le sexe, MRC, Mauricie et ensemble du Québec, 1996

	Femmes (\$)	Hommes (\$)	Femmes-hommes (%)
Le Québec Revenu d'emploi moyen	19 484	29 847	65,3
La région Revenu d'emploi moyen	16 315	28 371	57,5
Mékinac Revenu d'emploi moyen	11 963	22 667	52,8
Le Centre-de-la-Mauricie Revenu d'emploi moyen	15 520	27 426	56,6
Francheville Revenu d'emploi moyen	17 403	30 416	57,2
Maskinongé Revenu d'emploi moyen	13 999	21 574	64,9
Le Haut-Saint-Maurice Revenu d'emploi moyen	15 486	28 994	53,4

* Revenu d'emploi moyen : revenu total moyen pondéré reçu en 1995 par les personnes âgées de 15 ans ou plus sous forme de rémunération, de revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession et de revenu net provenant d'un travail autonome. Il s'agit du travail effectué à temps plein ou à temps partiel.

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

Le revenu d'emploi moyen le plus bas est observé chez les femmes de Mékinac; non seulement, comme nous avons vu plus tôt, les femmes de cette MRC éprouvent davantage de problèmes d'insertion et de maintien en emploi, mais elles doivent aussi composer avec des conditions salariales bien inférieures aux moyennes féminines régionale et nationale. Pire, les inégalités de revenu entre les sexes y sont les plus marquées (10 704 \$), et ce, malgré que les revenus masculins figurent parmi les plus bas de la région.

Maskinongé est la MRC où l'on observe le moins d'inégalités entre les revenus masculins et féminins; c'est non pas en raison de meilleurs revenus pour les femmes, bien au contraire, mais parce que les hommes y touchent les moins bons revenus de la région.

Les écarts de revenu attirent donc notre attention, non seulement sur l'existence d'inégalités intrarégionales qui défavorisent principalement les MRC rurales, mais aussi sur le fait que les conditions salariales des femmes de la Mauricie sont particulièrement

précaires. Le revenu féminin le plus favorable (17 403 \$) demeure bien en deçà de la moins bonne performance salariale des hommes (21 574 \$) et de la performance moyenne des Québécoises (19 484 \$). Le fait que les Mauriciennes travaillent à temps partiel en plus grande proportion que les autres Québécoises, ce qui n'est pas le cas des hommes de la région, contribue à expliquer la faiblesse relative de leur revenu et accentue aussi leur écart de revenu avec leurs homologues masculins.

TABLEAU 5 — Population de 15 ans ou plus ayant travaillé en 1995 surtout à temps plein et surtout à temps partiel, selon le sexe, Mauricie et ensemble du Québec, 1996

	Main-d'œuvre féminine				Main-d'œuvre masculine			
	Temps plein		Temps partiel		Temps plein		Temps partiel	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Mauricie	33 070	63,3	19 205	36,7	57 290	86,0	9 355	14,0
Le Québec	1 116 755	69,4	492 020	30,6	1 667 560	86,0	271 455	14,0

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

1.4.3 La concentration professionnelle

La répartition professionnelle des Mauriciennes n'est sans doute pas étrangère à leurs difficiles conditions d'intégration et de maintien en emploi, de même qu'à l'écart des revenus d'emploi, non seulement avec leurs vis-à-vis masculins mais aussi avec la moyenne des Québécoises.

TABLEAU 6 — Main-d'œuvre active de 15 ans ou plus selon la profession, Mauricie, 1996

	Région de la Mauricie					Québec
	Femmes		Hommes		% féminité/ région	% féminité
	Nombre	%	Nombre	%		
Mauricie	51 790	100,0	67 015	100,0	43,6	45,0
Gestion (cadres supérieures, directrices)	2 330	4,5	6 190	9,2	27,3	30,1
Personnel en gestion et en administration des affaires et en finance	985	1,9	1 220	1,8	44,7	50,5
Secrétaires et personnel de bureau	13 045	25,2	3 630	5,4	78,2	76,2
Personnel administratif, de réglementation et de supervision du travail de bureau	555	1,1	475	0,7	53,9	56,0
Sciences naturelles et appliquées	760	1,5	4 185	6,2	15,4	18,8
Personnel professionnel des soins de santé	500	1,0	610	0,9	45,0	48,9
Professionnelles en sciences infirmières	1 920	3,7	205	0,3	90,4	90,9
Personnel technique et personnel assimilé du secteur de la santé	1 600	3,1	370	0,6	81,2	76,6
Personnel de soutien des services de santé	1 220	2,4	435	0,6	73,7	78,1
Juges, avocates, psychologues, travailleuses sociales	870	1,7	795	1,2	52,3	50,8
Enseignantes	3 000	5,8	2 315	3,5	56,4	59,9
Personnel paraprofessionnel du droit, des services sociaux, de l'enseignement	675	1,3	385	0,6	63,7	66,5
Arts, culture, sports et loisirs	1 030	2,0	845	1,3	54,9	51,1
Personnel de supervision des ventes et des services	210	0,4	245	0,4	46,2	46,0
Personnel de la vente et des services	9 775	18,9	8 335	12,4	54,0	51,0
Personnel des aliments, boissons et tourisme	3 635	7,0	1 845	2,8	66,3	61,9
Personnel des services de protection	250	0,5	1 235	1,8	16,8	15,7
Personnel de soutien familial et de garderie	1 620	3,1	100	0,1	94,2	93,3
Métiers, transports et machinerie	1 005	1,9	17 460	26,1	5,4	6,2
Professions du secteur agricole sauf les manœuvre	710	1,4	1 935	2,9	26,8	27,0
Professions des secteurs forestiers, minier, pétrolier et gazéifière	30	0,1	525	0,8	5,4	4,6
Personnel élémentaire de la production primaire	135	0,3	600	0,9	18,4	13,6
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	3 065	5,9	9 760	14,6	23,9	31,3
Travailleuses et travailleurs non classés	2 840	5,5	3 250	4,8	46,6	46,9

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

Comme en fait foi le tableau qui précède, les femmes de la Mauricie sont très largement concentrées dans le travail de bureau (28,2 %), dans la vente et les services (19,3 %), ainsi que dans la santé (10,2 %). Les taux de féminité nous indiquent en outre que, par rapport aux autres Québécoises, les Mauriciennes sont plus présentes dans des fonctions de soutien ou d'exécution et moins représentées, malgré la structure économique de la région, dans les professions et métiers liés au secteur secondaire (sciences naturelles et

appliquées, transformation, fabrication et services d'utilité publique, métiers, transports et machinerie).

En raison de leur faible présence dans le domaine des sciences naturelles et appliquées, ainsi que dans les professions ou métiers liés à l'exploitation et la transformation des ressources naturelles, les femmes sont à l'écart de plusieurs secteurs définis comme prioritaires dans la planification stratégique régionale (PSR); qu'on pense aux industries de deuxième et troisième transformation de ressources naturelles, aux entreprises de la nouvelle économie ou au secteur agricole.

1.4.4 Les travailleuses autonomes

En 1996⁶⁹, le nombre de travailleurs autonomes par rapport au nombre de contribuables de la Mauricie est inférieur à celui du Québec, et ce, autant chez les hommes (9,4 % c. 11 %) que chez les femmes (6 % c. 6,5 %). Celles-ci constituent 36,4 % (c. 35,9 % en moyenne au Québec) des travailleurs autonomes de la région. Si le travail autonome peut représenter une voie d'accès au marché du travail, il faut retenir que, quel que soit le type de travail autonome considéré⁷⁰, le revenu moyen annuel⁷¹ des femmes est toujours inférieur à celui des hommes. En moyenne, les hommes tirent un revenu de 14 323 \$ par année alors que les femmes doivent se contenter d'environ la moitié (7 322 \$). Chez les travailleurs autonomes qui exercent une profession libérale, catégorie qui bénéficie du plus haut niveau de revenu, le revenu moyen des hommes dépasse largement celui des femmes (48 000 \$ c. 20 401 \$). Par contre, l'écart est moins prononcé chez les propriétaires d'entreprise non incorporée (4 766 \$ pour les femmes c. 7 413 \$ pour les hommes). C'est dans cette dernière catégorie, qui génère le plus bas revenu, que l'on retrouve la majorité des travailleuses autonomes de la région (70,2 % c. 62,7 % des hommes).

À ce jour, il existe malheureusement peu de données sexuées sur les femmes entrepreneures et professionnelles de la région, une situation qui pourrait être bientôt corrigée grâce à une étude initiée par le projet *Entrepreneuriat féminin régional* de la Table du mouvement des femmes de la Mauricie et réalisée avec la collaboration du Laboratoire de recherche sur la diversité, le travail et la gestion de la diversité de l'UQTR⁷². Selon les résultats préliminaires de la première phase de cette étude auprès d'un échantillon non représentatif de femmes d'affaires de Trois-Rivières et de Drummondville, les entrepreneures mauriciennes ne diffèrent guère de leurs homologues québécoises : dans 91 % des cas, elles ont elles-mêmes créé l'entreprise qu'elles dirigent, implantée à 74 % dans le secteur des services et employant, à 65 %, de un à dix employés. Parmi les principales difficultés qu'elles rencontrent, elles notent l'accès au financement, largement attribuable, selon Mona Abbondanza, directrice du laboratoire de

⁶⁹ Ministère du Revenu du Québec. Compilation MIC 1999, *op. cit.*

⁷⁰ Les différents type de travail autonome sont : fermier, profession libérale, vendeur à commission ou propriétaire d'une entreprise non incorporée.

⁷¹ Il s'agit du revenu net.

⁷² Marie-Pierre SIMONEAU. « Des conclusions qui n'étonnent aucune femme », *Le Nouvelliste*, 1^{er} mars 2000.

recherche responsable de l'étude, à la taille de leur entreprise et au secteur dans lequel elles évoluent.

Dans le secteur de l'agriculture, les femmes de la région représentent 24 % des exploitants agricoles, un peu moins qu'en moyenne au Québec (25,3 %) ⁷³. Et encore les Mauriciennes sont-elles en plus faible proportion des propriétaires uniques d'entreprise agricole (6,7 % c. 8,1 % au Québec) ⁷⁴. En fait, les agricultrices de la Mauricie qui participent à la propriété détiennent une moindre proportion de parts qu'en moyenne au Québec; 65,1 % d'entre elles sont actionnaires minoritaires (moins de 50 % des parts) comparativement à 53,8 % des agricultrices québécoises.

1.4.5 Les femmes prestataires de la sécurité du revenu

La dépendance envers la sécurité du revenu nous renseigne aussi sur la situation économique des femmes de la région. En mai 1999 ⁷⁵, 19 899 ménages recevaient des prestations d'aide sociale pour un total de 30 383 personnes. Comme ailleurs au Québec, les femmes étaient légèrement surreprésentées parmi les bénéficiaires adultes (52,2 % c. 51,7 %) et elles se concentraient chez les 30-44 ans. Toutefois, alors qu'à partir de 45 ans, la proportion des femmes bénéficiaires diminue au Québec, les Mauriciennes de ce groupe d'âge sont proportionnellement plus nombreuses à maintenir leur dépendance à la sécurité du revenu (42,8 % c. 39,1 %). On remarque aussi en Mauricie une plus forte proportion des femmes prestataires seules (51,1 % c. 46,5 %). Par contre, comparées à la moyenne québécoise, les femmes prestataires de la région sont moins nombreuses à avoir charge d'enfants (31,6 % c. 36,1 %). De même, les femmes prestataires chefs de famille monoparentale représentent une proportion inférieure à celle observée en moyenne au Québec (25,7 % c. 29,1 %).

À scolarité égale, les femmes de la région aptes au travail doivent recourir plus souvent que les hommes à l'aide de dernier recours (52,4 % c. 47,5 %). Enfin, en Mauricie, les femmes adultes représentent une proportion plus importante des prestataires depuis plus de 120 mois que les hommes (55,3 % c. 44,7). Il faut dire que plusieurs des barrières qui freinent l'intégration au marché du travail ou le maintien en emploi touchent particulièrement les femmes : pensons à la pauvreté, aux ghettos d'emploi, aux choix scolaires hors des domaines reconnus d'avenir, aux difficultés de concilier famille et travail, au manque de reconnaissance des acquis expérientiels ⁷⁶.

⁷³ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction de l'analyse et de l'information économique. *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles*, février 1999.

⁷⁴ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. *Profil des exploitations agricoles*, [compilations : Serge Paquin], mars 2000.

⁷⁵ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité. *Statistiques mensuelles sur les prestataires de la sécurité du revenu*, mise à jour mai 1999.

⁷⁶ Conseil du statut de la femme. *Commentaires sur l'avis préliminaire du volet régional de la politique active du marché du travail, présentés aux membres de la Conférence administrative régionale de l'Outaouais et aux partenaires associés*, [recherche et rédaction : Maryse Fortin], août 1996.

Selon une étude du Conseil canadien de développement social⁷⁷, on relève dans les deux principales agglomérations urbaines de la Mauricie l'existence d'importantes poches de pauvreté qui doivent être mises en relation avec le sexe, l'âge et le statut familial des personnes. Le phénomène, plus féminin que masculin, frappe particulièrement aux deux extrémités de la vie (les moins de 30 ans et les plus de 65 ans). De même touche-t-il davantage les personnes seules et les familles monoparentales, surtout si elles sont dirigées par une jeune mère et qu'elles comptent des enfants de moins de 6 ans. Ainsi, si pour les femmes de Trois-Rivières et de Shawinigan, toutes catégories confondues, les taux de faible revenu se situent à 25,8 % et 29,7 % (c. 20,9 % et 24,3 % chez les hommes), ces proportions grimpent respectivement à 57,4 % et 59,8 % chez les femmes seules (c. 48,5 % et 48 % chez les hommes); les femmes seules de ces agglomérations mauriciennes sont en outre plus pauvres que leurs homologues québécoises (53,1 %). En ce qui concerne les familles monoparentales avec enfants mineurs, alors qu'au Québec le taux de faible revenu touche 56 % de ces familles, ce sont 60,3 % et 63,2 % de celles de Trois-Rivières et de Shawinigan qui vivent la même situation. Si on ne considère que les familles monoparentales qui se composent d'enfants de moins de six ans ces proportions montent à 73,5 % pour le Québec, à 76,7 % pour Trois-Rivières et même à 83 % pour Shawinigan. Ces données ont un impact considérable dans ces agglomérations puisque plus de la moitié des familles monoparentales mauriciennes se concentre dans la zone urbaine de Trois-Rivières–Cap-de-la-Madeleine et un peu plus du quart dans la région de Shawinigan–Grand-Mère. Dans le territoire de CLSC Les Forges (Trois-Rivières et environs), une famille sur quatre est monoparentale avec au moins un enfant mineur.

Une étude effectuée par le FRAPRU vient appuyer ces informations en indiquant que Shawinigan, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières se classent respectivement au premier, quatrième et neuvième rang sur 59 au chapitre des villes où les femmes locataires et chefs de famille ont le plus faible revenu⁷⁸.

1.4.6 Les services de soutien pour l'insertion socioéconomique des femmes

Toutes les femmes ne sont pas également prêtes à s'intégrer au marché du travail. Pour certaines qui éprouvent des difficultés particulières (pauvreté, long séjour à l'aide sociale, sous-scolarisation, isolement, détresse psychologique, violence, toxicomanie, etc.), il faut prévoir des « passerelles » pour leur permettre de passer de l'exclusion à l'insertion sociale, préalable indispensable à l'emploi. À cet effet, on doit souligner l'apport essentiel des centres de femmes et d'autres regroupements féministes : par leur action reposant sur une approche globale, ils contribuent notamment à briser l'isolement des femmes, à prévenir ou combattre des problèmes de santé mentale, à améliorer l'estime de soi et à transformer les rôles sociaux, toutes des conditions favorisant l'intégration socioprofessionnelle. Malheureusement, l'accès à de telles ressources est loin d'être assuré sur tout le territoire mauricien. Le Haut-Saint-Maurice, le Centre-de-la-Mauricie et Mékinac sont particulièrement dépourvus à ce chapitre.

⁷⁷ Conseil canadien de développement social. *Op. cit.*

⁷⁸ Statistique Canada. *La situation des ménages locataires dont le principal soutien financier est une femme en 1995*, compilation effectuée par le FRAPRU, janvier 2000.

Pourtant, de telles interventions revêtent un caractère encore plus crucial lorsqu'on les met en relation avec certaines particularités de la région ou des Mauriciennes elles-mêmes qui, à certains égards, présentent des caractéristiques peu propices à l'intégration au marché du travail. Comme nous l'expliciterons plus loin, elles sont sous-scolarisées, non seulement par rapport aux hommes de la région, mais aussi comparativement aux autres Québécoises. Si l'écart entre les sexes tend à se combler chez les jeunes femmes, une forte proportion des 20-24 ans qui ne fréquentent plus l'école possède une scolarité inférieure à une neuvième année. Il convient donc d'être vigilant, en cette époque où l'on met en lumière les difficultés scolaires des jeunes hommes, de ne pas occulter celles des jeunes femmes qui ont des conséquences encore plus lourdes sur leur participation au marché du travail, comme nous le verrons.

Aussi, nous venons de le souligner, elles sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes de la région et même que la moyenne des Québécoises à vivre sous le seuil du faible revenu. Rappelons-nous aussi que les Mauriciennes bénéficiaires de la sécurité du revenu présentent un profil particulier comparativement à leurs homologues québécoises. Elles sont surreprésentées chez les plus de 45 ans et elles sont nettement plus nombreuses que leurs homologues québécoises à vivre seules, en plus de cumuler une durée à l'aide sociale plus longue. Ces conditions nécessitent assurément des mesures particulières de développement de l'employabilité.

Les femmes autochtones constituent aussi une population dont l'insertion socioéconomique requiert des mesures particulières autant en raison du sous-emploi chronique qui règne sur les réserves⁷⁹ et qui a contribué à exclure les femmes de l'activité économique, que des problèmes de violence, de toxicomanie et de décrochage scolaire qui y sont exacerbés. Même lorsqu'elles quittent leur communauté pour s'installer en milieu urbain, leur bagage expérientiel leur cause souvent d'importantes difficultés d'intégration socioprofessionnelle.

De même, la situation des femmes handicapées de la Mauricie est particulièrement préoccupante. En 1997⁸⁰, 41 % des 20 600 femmes vivant avec une incapacité étaient en âge de travailler. Or, tous sexes confondus, au-delà de 82 % de la population des personnes handicapées est inactive mais, comme dans l'ensemble de la population, le phénomène touche encore plus fortement les femmes que les hommes. Selon les données du recensement de 1991⁸¹, les femmes ne représentaient que 28,6 % des personnes handicapées en emploi dans la région. Ajoutons que plus de la moitié de la population handicapée de la Mauricie, dont une bonne proportion de femmes, possède une scolarité inférieure à une neuvième année. Dans ces conditions, on ne sera guère étonné d'apprendre qu'en 1997, les femmes handicapées de la Mauricie ont un revenu moyen qui, selon les territoires de CLSC, représente entre 50 % et 75 % du revenu des hommes handicapés, pourtant largement inférieur à celui des hommes sans incapacité (au moins

⁷⁹ Le rapport emploi/ population s'établit à 23 % selon les données du *Plan de développement stratégique 1999-2004*.

⁸⁰ Lajoie consultants et associés inc. *Diagnostic régional de l'économie et de l'emploi relatif à la situation des personnes handicapées région Mauricie*, [rapport préparé par Ginette Pariseault], juillet 1998.

⁸¹ Statistique Canada. Cité dans Lajoie consultants et associés inc, *op. cit.*

9 000 \$). En fait, plus de 87 % d'entre elles disposent d'un revenu inférieur à 15 000 \$ par année⁸².

On ne doit pas non plus minimiser le poids que représentent, surtout pour les femmes chefs de famille, les responsabilités familiales à l'égard des enfants et, de façon de plus en plus répandue, de parents en perte d'autonomie. Combinée à d'autres difficultés, cette charge peut freiner la participation des femmes au marché du travail, sinon constituer un obstacle insurmontable à leur insertion socioprofessionnelle, leur maintien en emploi ou leur accès à la formation. Les mères seules aptes au travail ont la garde exclusive de leurs enfants dans la quasi-totalité des cas, la garde partagée ne touchant que 2 % des familles monoparentales; elles sont donc confrontées à plusieurs difficultés que rencontrent beaucoup plus rarement les pères⁸³.

Parmi celles-ci, les mères adolescentes nécessitent un soutien particulier. Si l'examen des taux de grossesse adolescente⁸⁴ démontre, de 1995 à 1997⁸⁵, moins de grossesses précoces en Mauricie qu'en moyenne au Québec (15,8 pour 1 000 c. 19,1 pour 1 000), les statistiques concernant l'issue de la grossesse révèlent que les jeunes filles de la région sont plus nombreuses proportionnellement à mener leur grossesse à terme (38,6 % c. 28,8 %). De nombreuses études nous apprennent que les grossesses précoces ne doivent pas être vues strictement comme un problème de manque d'information ou un échec à la contraception. Pour plusieurs adolescentes, ajoutent ces sources, il s'agit d'une quête de sens, d'un appel à la reconnaissance et à l'appartenance familiales et sociales⁸⁶. Ce phénomène, qui se présente à la fois comme cause et effet de la détresse psychologique, n'est d'ailleurs pas sans lien avec le décrochage scolaire des filles. Il reflète un malaise existentiel profond chez les jeunes filles que les conditions socioéconomiques qu'elles devront affronter risquent de détériorer davantage, sans compter les conséquences que ces difficiles conditions peuvent avoir sur les enfants. On doit donc s'efforcer de cerner les causes qui motivent les jeunes femmes à devenir enceintes et à poursuivre leur grossesse. Au premier chef, il apparaît essentiel de cerner les raisons du recours moins fréquent à l'avortement. Il convient aussi de veiller à ce que soient accessibles les services scolaires et psychosociaux essentiels pour leur permettre de poursuivre leurs études et pour favoriser leur intégration socioprofessionnelle. À ce sujet, s'il y a tout lieu de se réjouir de l'existence du programme *Diplômère*, à la commission scolaire du Chemin-du-Roy (Trois-Rivières), il faut s'assurer de la connaissance et de l'accessibilité de cette ressource pour les jeunes femmes où qu'elles se trouvent sur le territoire.

⁸² Office des personnes handicapées du Québec. *Portrait statistique régional : Un regard sur la situation des personnes handicapées de la Mauricie*, novembre 1997.

⁸³ Conseil du statut de la femme. *Mémoire sur le document de consultation intitulé « Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi — la réforme de la sécurité du revenu »*, [recherche et rédaction : Francine Lepage et Chantal Martel], Québec, 1997, p. 23.

⁸⁴ Ce taux est calculé en tenant compte des jeunes filles dont l'âge en fin de grossesse est de moins de 18 ans.

⁸⁵ Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Nombre et taux de grossesse pour 1000 adolescentes, Québec et régions sociosanitaires, 1995-1996-1997*, [compilation : Madeleine Rochon], 1999.

⁸⁶ Johanne CHARBONNEAU. « Une volonté de réconciliation avec la génération précédente », *Le Devoir*, 18 octobre 1999.

Par ailleurs, le manque de services de garde et l'insuffisance, voire l'absence, de transport en commun ne sont certes pas de nature à favoriser l'accès des femmes, et plus particulièrement les plus défavorisées, aux services publics ou aux ressources communautaires, inégalement répartis sur le territoire par surcroît, qui pourraient les soutenir dans leurs démarches d'insertion. La situation est d'autant plus dramatique lorsque l'on constate que les femmes défavorisées ont déjà tendance à se retrouver dans une situation d'isolement, voire de retrait, qui constitue un obstacle de plus pour se sortir de la pauvreté.

Bien que l'offre régionale de services de garde se compare avantageusement à celle de l'ensemble du Québec, il faut tout de même convenir qu'au 30 septembre 1999⁸⁷, le nombre de places offertes en installation ne comble que 60 % de la demande (c. 53,5 %). En milieu familial, le taux de couverture régional ne s'élève qu'à 50,9 % (c. 38,8 %). De plus, la situation varie passablement d'une MRC à l'autre. Ainsi, dans Francheville, où se concentre la majorité des familles monoparentales, le nombre de places en milieu familial est largement déficitaire avec un taux de couverture de seulement 43,6 %, alors qu'en installation, 59,5 % des besoins sont comblés.

Du côté des garderies en milieu scolaire, 1 359 enfants recevaient, en novembre 1999, dans 31 établissements, un service régulier alors que 2 307 en bénéficiaient de façon sporadique. Cependant les horaires de ces garderies, calqués sur ceux des écoles, laissent des parents désemparés lors des congés et des vacances.

Or, les femmes chefs de famille monoparentale, proportionnellement aussi nombreuses en Mauricie qu'en moyenne au Québec, et dont le taux progresse de façon accélérée, ont cependant plus souvent charge de jeunes enfants ou d'adolescents que la moyenne québécoise. Leur intégration ou leur maintien en emploi dépend étroitement de la disponibilité des services de garde.

On peut donc se réjouir de la signature d'une entente spécifique entre le CRDM et le gouvernement du Québec en vue de développer des centres de la petite enfance pour combler le déficit dans les services de garde. À cet égard, on doit mentionner qu'un des critères utilisés pour déterminer les besoins en services de garde, celui du taux d'activité des femmes, qui rappelons-le est inférieur en Mauricie comparé à la moyenne québécoise, peut ralentir le développement de nouveaux services dans la région. Ce critère fait d'ailleurs l'objet de revendications en Mauricie. Par ailleurs, il importe que les services en développement correspondent aux besoins des parents tant en termes de localisation dans les différentes MRC, qu'en termes de type de services (installation, milieu familial, horaires adaptés). Dans cette optique, le projet visant à mettre en place un guichet unique de services de garde, inclus dans la nouvelle planification stratégique de la Table sectorielle petite enfance et famille du CRDM, paraît prometteur et mérite d'être soutenu. Non seulement il contribuerait à améliorer l'accessibilité des services en donnant l'heure juste sur les besoins réels quant au nombre d'enfants et à la répartition territoriale des services, mais en plus, ce projet favoriserait le développement de services

⁸⁷ Ministère de la Famille et de l'Enfance. Statistiques compilées à l'occasion de la tournée régionale de la Ministre déléguée, novembre 1999.

de garde novateurs, adaptés aux besoins des familles qui ne peuvent actuellement s'en prévaloir (à domicile, horaire variable, réponse aux besoins d'accompagnement des enfants ayant un handicap). Cependant, font remarquer des intervenantes du milieu, les normes du Ministère ne favorisent guère les initiatives qui permettraient aux services de garde en milieu familial de s'adapter aux horaires atypiques des travailleuses ou des femmes engagées dans un processus de réinsertion. Les exigences sont telles que les conditions de travail des travailleuses des services de garde deviennent intenables.

L'intégration socioprofessionnelle et la participation sociale des femmes dépendent aussi fortement de leur capacité à se déplacer sur le territoire. L'absence de services de transport en commun à l'extérieur des centres urbains de Trois-Rivières et de Shawinigan, ainsi que la détention moins fréquente, pour des raisons culturelles et économiques propres aux femmes, d'un permis de conduire et d'un véhicule automobile entravent leur mobilité. Une étude, produite par des chercheuses de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue⁸⁸, révèle que la difficulté des femmes à se déplacer sur le territoire est un facteur déterminant de leurs choix personnels et professionnels. Ainsi, pour mieux concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles, des femmes sont-elles parfois forcées de choisir un emploi en fonction de sa proximité de leur lieu de résidence, quand elles ne se retrouvent pas carrément exclues du marché du travail faute de mobilité.

D'ailleurs, une consultation effectuée par le bureau régional du Conseil du statut de la femme en Mauricie⁸⁹ confirme que les femmes de la région éprouvent des difficultés d'accès aux services de formation, d'insertion en emploi et de santé, ainsi qu'aux ressources communautaires. Si différents moyens alternatifs de transport en commun ont été mis en place dans quelques territoires, certains n'en offrent aucun. De plus, les services existants ne correspondent pas toujours aux besoins des femmes à cause des heures de desserte ou du temps requis pour les déplacements. Sans compter que les services ne s'adressent souvent qu'à une clientèle ciblée (personnes âgées autonomes, personnes handicapées). Qu'il s'agisse de transport local ou intrarégional, l'accès aux services est ardu en tout temps pour les femmes des milieux ruraux, alors qu'en zone urbaine, des difficultés se posent le dimanche et la nuit.

Le Plan régional de transport devrait être rendu public au cours de l'an 2000. Souhaitons qu'il s'inspire de la réflexion amorcée par le ministère des Transports du Québec⁹⁰ (MTQ) qui estime que la mise en commun et l'intégration de tous les services de transport existants (transport adapté, celui offert par les établissements de santé, le transport scolaire, les services de taxi) pourraient constituer une solution au problème de mobilité des personnes. En fait, on vise idéalement la mise en place d'un guichet unique

⁸⁸ Cécile SABOURIN et Dominique TRUDEL. « Mobilité et travail : les femmes en Abitibi-Témiscamingue », dans *Du local au planétaire*, Les Éditions du Remue-Ménage, 1995.

⁸⁹ Conseil du statut de la femme. *Commentaires du Conseil du statut de la femme sur le plan de transport de la Mauricie*, [recherche et rédaction : Ginette Voyer, agente de recherche et de planification socioéconomique, Bureau régional Mauricie-Centre-du-Québec], février 1999.

⁹⁰ Ministère du Transport du Québec, Direction de la mobilité en transport, Service du transport terrestre des personnes. *La mise en commun des services de transport collectif : Guide pour la mise sur pied d'initiatives locales*, novembre 1998.

de transport des personnes qui respectera le plus possible le territoire des MRC. À cette fin, un programme de subvention, pouvant atteindre un maximum de 20 000 \$, est disponible pour toute MRC de 10 000 habitants ou plus afin de soutenir la recherche sur un modèle de transport en commun. Il appartient au CRDM d'organiser et d'animer la concertation entre les différents intervenants de la région concernés par la problématique. Cet exercice, qui pourrait faire l'objet d'une entente entre le CRDM et le ministère des Transports, pourrait aussi constituer un projet d'économie sociale.

Enfin, le manque de logements sociaux alourdit aussi les difficultés des femmes démunies. Une proportion beaucoup plus importante de femmes que d'hommes doit consacrer une part prohibitive de leur revenu à se loger. Ainsi, non seulement la moitié des femmes locataires des zones urbaines de la région doivent affecter plus de 30 % de leur revenu à leur loyer, mais pour plus d'une femme sur quatre c'est au moins la moitié de ses ressources qui y passe. Loin de s'améliorer, la situation des femmes locataires s'aggrave; entre 1991 et 1996, le nombre de celles qui doivent réserver plus de la moitié de leur revenu au loyer a augmenté de 30 %. Les jeunes femmes de moins de 25 ans sont les plus durement concernées, puisque 66 % d'entre elles consacrent un pourcentage trop élevé de leur revenu en loyer⁹¹. La situation est d'autant plus préoccupante que le développement de logements sociaux semble compromis tant par le retrait du gouvernement fédéral du financement et la faiblesse des subventions accordées par le gouvernement du Québec, que par la difficulté d'amener les municipalités à investir dans ces projets, participation essentielle à une mise de fonds du gouvernement québécois. Les femmes, parce qu'elles connaissent des problèmes d'intégration au marché du travail et disposent de revenus plus faibles que ceux des hommes, en sont les premières victimes; les femmes chefs de famille monoparentale, les femmes handicapées, les victimes de violence conjugale et les femmes seules, jeunes ou âgées, sont particulièrement touchées par ce problème. Soulignons qu'actuellement il n'existe aucun HLM destiné aux familles à Shawinigan et à Grand-Mère. Pour faire évoluer le dossier, il pourrait être intéressant de promouvoir et de soutenir la formule coopérative, qui comporte l'avantage, outre de briser l'isolement, de maintenir ou de développer chez les membres des compétences sociales de travail en groupe et de prise de décision.

1.5 La scolarité

1.5.1 La scolarisation

Les Mauriciennes sont généralement moins scolarisées que les hommes de la région et que les femmes du Québec : 21,7 % d'entre elles ont complété moins d'une neuvième année comparativement à 17,7 % des hommes de la région et à 18,9 % des Québécoises. Aussi, elles ont poursuivi des études universitaires moins fréquemment (7,4 % c. 9,6 % des hommes et 11,1 % des Québécoises). Cette sous-scolarisation relative peut tenir au fait que la population régionale est en général plus vieille que la population québécoise, et que les femmes, nettement majoritaires dans les catégories d'âge plus avancées, n'ont pas bénéficié de la « démocratisation » de l'instruction.

⁹¹ *Le Nouvelliste*, 25 janvier 2000.

TABLEAU 7 — Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le sexe et le niveau de scolarité, Mauricie et ensemble du Québec, 1996

	Femmes %	Hommes %	Total %	Taux féminité
Mauricie	100,0	100,0	100,0	51,7
Moins d'une 9 ^e année	21,7	17,7	19,8	47,3
9 ^e à 13 ^e année*	41,3	41,5	41,4	51,6
Études postsecondaires**	29,6	31,1	30,3	50,5
Grade universitaire***	7,4	9,6	8,5	45,3
Le Québec	100,0	100,0	100,0	51,4
Moins d'une 9 ^e année	18,9	17,2	18,1	53,8
9 ^e à 13 ^e année*	39,5	39,4	39,4	51,5
Études postsecondaires**	30,5	30,0	30,3	51,8
Grade universitaire***	11,1	13,4	12,2	53,5

*Avec ou sans certificat ou diplôme d'études secondaires. Comprend également les certificats ou diplômes d'écoles de métier.

** Études universitaires partielles ou autres études non universitaires (telles que cégep) sans certificat ou diplôme. Études universitaires ou autres études non universitaires avec certificat ou diplôme.

*** Au moins un baccalauréat.

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

Si cette situation tend à se renverser chez les jeunes femmes qui sont plus scolarisées que les jeunes hommes, l'écart demeure par rapport aux autres Québécoises. Parmi la population des 20-29 ans ne fréquentant plus l'école, 57,2 % des femmes ont poursuivi des études postsecondaires (c. 46,7 % des hommes), une proportion presque aussi élevée que la moyenne des Québécoises (58,4 %). Cependant, si les jeunes Mauriciennes décrochent moins que les jeunes hommes avant la fin du secondaire (26,1 % c. 32 %), elles sont plus nombreuses que la moyenne des Québécoises à ne pas avoir complété leurs études secondaires (26,1 % c. 22,6 %). Aussi note-t-on une nette surreprésentation des femmes de 20-24 ans qui détiennent moins d'une neuvième année (11,6 % c. 7,5 % au Québec).

Même si nous n'avons pu obtenir de données ventilées selon l'âge, le sexe et la MRC, on sait que, tous sexes confondus, la proportion des 15-24 ans n'ayant pas atteint le secondaire est nettement plus élevée dans les territoires de Maskinongé et du Haut-Saint-Maurice que dans le reste de la région, (12,8 % et 15,2 % c. 7,7 %)⁹². Il faudrait vérifier si l'éloignement de ces parties de la région, où domine l'exploitation des ressources agricoles et forestières, décourage les jeunes femmes dans la poursuite de leurs études.

⁹² RRSSS. « Le niveau de scolarisation de la population de la Mauricie et du Centre-du-Québec en 1996 », *Bulletin Profil* 04, vol. 6, n^o 4, août-septembre 1998.

Il importe d'autant plus de bien cerner les facteurs qui influencent le décrochage féminin qu'une scolarité écourtée pénalise davantage les femmes. En effet, une recherche québécoise a établi que si la moitié des hommes qui ont une scolarité inférieure à une neuvième année occupent un emploi, ce n'est le cas que de 20 % des femmes. La structure des emplois occupés par l'un et l'autre sexe explique en bonne partie le phénomène : alors que dans les champs « masculins » de l'exploitation des ressources naturelles, il est encore possible, quoique cette tendance soit à la baisse, de trouver du travail sans diplôme d'études secondaires, cette situation est pratiquement impossible dans les domaines « féminins » du commerce et des services⁹³. On doit donc porter au problème du décrochage scolaire, tant des filles que des garçons, toute l'attention que ce phénomène mérite.

Dans une région où se manifestent d'importants problèmes de sous-scolarisation, la reconnaissance des acquis expérimentiels pourrait s'avérer précieuse pour faciliter le raccrochage ou la réinsertion scolaire, à plus forte raison pour les femmes. Le travail bénévole, la collaboration à l'entreprise familiale ou le rôle d'« aidante naturelle » auprès d'un proche constituent autant d'aspects qui pourraient être pris en considération dans une telle démarche. Or, actuellement, la reconnaissance des acquis a surtout été tentée en lien avec des expériences de travail dans des techniques lourdes, ce qui profite évidemment peu aux femmes. De même, toujours en vue de favoriser le parcours scolaire des femmes, surtout dans un contexte de conciliation famille-études, il serait intéressant d'explorer des avenues permettant d'accélérer la diplomation tout en maintenant la formation qualifiante; pensons par exemple aux expériences « DEC-BACC », fruit d'une collaboration cégep-université.

1.5.2 La concentration scolaire

Les données obtenues par le ministère de l'Éducation avec l'enquête Relance⁹⁴, qui met en rapport le domaine d'études et la situation en emploi des diplômées et diplômés, nous indiquent que, peu importe la durée des études, les choix scolaires des filles et des garçons sont fortement sexués et influencent considérablement leurs conditions de travail.

Ainsi la grande majorité des diplômées du secondaire professionnel a opté pour des secteurs traditionnellement féminins. Alors que 41 programmes d'études, regroupés en 14 familles, sont dispensés dans la région, 67,5 % des femmes se concentrent dans trois familles de programmes seulement, à savoir : soins esthétiques (28,8 %), santé (21 %), administration, commerce et informatique (17,6 %). Le taux de féminité moyen des dix programmes de ces secteurs est de 90 %. Si on ajoute les diplômées du secteur alimentation et tourisme, que l'on peut décrire comme une option mixte, 82 % des

⁹³ Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles et Secrétariat à la Condition féminine. *Stratégies pour les femmes : bilan, constats et perspectives 1985-2000. Rapport établi par le Québec à l'occasion de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes*, Québec, 1995.

⁹⁴ Ministère de l'Éducation, Direction générale de la formation professionnelle et technique et Direction de l'organisation pédagogique. *La Relance au secondaire en formation professionnelle : données sur l'intégration au marché du travail par région, par secteur, par discipline et selon le sexe*, 31 mars 1998.

finissantes du secondaire professionnel se retrouvent dans quatre familles de programmes. Inversement, à peine 7,8 % des femmes ont obtenu un diplôme dans un domaine non traditionnel. À titre d'exemple, sur les 139 diplômés du programme « entretien d'équipement motorisé », on ne comptait que quatre femmes. Par contre, les choix de formation des hommes diplômés de cet ordre d'enseignement sont beaucoup plus diversifiés. Les quatre familles de programmes les plus populaires ne sont retenues que par 55,7 % d'entre eux : entretien d'équipement motorisé (24,5 %), métallurgie (12,2 %), électrotechnique (9,6 %) et bâtiment et travaux publics (9,4 %). Les femmes sont quasi absentes de ces champs d'études qui affichent un taux de masculinité moyen de 96,2 %.

Si les Mauriciennes et Mauriciens diplômés du secondaire professionnel occupent un emploi dans des proportions comparables (70,1 % c. 69,3 %), les finissantes sont proportionnellement moins nombreuses que les finissants à travailler à temps plein (62,5 % c. 91,8 %) et leur salaire hebdomadaire moyen (317 \$) est de 126 \$ inférieur à celui de leurs vis-à-vis masculins.

En 1996-1997, les femmes de la Mauricie, diplômées du collégial technique, représentent une proportion nettement supérieure à celle de leurs homologues masculins (61,2 % c. 38,8 %). Toutefois leur tendance à se retrouver dans quelques programmes de formation, fortement féminisés, perdure. Elles sont concentrées à 77,9 % dans trois familles de programmes : bureautique, administration, archives et documentation (36 %), santé (21,3 %) et services sociaux et éducatifs (20,6 %). Les hommes, quant à eux, sont principalement diplômés en électronique (17,8 %), administration et informatique (16,3 %) ou génie mécanique, civil ou industriel (15,7 %) mais, on le voit, leurs choix sont plus diversifiés. À peine 1 % des femmes diplômées du collégial obtiennent leur diplôme en techniques de génie (mécanique, civil ou industriel), alors que ces proportions ne se situent qu'à 0,4 % en électronique et à 0,6 % en informatique.

Bien que les finissantes et les finissants du collégial technique obtiennent des taux de placement comparables (73,3 % c. 71,1 %), deux fois plus de finissantes travaillent à temps partiel (25,3 % c. 10,5 %). On observe également un écart du salaire hebdomadaire moyen de 151 \$ entre les sexes. En outre, les emplois occupés par les finissantes sont moins souvent reliés à leur formation (77,4 % c. 82,4 %).

À l'automne 1998⁹⁵, les femmes constituent 60,2 % des étudiants de la région inscrits dans une université. Dans toutes les sous-régions, le taux de féminité des inscriptions universitaires est supérieur au taux de masculinité, les plus grands écarts en faveur des femmes étant enregistrés dans les trois MRC les plus rurales, qui présentent, à cet égard, exactement le même profil (65 %). Mais les femmes et les hommes continuent d'opter pour des domaines d'études différents. Ainsi, les femmes se retrouvent en proportion plus élevée dans les sciences de l'éducation (18,1 % c. 10,5 %) et de la santé (11,2 % c. 4,5 %), alors qu'elles sont beaucoup moins présentes dans les sciences appliquées (5,9 % c. 24,2 %), dont le taux de masculinité atteint 73 %. Les sciences de l'administration

⁹⁵ Ministère de l'Éducation du Québec. *Effectif étudiant des universités, par région administrative, MRC, établissement et type d'inscription selon le domaine d'études*, automne 1998.

retiennent le choix d'une étudiante sur cinq; cette famille de programmes attire de plus en plus de femmes comme le démontre le taux de féminité qui atteint 62,5 %.

Compte tenu de leurs choix de programmes, qui demeurent, la plupart du temps, concentrés dans des options autres que celles considérées porteuses d'avenir, il y a lieu de s'interroger sur les chances d'emploi des femmes de la Mauricie, une région caractérisée par l'importance de sa structure industrielle et l'exploitation de ses ressources, notamment forestières, et qui cherche à développer les entreprises de la nouvelle économie.

1.5.3 Les mesures correctrices

La Mauricie compte des ressources qui stimulent et soutiennent la diversification professionnelle des femmes. On pense ici au projet *Femmes et production industrielle*, issu de la Table de concertation des groupes de femmes Mauricie-Bois-Francs, qui, depuis 1996, agit simultanément auprès des employeurs du secteur manufacturier pour les sensibiliser au recrutement de main-d'œuvre féminine, auprès des femmes pour les inciter à choisir des métiers non traditionnels et auprès des conseillères et conseillers en formation et en intégration en emploi pour les convaincre d'amener les femmes à diversifier leur choix professionnel. Actuellement, *Femmes et production industrielle* est engagé, notamment aux côtés de *Entrepreneuriat féminin régional*, dans la négociation d'une entente spécifique en condition féminine qui comporterait un volet formation et emploi visant l'intégration et le maintien des femmes dans des postes non traditionnels. Ce groupe a aussi développé, en collaboration avec des ressources d'intégration en emploi, des formations dans les domaines non traditionnels du bois et du métal et évalue la possibilité de s'engager dans la plasturgie.

Aussi, le centre *Le Pont* de Trois-Rivières, en plus d'offrir des services d'orientation et de recherche active d'emploi aux femmes qui sont en démarche de retour au travail, propose des formations et des stages en milieu de travail dans des emplois manufacturiers non spécialisés. Au cours des dernières années, il a dispensé deux formations à l'intégration au travail en usine, une formation en électromécanique et une formation en opération de machine à bois. Des démarches sont en cours pour offrir éventuellement l'option soudage-montage. Le centre *Le Pont* a également conclu une entente pour 2000-2001 avec Emploi Québec afin de développer des mesures soutenant le maintien en emploi des femmes engagées dans le non-traditionnel.

Par ailleurs, le CRDM, par le biais de sa table sectorielle en condition féminine, a retenu la diversification professionnelle, l'augmentation de la diplomation des femmes dans des formations non traditionnelles ainsi que la promotion et le soutien à l'entrepreneuriat féminin comme voies d'action privilégiées pour favoriser l'intégration des femmes en emploi et l'atteinte de leur autonomie économique. Cependant, les mesures adoptées pour y donner suite ne prévoient pas d'inciter les établissements scolaires et leurs partenaires régionaux à mettre en place des stratégies précises en ce sens.

En effet, leur démarche d'action concertée en vue d'établir un plan triennal de formation professionnelle et technique et de mieux planifier le développement d'une main-d'œuvre adaptée au marché du travail en Mauricie demeure imprécise quant à l'objectif concernant la diversification des choix professionnels féminins. Si on s'engage à « favoriser l'insertion des femmes dans des métiers non traditionnels », on omet de fixer un objectif quantitatif quant au nombre d'inscriptions féminines visées et de préciser les moyens et l'échéancier pour y parvenir, malgré les recommandations claires de la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie en ce sens. Si, du côté de la formation professionnelle aux adultes, des stratégies adaptées ont été mises en place et des partenariats visant à mieux soutenir les femmes sont en cours de développement, du côté de l'enseignement régulier et du collégial technique à peu près rien n'a été fait, si ce n'est de mettre en lumière des modèles de femmes travaillant dans des secteurs non traditionnels pour appuyer le recrutement.

Faut-il insister sur le fait qu'au-delà du recrutement, le maintien des femmes en formation non traditionnelle de même que leur placement et leur intégration au milieu de travail doivent faire l'objet d'interventions spécifiques (accompagnement, suivi). Dans cette optique, les partenaires du réseau de l'éducation auraient tout intérêt à s'associer aux groupes communautaires qui travaillent en développement de l'employabilité ou en intégration à l'emploi, dont l'expertise en la matière pourrait être mise à profit. D'autant plus qu'un certain nombre d'entre eux participent déjà à l'évaluation des programmes de formation professionnelle non traditionnelle offerte aux femmes.

La mise sur pied, en 1997, de *Entrepreneuriat féminin régional*, un autre projet issu de la Table du mouvement des femmes de la Mauricie, constitue aussi un apport précieux à l'amélioration de la participation des femmes à l'économie. Déjà, l'organisme, dont le mandat est de stimuler et soutenir l'entrepreneuriat féminin tout en sensibilisant les acteurs concernés, a apporté son support à plusieurs femmes désireuses d'entreprendre une démarche entrepreneuriale. La pertinence d'une telle ressource s'impose avec d'autant plus d'évidence que la Mauricie est une région où la culture entrepreneuriale est peu développée compte tenu de sa tradition économique tournée vers la grande entreprise.

Avec l'Institut de la PME de l'UQTR, ce groupe a aussi organisé des soupers pour susciter le réseautage des femmes entrepreneures et pour leur permettre d'échanger sur les difficultés qu'elles rencontrent. Parmi les sujets de préoccupation largement partagés, mentionnons les aléas de la conciliation famille-entreprise, ainsi que les difficultés d'accès au financement et à des réseaux. La collaboration d'*Entrepreneuriat féminin régional* et de l'Institut de la PME se poursuit dans une recherche pour cerner la situation des entrepreneures qui permettra de raffiner les interventions en la matière. Enfin, mentionnons la participation active de la représentante du projet de la Table du mouvement des femmes de la Mauricie aux travaux du groupe-conseil sur l'entrepreneuriat féminin créé par le ministère de l'Industrie et du Commerce qui a permis d'imprimer une touche mauricienne aux orientations retenues pour soutenir les entrepreneures.

Les difficultés d'accès au financement étant, du moins en partie, liées à la concentration des entreprises dirigées par des femmes dans des secteurs économiques présentant plus de risques, il serait intéressant que les partenaires régionaux, et particulièrement les CLD, incitent les entrepreneures à diversifier les domaines dans lesquels elles sont actives et à explorer les créneaux émergents de la région. Les critères d'admissibilité aux programmes d'aide au démarrage d'entreprise doivent aussi tenir compte de la situation des femmes : parce que celles-ci, pour des raisons familiales, culturelles et professionnelles, se lancent habituellement en affaires après l'âge de 35 ans, elles se voient trop souvent exclues de certains programmes en raison de leur âge. Bref, la nécessité d'une approche globale, qui permette d'intégrer la réalité des femmes dans tous les volets de l'aide aux entreprises, s'impose.

Signalons enfin la volonté de la table sectorielle femmes du CLD Francheville, dont fait partie le CLE de Trois-Rivières et avec laquelle collabore l'Institut de la PME, de documenter plus avant la situation des femmes entrepreneures en se penchant sur le cheminement de ces dernières du CLE au CLD.

1.6 Des problèmes sociaux préoccupants

1.6.1 Les femmes victimes de violence

➤ État de la situation

La principale source de données pour mesurer l'ampleur de la violence conjugale est le ministère de la Sécurité publique. Cependant, prévient le Ministère, ces informations sous-estiment l'étendue du phénomène puisqu'elles ne retiennent que les infractions signalées aux policiers et qui peuvent donner lieu à des poursuites en vertu du Code criminel. La violence psychologique, verbale, sexuelle ou économique est ainsi pour une bonne part laissée dans l'ombre. De plus, doit-on souligner, selon une enquête sur la violence réalisée par Statistique Canada en 1993, seulement 14 % des actes de violence sont signalés à la police⁹⁶.

Toutes les études indiquent unanimement que les femmes les plus jeunes, et tout spécialement celles âgées entre 15 et 24 ans, courent les plus grands risques d'agression sexuelle. Environ une adolescente sur deux est victime de coercition sexuelle et une sur six est victime de viol⁹⁷. Chez les enfants, le taux de prévalence d'agression sexuelle est deux fois plus élevé chez les filles que chez les garçons.

En Mauricie, au cours de l'année 1998⁹⁸, le taux des femmes de 12 ans et plus victimes d'actes violents s'élevait à 661,7 pour 100 000 femmes (c. à 940,5 au Québec). Dans

⁹⁶ Cité dans Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Direction de la planification, de l'évaluation et de l'informatique. *Plan régional d'organisation de services (PROS). Santé mentale. Document complémentaire, 1996.*

⁹⁷ M. POITRAS et F. LAVOIE. *A preliminary study of the prevalence of sexual violence in adolescent dating relationship in a Québec sample*, Université Laval, 1994.

⁹⁸ Ministère de la Sécurité publique. *Violence conjugale, Statistiques 1998*, Québec, 2000.

41,9 % des cas, ces actes violents sont survenus en contexte conjugal et étaient le fait du conjoint, d'un ex-conjoint ou d'un ami intime; cette proportion dépasse la moyenne nationale (39,1 %).

Pour l'année considérée, le profil des victimes mauriciennes s'apparente, en termes de catégories d'âge, à celui de la moyenne des Québécoises; les femmes de 18 à 39 ans, plus précisément celles de 25 à 29 ans, sont proportionnellement les plus touchées par la violence conjugale. Cependant, en raison des petits effectifs en cause, d'importantes variations annuelles sont observées. Pour cette raison, la présentation des données sous la forme de compilation triennale ou quinquennale, à l'instar des données sur la mortalité ou des données épidémiologiques, permettrait d'obtenir un portrait plus juste de la situation régionale, de ses spécificités et des voies d'intervention à privilégier.

En Mauricie comme ailleurs au Québec, les voies de fait constituent la catégorie d'infractions la plus souvent signalée par les femmes. Une proportion de 97 % des affaires de violence conjugale rapportées en Mauricie ont été résolues par les policiers (c. 93 % au Québec) et 76 % se sont soldées par une mise en accusation (c. 70 %).

Les femmes autochtones sont particulièrement touchées par la violence conjugale et les agressions sexuelles. L'*Enquête auprès des peuples autochtones* effectuée par Statistique Canada en 1991 montrait que de 36 à 44 % des autochtones considéraient la violence familiale comme un problème, et de 22 à 35 % dénonçaient aussi la violence sexuelle. Seuls le chômage, l'alcoolisme et la toxicomanie suscitaient plus d'inquiétudes chez les autochtones⁹⁹. Selon une enquête de l'*Ontario Native Women's Association* réalisée en 1988, la violence familiale serait huit fois plus élevée parmi les peuples autochtones que dans la population canadienne en général.

Comme le soulignait la Commission royale sur les peuples autochtones : « Même si la violence chez les autochtones présente nombre de caractéristiques de la violence dans la société non autochtone, elle offre aussi un aspect distinct qu'il faut reconnaître pour mieux comprendre les causes et définir les solutions du problème. Premièrement, elle se distingue du fait qu'elle touche des collectivités entières et ne peut être considérée comme un problème circonscrit à quelques ménages. Deuxièmement, la désintégration de la famille remonte souvent à des interventions étatiques délibérées, visant à séparer ou à déraciner la famille autochtone. Troisièmement, la violence au sein des collectivités autochtones est alimentée par un climat social raciste, propice aux stéréotypes méprisants touchant les hommes et les femmes autochtones, qui tend à réduire leur valeur humaine et leur droit à la dignité. » Enfin, rajoute la Commission, « ...le traitement discriminatoire imposé aux femmes par la *Loi sur les Indiens* a affaibli leur position dans toutes les collectivités autochtones. Le déséquilibre qui existe actuellement dans les rapports entre les sexes au sein de nombreuses collectivités contribue certainement à la victimisation des femmes...¹⁰⁰. »

⁹⁹ Cité par la Commission royale sur les peuples autochtones.

¹⁰⁰ Commission royale sur les peuples autochtones. *Op. cit.*

➤ Les ressources

En plus des centres de femmes qui accueillent et soutiennent les femmes victimes de violence, les Mauriciennes ont mis sur pied quatre maisons d'aide et d'hébergement pour les femmes aux prises avec ce problème; elles sont situées à Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Shawinigan et La Tuque. Outre l'accueil et l'hébergement, elles offrent des services d'accompagnement vers les ressources psychologiques, sociales et juridiques, des interventions auprès des enfants, un suivi posthébergement au besoin, un service de consultation téléphonique et de référence, en plus d'organiser des activités de prévention et de sensibilisation et de travailler en concertation avec d'autres ressources en violence.

Du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 1999, ces centres ont hébergé 415 femmes et 288 enfants. Le taux d'occupation de toutes les maisons, sauf celle de La Tuque, dépasse 100 %. Il est dramatique d'apprendre que 302 femmes et enfants ont dû être refusés. Si le manque de places n'est pas étranger à la situation, les intervenantes soulignent aussi que de nombreuses femmes ne pouvaient être accueillies en raison de la multiplicité et de la gravité des problèmes qu'elles présentaient. On note aussi une augmentation des demandes d'aide de la part des proches des victimes : si ceci peut être considéré comme un signe encourageant, puisqu'on peut en déduire une tolérance moindre à la violence, ce phénomène entraîne néanmoins une surcharge pour les trop peu nombreuses ressources. Par ailleurs, plusieurs victimes de violence conjugale font appel à ces ressources tout en ne souhaitant pas y être hébergées; pour la même année de référence, ceci a donné lieu à 4 528 interventions sans hébergement ou posthébergement.

Cette situation a d'ailleurs amené les intervenantes des maisons d'hébergement à demander, depuis plusieurs années, une majoration de leurs subventions, principalement pour consolider les services existants, notamment en accroissant les services à l'externe. Elles estiment qu'elles seraient ainsi mieux en mesure d'offrir le suivi posthébergement, tout en répondant aux besoins des nombreuses femmes qui ne veulent pas être hébergées. On estime en effet que, au cours de leur processus de recherche de solutions, seulement 15 % des victimes auront recours à l'hébergement¹⁰¹. La « décentralisation » des services externes d'aide, d'accompagnement et de suivi, ainsi qu'une meilleure coordination des ressources publiques et communautaires permettraient aussi d'atténuer l'inégale répartition des services sur le territoire qui, en raison de leur concentration en zone urbaine, en rend l'accès difficile aux femmes des milieux ruraux¹⁰². Dès 1995, la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*¹⁰³ du gouvernement reconnaissait la vulnérabilité des femmes des milieux ruraux et se donnait comme défi d'adapter l'organisation des services à la réalité particulière des régions. Enfin, la mise en

¹⁰¹ Comité de travail pour l'actualisation de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale dans la Mauricie et le Centre-du-Québec. *État de situation en matière de violence conjugale dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec*, Régie régionale de la santé et des services sociaux Mauricie-Bois-Francs, novembre 1998.

¹⁰² Johanne FRÉCHETTE et Denise TREMBLAY pour les maisons d'aide et d'hébergement de la Mauricie. *Les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants au sein de la transformation du réseau de la santé et des services sociaux en Mauricie-Bois-Francs*, Mars 1996.

¹⁰³ Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Prévenir, dépister et contrer la violence conjugale : Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, Québec 1995.

place de services externes pourrait aussi contribuer à réduire la durée de séjour en maison d'hébergement et ainsi solutionner le problème de débordement.

En complémentarité des services aux victimes, la Mauricie compte une ressource d'intervention auprès des conjoints violents : Accord Mauricie. Il s'agit d'un maillon important de la chaîne des services en violence conjugale, qui a pignon sur rue à Trois-Rivières et dispose de points de services à Shawinigan, La Tuque, Sainte-Geneviève-de-Batiscan et Saint-Tite. En plus de l'intervention féministe auprès des conjoints violents, Accord Mauricie contribue par l'éducation et la sensibilisation de la population à dévoiler les rapports sociaux de domination entre les sexes qui sous-tendent la violence conjugale.

Comme nous l'avons vu, les collectivités amérindiennes se sont donné aussi, depuis quelques années, des services d'aide et d'hébergement, fondant leurs interventions sur un savoir propre à leurs communautés. Cependant, ces services ne sont offerts qu'à l'extérieur de la communauté.

Un centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) dessert la zone urbaine de Trois-Rivières–Cap-de-la-Madeleine. Cependant, le financement accordé à cet organisme ne lui permet pas de s'acquitter d'un mandat régional : tout au plus accepte-t-on les demandes des autres sous-régions sans toutefois y faire la promotion des services. L'ajout de ressources supplémentaires semble s'imposer; les besoins se feraient particulièrement sentir dans la région de Shawinigan. D'ailleurs, le milieu, à l'instigation du centre de femmes de Shawinigan, a entrepris des démarches pour obtenir le financement qui permettrait d'ouvrir un deuxième CALACS à Grand-Mère.

Pour l'année financière 1998-1999¹⁰⁴, le CALACS a répondu à 258 demandes d'aide qui ont donné suite à 570 rencontres. Les urgences et les demandes d'aide d'adolescentes sont considérées en priorité; pour les autres demandes, la liste d'attente est de 4 à 6 semaines. Or, ce problème compose mal avec les délais. Compte tenu du peu de ressources et de la multiplication des activités de représentation et de consultation inhérentes au processus de régionalisation, l'organisme éprouve de plus en plus de difficultés à assumer les volets prévention, information, sensibilisation du milieu. Le CALACS déplore en outre le manque de collaboration des médecins au protocole d'utilisation de la trousse médico-légale. Comme dans le cas des maisons d'hébergement, les intervenantes remarquent aussi l'augmentation des demandes de clientes aux prises avec des problématiques multiples : à l'inceste et à la violence conjugale s'ajoutent les problèmes de santé mentale et de polytoxicomanie. Enfin, on note qu'une part croissante des demandes de consultation concernent des agressions anciennes, qui requièrent des services plus complexes et à plus long terme, contribuant de ce fait au débordement du CALACS.

Mentionnons enfin l'existence de *Espace Mauricie* qui se consacre à la prévention et au dépistage des abus sexuels auprès des enfants du préscolaire et du primaire.

¹⁰⁴ CALACS de Trois-Rivières, 19 janvier 2000.

Depuis 1995¹⁰⁵, la RRSSS reconnaît la violence comme un des facteurs déterminants des écarts de santé et de bien-être entre les femmes et les hommes. En 1996¹⁰⁶, elle affirmait sa volonté d’agir sur cette question en recommandant, pour les maisons d’hébergement, le CALACS et Accord Mauricie, l’allocation de budgets supplémentaires pour soutenir leurs interventions et améliorer l’accompagnement et le suivi de la clientèle. Elle s’engageait également à mettre en place des mécanismes de concertation pour assurer l’accessibilité à un continuum de services axé sur la complémentarité des ressources aux victimes, aux enfants et aux agresseurs. En effet, la lutte à la violence faite aux femmes nécessite une compréhension commune et une approche globale du problème de la part de tous les intervenantes et intervenants (personnel médical, intervenants psychosociaux, policiers, milieu judiciaire, éducatif et communautaire) qui peuvent y être confrontés.

Or, l’état de situation dressé par le Comité de travail sur l’actualisation de la *Politique d’intervention en matière de violence conjugale* et déposé en novembre 1998 démontre que ces engagements ne se concrétisent que très lentement. Loin d’être consolidés, les services existants sont de plus en plus difficiles à maintenir au-delà de l’hébergement. On doit recourir au financement par projet ou à l’autofinancement pour offrir des services de suivi auprès des femmes, ce qui requiert du temps et des énergies considérables et rend l’offre de services précaire. Les enfants témoins demeurent les oubliés du système, malgré qu’il soit reconnu que les jeunes victimes ou témoins de violence sont beaucoup plus à risque de développer des problèmes de santé mentale et physique que les autres. Le contexte permet difficilement d’améliorer la qualité des services, de développer des outils d’intervention, de faire de la prévention auprès des jeunes ou encore d’offrir aux travailleuses des conditions de travail décentes et des activités de perfectionnement de plus en plus nécessaires compte tenu de l’alourdissement de la clientèle. Enfin, la concertation et le partenariat ont peu progressé.

Toutefois, dans son *Plan de consolidation 1999-2002*, la RRSSS réitère les priorités identifiées en 1996 en matière de conditions de vie des femmes et signifie son intention d’intensifier ses efforts, notamment en travaillant à contrer la violence faite aux femmes. Ainsi, en mars 1999, elle invitait quelque 120 représentants d’organismes et d’établissements à participer à une journée régionale sur la violence conjugale pour déterminer les priorités à retenir pour les trois prochaines années, ainsi que les moyens concrets pour les actualiser. Par ordre d’importance, les priorités retenues sont : l’accès à des services externes pour les femmes victimes, la prévention auprès des jeunes et la formation des personnes intervenantes du réseau. Dans le cadre de cette mobilisation, une ou un responsable de la coordination et de la concertation des ressources a été mandaté pour assurer la mise en œuvre des actions dans chacun des territoires de la région. La constitution d’un *Bottin régional des ressources en violence faite aux femmes (1999)*, et sa diffusion massive aux personnes actives dans les différents secteurs concernés par cette problématique, constitue certes un premier pas vers la connaissance des ressources et la clarification de leur mission, préalables essentiels à la complémentarité et au

¹⁰⁵ Régie régionale de la santé et des services sociaux Mauricie–Bois-Francs. *Stratégies d’action prioritaires 1995-2001*, 1995.

¹⁰⁶ Régie régionale de la santé et des services sociaux Mauricie–Bois-Francs. *La transformation du réseau de la santé et des services sociaux en Mauricie–Bois-Francs : Décisions 1996*, 1997.

continuum des services. Mais les liens intersectoriels demeurent peu développés et demandent à être formalisés afin d'optimiser la complémentarité des services. En ce sens, on gagnerait à recourir à une approche globale d'intervention, telle que préconisée par les groupes féministes. Les groupes de femmes estiment que les protocoles existants demandent à être améliorés. Dans le meilleur des cas, il s'agit d'ententes bipartites, Sûreté du Québec–CLSC ou maison d'hébergement–Sûreté du Québec. Force est de constater qu'au chapitre du décloisonnement et de l'engagement intersectoriel, on en est encore aux premiers balbutiements.

Des sommes ont été engagées par la RRSSS pour assurer la mise en œuvre de la deuxième et de la troisième priorité. Au cours de l'année 1999-2000¹⁰⁷, une formation en dépistage a été dispensée aux intervenantes, intervenants et gestionnaires des CLSC de tous les territoires ; faute de fonds, elle n'a pu être étendue hors de ce réseau. Les activités de prévention de la violence auprès des jeunes sont amorcées et doivent se poursuivre. Enfin, une campagne de sensibilisation et d'information auprès du grand public a été lancée. Cependant, déplorent des intervenantes des groupes de femmes, ces interventions, parce qu'elles ne sont pas intégrées en continuité dans les planifications de la RRSSS, demeurent ponctuelles. Or, estiment-elles, pour avoir une portée réelle, ce type d'action doit s'insérer dans une démarche à long terme.

Mais, à ce jour, aucun financement n'a été débloqué pour garantir l'accessibilité à des services externes, identifiée comme la plus importante des priorités. En mai 1999¹⁰⁸, le Regroupement des maisons d'aide et d'hébergement de la région a d'ailleurs déposé à la RRSSS une pétition de plus de 14 000 noms réclamant un meilleur financement de leurs activités. La Régie travaille actuellement à identifier des stratégies qui pourraient assurer la mise en œuvre de cette priorité.

En matière d'agressions sexuelles, la Régie s'engage, au cours des trois prochaines années, à « soutenir l'actualisation des orientations [ministérielles] en matière d'agressions sexuelles par la constitution d'un portrait des actions et services offerts [...], par l'identification de priorités régionales [...] l'élaboration et la réalisation d'un plan d'action régional »¹⁰⁹. Pour ce faire, la RRSSS a mandaté un comité de travail, mais le milieu n'a toujours pas reçu les orientations gouvernementales annoncées depuis bientôt quatre ans.

1.6.2 La santé mentale

Au premier chef, la violence conjugale et l'abus sous toutes ses formes constituent des problèmes susceptibles de miner autant la santé physique que mentale des femmes. « Au Québec, 20 % des femmes qui se présentent à l'urgence des hôpitaux seraient des

¹⁰⁷ Source : Madame Isabelle Côté, responsable du Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes de la RRSSS, mars 2000.

¹⁰⁸ *Le Nouvelliste*, 1^{er} mai 1999.

¹⁰⁹ RRSSS. *Plan de consolidation 1999-2002, op. cit.*, p. 33.

femmes victimes de violence¹¹⁰. » De même a-t-on établi que « le facteur prédicteur le plus puissant pour déterminer si une femme abusera de l'alcool ou de drogues au cours de sa vie est qu'elle ait été abusée sexuellement ou violentée durant l'enfance ou sa vie adulte »¹¹¹. De même, les femmes violentées ex-résidentes de maisons d'hébergement souffrent d'un niveau plus élevé de détresse psychologique que la moyenne des Québécoises; elles ont davantage de problèmes de dépression, d'anxiété, de stress et d'idées suicidaires¹¹².

Les intervenantes des groupes de femmes, notamment celles qui travaillent auprès des victimes de violence conjugale, signalent d'ailleurs un alourdissement des cas depuis quelques années; les femmes sont de plus en plus nombreuses à présenter des problématiques multiples comme une grande pauvreté, des problèmes de santé mentale ou une dépendance envers l'alcool ou les drogues.

Malheureusement, il existe peu d'information permettant de cerner avec précision l'état de santé mentale de la population de la Mauricie et, le cas échéant, d'établir des liens avec la violence. En effet, non seulement les données de l'Enquête sociale et de santé ne distinguent pas les populations de la Mauricie et du Centre-du-Québec puisqu'elle était antérieure à la division des régions, mais plusieurs informations qui en sont issues concernent des effectifs de population trop petits pour pouvoir observer des différences significatives en fonction de certains critères, par exemple selon le sexe ou selon le territoire de référence. Cette assertion est encore plus fondée lorsqu'on réfère à des phénomènes peu fréquents comme la prévalence des idées suicidaires ou les tentatives de suicide. Comme l'Enquête sociale et de santé est un outil de référence majeur pour orienter les priorités régionales d'action en matière de santé et bien-être, il serait donc souhaitable que les instances concernées s'assurent d'une représentation suffisante des populations régionales dans leur collecte de données.

Les renseignements disponibles révèlent tout de même que, comme dans l'ensemble du Québec, la proportion de la population de la Mauricie et du Centre-du-Québec présentant un niveau élevé de détresse psychologique s'est accrue entre 1987 et 1992-1993. Ainsi, chez les 15 ans et plus, elle est passée de 19 % en 1987 à 27 % en 1992-1993. Cette augmentation, observée tant chez les hommes que chez les femmes, est particulièrement importante chez les jeunes adultes de 15 à 24 ans dont la proportion a doublé entre les deux périodes de référence (de 22 % à 44 %); le taux élevé de détresse psychologique des jeunes de la Mauricie et du Centre-du-Québec est aussi nettement supérieur à celui de leurs homologues du Québec (44 % c. 35 %).

¹¹⁰ Cité dans Comité de travail pour l'actualisation de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale dans la Mauricie et le Centre-du-Québec, *État de situation en matière de violence conjugale dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec*, novembre 1998.

¹¹¹ Kilpatrick, cité dans RRSSS Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Direction de la santé publique. *Les maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale en Gaspésie et aux îles : santé mentale de la clientèle et réalité d'intervention*, p.37.

¹¹² Comité de travail sur les services de santé mentale offerts aux femmes. *Écoute-moi quand je te parle!*, ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec, 1997.

Si la proportion des femmes des deux régions qui présentent un niveau élevé de détresse psychologique se compare à la moyenne québécoise (29 % c. 30,4 %), ce pourcentage est tout de même plus élevé que chez les hommes (29 % c. 24 %), sans toutefois que l'écart ne soit significatif en termes statistiques en raison des petits nombres de référence.

Depuis 1987, on constate en Mauricie et au Centre-du-Québec une augmentation significative de la prévalence des idées suicidaires qui n'est pas observée à l'échelle du Québec. Pour les femmes de la Mauricie et du Centre-du-Québec, cela signifie qu'en 1992-1993, elles étaient légèrement plus nombreuses que la moyenne des Québécoises à avoir songé sérieusement au suicide au cours de leur vie (9,1 % c. 8,4 %).

Selon des données de la RRSSS, pendant la période quinquennale 1991-1995, les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec se démarquent par un taux moyen annuel de mortalité par suicide significativement supérieur au taux québécois (21,8 c. 17,8 pour 100 000)¹¹³. Le phénomène n'est pas nouveau puisque, déjà en 1987, la RRSSS l'avait identifié. La surmortalité par suicide s'observe tant chez les femmes que chez les hommes (9,3 pour 100 000 c. 7,1 chez les femmes et 34,6 c. 28,7 pour 100 000 chez les hommes).

La RRSSS¹¹⁴ a aussi établi qu'en Mauricie et au Centre-du-Québec, on enregistre chez les femmes et les hommes de 25-44 ans, un groupe habituellement peu touché par les décès, non seulement une surmortalité par suicide mais aussi une surmortalité générale qui, dans le cas des femmes, s'explique essentiellement par une plus forte incidence des décès par lésions, traumatismes et empoisonnements (30,6 c. 21,5 pour 100 000 au Québec), au nombre desquels les suicides figurent beaucoup plus souvent qu'en moyenne au Québec (16,8 c. 9,5 pour 100 000)¹¹⁵.

L'alcoolisme, la toxicomanie et la consommation abusive de médicaments sont aussi souvent associés à une profonde détresse psychologique et, parfois, à la violence faite aux femmes. Nous avons déjà mis en évidence la propension des femmes de la région Mauricie-Bois-Francs à consommer davantage de médicaments que les hommes : 17,4 % d'entre elles (c. 9,3 % des hommes) avaient consommé au moins trois médicaments au cours des deux jours ayant précédé l'Enquête sociale et de santé 1992-1993, une consommation qui avait augmenté de façon significative depuis l'enquête précédente (1987). D'après la même source, les femmes de 35-64 ans étaient les plus susceptibles de surconsommer des médicaments de type anxiolytique, hypnotique ou tranquillisant. Enfin, le polyusage de substances psychoactives (alcool et drogues), plus répandu chez les 15-24 ans, mais variant peu selon le sexe (9,4 % des femmes et 11,4 % des hommes), était fortement associé à un niveau élevé de détresse psychologique. Ainsi, 53,6 % de la population régionale ayant déclaré avoir fait un usage multiple de telles substances au

¹¹³ RRSSS. « Le suicide en Mauricie-Bois-Francs, 1991-1995 », *Bulletin Profil 04*, vol. 5, n° 7, décembre 1997.

¹¹⁴ RRSSS. « La mortalité chez les 25-44 ans pour la Mauricie-Bois-Francs, 1990-1994 », *Bulletin Profil 04*, vol. 5, n° 3, juin-juillet 1997.

¹¹⁵ La légère différence entre ces données et celles discutées plus haut résulte du changement de période de référence (1990-1994 au lieu de 1991-1995).

cours de l'année précédant l'enquête présentait un niveau élevé de détresse psychologique.

Dans ses orientations régionales en alcoolisme et toxicomanie, la RRSSS¹¹⁶ reconnaît les femmes comme un groupe particulier qui doit recevoir une réponse adaptée à ses besoins. Par ailleurs, les orientations régionales en matière d'action face au suicide et à la santé mentale, parues depuis peu, ont prévu un plan d'implantation des orientations. Ayant bénéficié de la collaboration du Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes, le document mentionne la nécessité de prendre en considération la réalité spécifique des femmes. Dans les faits, les personnes vivant des situations à risque, identifiées par la Régie comme étant principalement des femmes et des aidantes naturelles, constituent la clientèle-cible des activités de prévention/promotion et des mesures touchant les problèmes de santé mentale transitoires.

C'est pourquoi, en 2000-2001, la RRSSS compte mettre en place au niveau local toute une gamme de services de base en santé mentale adaptés aux réalités des femmes : accueil, dépistage, évaluation, interventions psychosociales ou traitements psychologiques, suivi dans la communauté, soutien, répit, entraide et dépannage. Sur le territoire couvert par la RRSSS, quelque 25 organismes communautaires œuvrent en santé mentale. Les centres de femmes sont particulièrement actifs sur ce terrain et ont développé une riche expertise. Ils comptent d'ailleurs développer un projet de collaboration avec les ressources alternatives en santé mentale pour partager l'approche féministe en la matière. De son côté, la RRSSS prévoit promouvoir auprès des intervenantes et intervenants le principe d'une formation continue intégrant une approche différenciée selon les sexes pour assurer une réponse conforme aux besoins des femmes. Elle se propose également d'approfondir les connaissances sur les besoins spécifiques des femmes et de développer des indicateurs pour évaluer l'adéquation entre ces besoins et les services offerts. Le Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes sera consulté à ce sujet.

Les orientations régionales s'appuient aussi sur une approche intersectorielle d'intervention. Dans le cas des personnes présentant des problématiques multiples, la Régie préconise une intervention « simultanée et intégrée répondant à l'ensemble des besoins de cette personne ». Les groupes de femmes, notamment les maisons d'aide et d'hébergement et le CALACS, sont donc concernés par la mise en application des orientations.

Seule ombre au tableau, on doit déplorer l'absence de préoccupations liées au sexe dans le contenu des orientations touchant les problèmes de santé mentale chez la population aînée, les personnes présentant des doubles problématiques et les individus suicidaires. Compte tenu des différences qui ont été mises en lumière précédemment, il importerait qu'on s'y penche.

¹¹⁶ RRSSS. *Les orientations régionales en alcoolisme et toxicomanie : des solutions pour s'en sortir*, document consulté à l'adresse URL : [http://www.rrsss04.gouv.qc.ca/Nos Produits/Alcotoxi.pdf](http://www.rrsss04.gouv.qc.ca/Nos%20Produits/Alcotoxi.pdf)

1.7 La participation sociale

La contribution des groupes communautaires et populaires constitue une réalité essentielle de la vie régionale. Comme le fait remarquer la RRSSS, « [...] La qualité des liens d'entraide et de solidarité et la force du tissu social exercent un effet protecteur contre les effets négatifs de la pauvreté économique¹¹⁷ ».

En 1993¹¹⁸, une recherche portant sur l'ensemble des organismes communautaires de la Mauricie-Bois-Francs en recensait plus de 161. On évaluait à plus de 7 000, majoritairement des femmes (63,2 %), le nombre des personnes engagées de façon active comme bénévoles ou militantes. Les femmes constituaient aussi la majorité des membres des conseils d'administration (64,9 %). Six fois sur dix, les organismes avaient pignon sur rue dans la MRC Francheville.

Souvent associés au développement social et au bénévolat, les groupes communautaires ont pourtant aussi un impact économique non négligeable. En effet, non seulement génèrent-ils des emplois, mais leurs frais d'opération représentent autant de sommes injectées dans l'économie régionale, sans compter les coûts sociaux qu'ils épargnent à la communauté par leur travail de prévention et de soutien. Au total, en 1993, 283 personnes rémunérées travaillaient à plein temps et 151 à temps partiel dans le secteur communautaire. Quel que soit le régime d'emploi, les femmes constituaient la forte majorité des employés rémunérés (87 % en moyenne).

En juin 1999¹¹⁹, on dénombrait aussi en Mauricie 136 coopératives et dix autres étaient en voie de formation. Elles emploient 2 430 personnes et possèdent des actifs de 2,7 milliards. Plus de 254 800 personnes participent à la propriété des entreprises coopératives qui se répartissent principalement dans les domaines des services financiers (68), de l'habitation (23) et du travail (21). Exactement la moitié des coopératives se retrouve dans la MRC Francheville. La création, en 1995¹²⁰, d'une coopérative de services de santé à Saint-Étienne-des-Grès mérite d'être soulignée puisqu'elle constitue un précédent au Québec et que cette initiative pourrait servir de modèle à d'autres localités, particulièrement en milieu rural.

Dans son *Plan de consolidation 1999-2002*, la RRSSS s'engage à reconnaître la contribution importante des organismes communautaires dans le maintien et l'amélioration de la santé et du bien-être des citoyens. De même, elle réitère ses intentions de consolider le financement de base des organismes et de l'accroître selon la disponibilité des crédits supplémentaires. Cependant, face à l'importante augmentation des ressources communautaires observée ces dernières années, la RRSSS compte entreprendre la révision du processus d'accréditation des organismes communautaires et la redéfinition des balises de leur financement de base. Entre 1994 et 1999, le nombre

¹¹⁷ RRSSS. *Plan de consolidation 1999-2002*, op. cit, p. 29.

¹¹⁸ Le Mouvement populaire et communautaire 04. *Rapport d'enquête : L'impact social et économique des groupes populaires et communautaires de la région 04*, septembre 1993.

¹¹⁹ CRDM. *Planification stratégique, profil coopératif*, source incomplète.

¹²⁰ J. PERREAULT. « Soigner le mal par la racine », *Revue Dossier*, n° 261, juillet-août 1996.

d'organismes communautaires inscrits au SOC, qui couvre toujours les régions Mauricie et Centre-du-Québec, est passé d'environ 165 à plus de 250¹²¹, alors que le nombre d'organismes subventionnés est passé de quelque 140 à 210¹²². En fait, aux yeux de la Régie, la notion d'organisme communautaire semble de plus en plus rassembler sous un même vocable des réalités et des missions fort différentes : d'une part, il y a les organismes qui prônent une approche globale et le changement social et, d'autre part, on retrouve des organismes dispensateurs de services et qui s'inscrivent dans une logique d'économie sociale. « Les stratégies de financement devraient donc tenir compte de ces deux réalités particulières et s'y adapter¹²³. »

Dans le même ordre d'idées, la récente entente spécifique sur le développement social en Mauricie¹²⁴ conclue entre le CRDM, la RRSSS, le ministère de la Solidarité sociale et le ministère des Régions, en vue de produire un plan d'action concerté et d'harmoniser les interventions en vue de contrer plus efficacement la pauvreté et l'exclusion sociale, aura aussi un impact sur les liens avec les organismes communautaires.

Si on peut espérer que ces démarches contribuent à contrecarrer le sous-financement chronique qui touche plusieurs groupes communautaires, il faudra s'assurer qu'elles respectent l'autonomie des groupes et qu'elles tiennent compte de l'approche globale adoptée par certains organismes, dont les groupes féministes.

1.8 La vie culturelle

La vie culturelle est à la fois un ingrédient et un indice du développement d'une région, comme l'a documenté la sociologue Andrée Fortin. D'abord, souligne-t-elle, il faut prendre acte de l'importance des retombées économiques directes et indirectes des événements culturels : argent dépensé pendant l'événement, bien sûr, mais aussi emplois créés et accroissement de la rétention de créateurs, artistes et techniciens dans la région. Ces emplois prennent encore plus d'importance dans un contexte de coupures des budgets accordés aux institutions culturelles nationales.

Mais il y a plus : les activités et les événements culturels transforment la qualité de vie en région et renforcent l'identité régionale. La façon dont les régions se définissent et se présentent se modifie¹²⁵. Enfin, soulignons que la qualité de la vie culturelle a aussi un pouvoir de rétention de la relève régionale et même d'attraction pour les investisseurs.

En Mauricie, la géographie a contribué à façonner l'identité régionale. En fait, la rivière Saint-Maurice, qui traverse la région et grâce à laquelle plusieurs Mauriciens gagnaient leur vie, qu'ils soient draveurs, ouvriers dans une usine de pâte, ou employés de la *Shawinigan Water and Power*, la plus connue des ancêtres d'Hydro-Québec, a servi

¹²¹ Ces chiffres représentent les régions administratives de la Mauricie et du Centre-du Québec.

¹²² RRSSS. *Plan de consolidation 1999-2002*, op. cit.

¹²³ *Idem*, p. 34.

¹²⁴ *Le Nouvelliste*, 15 janvier 2000.

¹²⁵ Andrée FORTIN. « L'esprit des lieux, le tourisme et le développement culturel », dans *Action collective et décentralisation*, colloque de l'ACFAS, 1996, Université McGill, p.87-97.

d'élément rassembleur à partir duquel s'est construit le sentiment d'appartenance régional. La redéfinition économique à laquelle doit se livrer la région n'est d'ailleurs pas sans ébranler son identité. Pour trouver un nouveau souffle, la Mauricie doit redéfinir la vision qu'elle a d'elle-même en mettant à contribution toutes les artisanes et artisans du développement, sous toutes ses facettes. D'ailleurs, le CRD reconnaît, dans son plan de développement stratégique 1999-2004, que la constitution d'une culture régionale est une prémisses au développement. C'est pourquoi il entend favoriser le développement du sentiment d'appartenance et d'une fierté mauricienne. Pour assurer un véritable enracinement, il est essentiel que l'ensemble des citoyennes et citoyens se reconnaissent dans la vision régionale proposée. C'est pourquoi un tel exercice doit chercher à associer l'ensemble des groupes sociaux, parmi lesquels les femmes doivent être représentées équitablement. Signe des temps, la Mauricie s'est dotée en 1999 d'une Maison de la région qui regroupe sous le même toit une dizaine d'organismes à vocation sociale, culturelle ou économique.

Le Conseil régional de la culture du Cœur-du-Québec est l'organisme de concertation, de consolidation et de développement culturel de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Selon cet interlocuteur, les artistes et intervenants des deux régions ont su mettre en place des organismes et événements représentatifs de leur milieu malgré l'attrait qu'exercent Montréal et Québec, situées à proximité. De plus, les deux régions ont implanté, depuis 1987, le plus important regroupement du Québec dans le domaine muséal, Médiat-Muse, qui regroupe 22 établissements¹²⁶. Dans la région, on retrouve dix musées, six centres d'exposition et neuf autres lieux historiques¹²⁷. Toutefois, le Musée des Arts et Traditions populaires du Québec, un des seuls musées de calibre national en dehors de Québec et Montréal, est actuellement fermé. Un comité travaille à la production d'un plan de relance qui doit être présenté à la ministre de la Culture et des Communications au cours de l'an 2000¹²⁸.

Quelque 42 bibliothèques municipales, reliées à un centre régional de services, et huit bibliothèques publiques autonomes desservent le territoire. Grâce à son réseau régional de diffuseurs, la région peut aussi proposer à ses résidentes et résidents des spectacles dans huit salles disposant d'une programmation professionnelle, réparties sur son territoire. En outre, deux centres d'artistes mettent à la disposition des créateurs de la région des équipements pour la production de leurs œuvres.

La Mauricie est l'une des rares régions à disposer d'un quotidien, *Le Nouvelliste*. La couverture médiatique des événements régionaux et locaux est aussi assurée par cinq hebdomadaires desservant chacune des MRC, et un mensuel, *La Gazette populaire*. La région est aussi desservie par trois stations de télévision affiliées à des chaînes nationales, quatre stations de télé communautaire et six stations de radio.

¹²⁶ Conseil régional de la culture Cœur-du-Québec,
adresse URL : http://sites.cgocable.ca/CRC_pgs/P_Commun/Present.htm

¹²⁷ Les informations concernant le nombre d'infrastructures culturelles des deux régions proviennent du *Plan de développement stratégique 1999-2004*.

¹²⁸ *Le Nouvelliste*, 15 janvier 2000.

Plusieurs événements culturels et festivals se déroulent tout au long de l'année. Retenons le Festival international de la poésie, la Biennale nationale de céramique et la Biennale internationale d'estampes contemporaines, qui se tiennent tous à Trois-Rivières et qui sont reconnus comme des événements majeurs au Québec¹²⁹. Soulignons aussi la tenue annuelle du Salon du livre de Trois-Rivières. On constate que la capitale régionale draine, en grande partie, les événements culturels d'importance.

Au cours des dernières années, les villes de la Mauricie se sont efforcées de jouer un rôle de plus en plus actif à l'égard de la culture. Ainsi, les villes de Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest et Shawinigan se sont dotées d'une politique culturelle¹³⁰. Par contre, dans les milieux ruraux, la mise en valeur du potentiel culturel et patrimonial tend à être subordonnée plus au développement récréotouristique qu'à l'amélioration de la qualité de vie du milieu, comme le démontrent les investissements de plus de 52 millions effectués au cours des cinq dernières années dans des entreprises s'adressant à une clientèle touristique¹³¹.

À la suite de la division de la région Mauricie–Bois-Francs en 1997, deux associations touristiques distinctes ont été créées. La nouvelle association touristique de la Mauricie a vu le jour le 30 mars 2000. La notoriété de la région en tant que destination touristique n'a sans doute pas encore atteint son potentiel optimal. Tout de même, les nombreux lacs et le large couvert forestier du Haut-Saint-Maurice, de Mékinac et de Maskinongé attirent de plus en plus un tourisme de plein air et d'aventure. Aussi, bon an mal an, quelque 700 000 pèlerins¹³² visitent le sanctuaire du Cap-de-la-Madeleine.

Selon le dernier recensement (1996), une proportion plus élevée de femmes que d'hommes de la Mauricie occupe un emploi dans le domaine des arts, de la culture, des sports ou du loisir (2 % c. 1,3 %). Le taux régional de féminité de ces métiers ou professions (54,9 %) dépasse la moyenne québécoise (51,1 %)¹³³. Enfin, les femmes occupent une proportion importante des postes de cadres ou de direction du milieu culturel¹³⁴.

¹²⁹ Ministère de la Culture et des Communications,
adresse URL : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/manifcul/caled/mtlete.htm>

¹³⁰ Ministère de la Culture et des Communications,
adresse URL : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/cultmun/polit.htm>

¹³¹ Communiqué du Cabinet du ministre délégué au Tourisme, adresse URL:
[http://communiqués.gouv.qc.ca/http://www.communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Septembre 1999/02/c0427.html](http://communiqués.gouv.qc.ca/http://www.communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Septembre%201999/02/c0427.html)

¹³² J. PERREAULT. « L'autre pèlerinage », Revue *Dossier*, numéro 261, juillet-août 1996.

¹³³ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales effectuées pour le CSF par le BSQ, automne 1998.

¹³⁴ Conversation entre Madame Ginette Voyer du bureau régional du CSF de Trois-Rivières et la directrice régionale du MCC. Selon cette source, au printemps 1999, les femmes occupaient 52 % des postes de cadres ou direction dans les différentes infrastructures des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

1.9 La contribution des femmes

1.9.1 Le mouvement associatif

Les 41 groupes de femmes que compte la Mauricie démontrent bien toute la vigueur du mouvement des femmes et la présence d'une vie associative aussi réelle que marquante pour la région. En effet, les femmes sont engagées activement dans l'amélioration des conditions de vie, elles participent à toutes les tables de concertation et elles s'efforcent d'être partie prenante des nouveaux enjeux qu'induit, pour les femmes, la régionalisation.

La plupart des groupes de femmes interviennent sur des questions spécifiques, que ce soit en matière de violence faite aux femmes, de périnatalité, d'intégration des femmes au marché du travail, d'entrepreneuriat féminin, etc. Le Centre de santé des femmes et le Centre santé du sein s'avèrent de précieux outils de prévention et d'éducation en santé féminine¹³⁵. Aux côtés des comités de condition féminine au sein de trois syndicats, on retrouve aussi un syndicat d'agricultrices, un réseau de femmes d'affaires, une association des travailleuses accidentées et un comité d'action des travailleuses non syndiquées. L'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS) est aussi très présente en Mauricie, principalement dans les dossiers du virage ambulatoire et de la conciliation travail-famille¹³⁶. D'autres groupes sont plus polyvalents : les deux centres de femmes, par exemple, qui utilisent une approche globale, multisectorielle et intégrée, offrent des services d'information, de relation d'aide, de référence et des ateliers de formation personnelle. À l'exception des centres d'hébergement pour femmes victimes de violence, répartis dans quatre municipalités de la région, les trois quarts des groupes de femmes sont concentrés à Trois-Rivières (22) et Shawinigan (5). Les femmes des régions rurales et éloignées ont donc un accès limité à ces ressources pourtant indispensables.

En 1993, des groupes de femmes des régions de la Mauricie et des Bois-Francs se dotent officiellement d'un lieu d'échange et d'action : la Table de concertation des groupes de femmes de la Mauricie-Bois-Francs est légalement constituée. En plus de promouvoir et de défendre les droits des femmes, la Table assure une représentation féminine aux instances de développement régional. Ainsi, elle a participé à la création du Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes de la RRSSS. De même, elle a mis sur pied le Comité *Femmes et développement régional* qui participe à l'élaboration de la planification stratégique régionale et dont une représentante siège au conseil d'administration du CRD. Le principal enjeu identifié par ce comité dans la *Planification stratégique régionale 1999-2004* s'inscrit d'ailleurs dans l'esprit du travail accompli par la Table au cours des dernières années : favoriser l'atteinte de l'autonomie économique des femmes en encourageant l'entrepreneuriat féminin et en soutenant la diversification de leurs choix professionnels, notamment dans des champs de formation non traditionnels. Cette préoccupation s'est notamment incarnée par la mise sur pied des projets *Femmes et production industrielle* et *Entrepreneuriat féminin régional*, dont nous

¹³⁵ Conseil du statut de la femme. *Répertoire des groupes de femmes du Québec, région 04-Mauricie*, mise à jour décembre 1999.

¹³⁶ *Le Nouvelliste*, 25 août 1999.

avons énoncé les missions et réalisations précédemment. En effet, dès 1996, la Table, préoccupée de l'intégration des femmes dans des emplois de métier du secteur manufacturier, met en place le projet *Femmes et production industrielle*. L'année suivante, *Entrepreneuriat féminin régional* prend son envol. Le concours *Gagnez votre entreprise*, lancé en octobre 1998 par ce groupe, a déjà permis d'honorer dix projets d'entreprises. Il s'agit là d'initiatives importantes pour soutenir la participation des femmes à l'économie régionale.

À la suite de la division des régions, en 1997, les groupes de femmes des deux territoires ont senti la nécessité de se donner des instances de concertation autonomes. Ainsi, la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie regroupait, en décembre 1999, 21 groupes, 3 membres à titre individuel et 3 membres d'office. En plus de poursuivre ses activités régulières et de soutenir les projets *Femmes et production industrielle* et *Entrepreneuriat féminin régional*, la Table de la Mauricie s'est investie, depuis 1998, dans le projet *Mauriciennes d'influence* pour favoriser et supporter l'engagement des femmes dans les lieux décisionnels locaux et régionaux. Un colloque, tenu en mai 1999 dans le cadre de ce projet, a d'ailleurs connu un vif succès. L'événement, qui visait entre autres à démystifier le fonctionnement des divers lieux de pouvoir, a permis à des femmes intéressées à participer aux instances décisionnelles de créer des liens avec celles qui y sont déjà, en plus de faire émerger plusieurs idées prometteuses, dont l'instauration d'un système de mentorat qui permettrait aux femmes de bénéficier d'un soutien dans leurs démarches pour accéder à un poste décisionnel¹³⁷.

En dépit de la richesse de l'apport des groupes de femmes au développement de la région, plusieurs obstacles conjugués nuisent actuellement à leur fonctionnement, quand ils ne mettent pas carrément en question la survie de certains.

D'abord, le financement des organismes bailleurs de fonds, lié de plus en plus étroitement aux services offerts, pour suppléer à la réduction des services publics ou, du moins, pour les compléter, fait dévier la mission de plusieurs groupes de femmes. Il faut comprendre que nombreux sont ceux, dont les centres de femmes, qui recourent à une approche globale qui ne peut être réduite à une simple offre de services. Ainsi, à la suite d'une demande d'aide de la part d'une femme en situation de pauvreté, on examinera avec elle autant les moyens de pallier les difficultés économiques (logement social, soutien pour la garde des enfants, participation à une cuisine collective, etc.) que les mesures lui permettant de s'en sortir (retour aux études, préparation et intégration à l'emploi, soutien au démarrage d'entreprise, etc.). Mais on se préoccupera aussi de l'impact de sa situation économique sur sa santé physique et mentale, tout en s'efforçant de faire prendre conscience aux instances décisionnelles locales et régionales des effets de l'appauvrissement et des mesures qui s'imposent pour corriger la situation. Or, l'approche « service » combinée à l'approche « clientèle », que poussent à adopter les organismes subventionnaires pour l'attribution de fonds, réduit considérablement la portée des interventions des groupes. Le virage ambulatoire a eu un effet particulièrement majeur à cet effet.

¹³⁷ *Le Nouvelliste*, 31 mai 1999.

À ces difficultés de financement s'ajoutent les exigences pour les travailleuses des groupes de participer ou de suivre les travaux des instances de pouvoir locales et régionales qui se sont démultipliées au cours des dernières années. Comme le soulignent Côté et Fortin¹³⁸, si la planification participative adoptée par les instances régionales comporte le grand avantage de reconnaître la contribution et de légitimer la présence des groupes communautaires, cette démarche se fait sans financement correspondant, bien que les membres de ces organisations soient généralement surchargés par les activités propres à leur organisme, tout en devant composer avec la précarité.

Si tous les groupes de femmes vivent un certain essoufflement découlant des exigences de la planification participative, les trop rares groupes de femmes des milieux ruraux le ressentent avec encore plus d'acuité. Débordées par l'ampleur de leur propre tâche, les intervenantes doivent trop souvent choisir entre les activités de représentation et leur propre mission avec comme conséquence une sous-représentation des femmes dans les lieux de pouvoir. Il importe que les autorités locales et régionales soient informées de cette situation qui risque de miner la qualité de la participation sociale et de la vie démocratique, en plus de priver des femmes de ressources dont elles ont grandement besoin.

1.9.2 L'apport individuel des femmes

Comme nous avons eu l'occasion de le constater, la position des Mauriciennes, en termes d'intégration et de maintien en emploi ou de revenu moyen, est généralement moins bonne que la moyenne des Québécoises. De plus, elles occupent des fonctions d'exécutantes en proportion supérieure à la moyenne des femmes du Québec. Toutefois, les Mauriciennes sont autant représentées que la moyenne des Québécoises parmi les travailleuses autonomes. Dans le secteur de l'agriculture par exemple, elles représentent, en 1997¹³⁹, 24 % (c. 25,3 %) des exploitants. En outre, elles s'engagent de plus en plus dans l'entrepreneuriat. En effet, même si nous ne possédons pas de chiffres à l'appui, les promotrices du projet *Entrepreneuriat féminin régional*, dans le cadre duquel on effectue actuellement le recensement des entreprises dirigées par des femmes, déclarent : « Les entreprises de la région dirigées par des femmes propriétaires se retrouvent dans tous les secteurs d'activités. Une grande variété d'entreprises de la région sont dirigées par des femmes »¹⁴⁰. D'ailleurs, le fait qu'à l'intérieur d'un court délai de six mois, 22 femmes aient posé leur candidature pour participer au concours *Gagnez votre entreprise*, prouve que l'esprit entrepreneurial est bien présent chez les femmes de la région. Mentionnons aussi l'existence d'un chapitre du Réseau québécois des femmes d'affaires du Québec.

En matière de développement social, les femmes de la Mauricie ont une contribution majeure, tant sur le plan institutionnel que communautaire. On connaît l'indispensable contribution des femmes dans le domaine des services et des soins aux personnes,

¹³⁸ Denyse CÔTÉ et Maryse FORTIN. « Réformes et régionalisation : pratiques de concertation des groupes de femmes de l'Outaouais », *Nouvelles pratiques sociales*, mars 1994.

¹³⁹ MAPAQ. *Op. cit.*

¹⁴⁰ Pochette promotionnelle. *Projet entrepreneuriat féminin régional*.

sanitaires, sociaux ou éducatifs, particulièrement frappante en Mauricie. On ne peut manquer de rappeler la part considérable de travail accompli par les femmes actives dans les organisations communautaires et populaires, que ce soit à titre d'administratrices, de salariées ou de bénévoles. Rappelons aussi leur importante contribution dans le domaine des arts et de la culture, tant dans des postes de direction qu'à titre de salariées ou de créatrices.

Il faut également souligner l'apport des activités reproductives au développement de la région. Trop souvent, dans les analyses économiques classiques, on occulte l'apport des activités reproductives, comme si seules les activités productives comptaient. Pourtant, les unes et les autres sont intrinsèquement liées. En effet, les gestes du domaine dit privé – donner la vie, nourrir, soigner, éduquer, blanchir, nettoyer – ne sont-ils pas essentiels au maintien et au renouvellement de la vie de la région?

Qu'elles soient actives ou pas sur le marché du travail rémunéré, les femmes accomplissent plus que leur part de ces nombreuses tâches, parentales ou domestiques, essentielles à la vie et même à la survie de la collectivité. Selon le dernier recensement de Statistique Canada qui, pour la première fois, incluait des questions sur les activités non rémunérées accomplies à la maison, au Québec, 93,7 % des femmes contre 83,3 % des hommes ont déclaré avoir consacré du temps aux travaux ménagers ou à l'entretien de la maison durant la semaine précédant l'enquête. Parmi les femmes, 50,4 % disent avoir prodigué des soins aux enfants, alors que ce pourcentage se situe à 40,5 % chez les hommes. Enfin, 19,9 % des femmes, comparativement à 13,1 % des hommes, ont rapporté fournir des soins à des personnes âgées. La comptabilisation du nombre d'heures consacrées par les unes et les autres à ces activités distingue de façon encore plus marquante la part des femmes et des hommes. En effet, les répondantes sont trois fois plus nombreuses que les répondants (17,8 % c. 5,3 %) à indiquer avoir consacré 30 heures ou plus aux travaux ménagers ou à l'entretien de la maison¹⁴¹. Rappelons que dans une étude précédente, Statistique Canada avait estimé la valeur du travail non rémunéré¹⁴² d'une femme mariée non active sur le marché du travail et ayant des enfants à 24 000 \$¹⁴³.

Devant l'importante contribution des femmes à la vie économique, sociale et culturelle, leur sous-représentation politique étonne. Sans nier les pas importants qui ont été faits dans certaines instances décisionnelles régionales, elles demeurent toutefois largement sous-représentées comparativement aux hommes, et ce, indépendamment du palier de pouvoir considéré. Les Mauriciennes demeurent peu nombreuses à occuper des postes de pouvoir et, à certains égards, leur position s'est détériorée depuis quelques années.

¹⁴¹ Conseil de la famille et de l'enfance et autres. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, Québec, 1999.

¹⁴² La méthode du coût de remplacement attribue une valeur au travail non rémunéré d'après le taux de rémunération consenti aux personnes qui effectueraient un travail similaire. D'après l'approche généraliste, on applique le taux de rémunération des employés de maison femme ou homme à tout faire. Voir : Statistique Canada. « Mesure et évaluation du travail non rémunéré des ménages », dans *Tendances sociales canadiennes*, automne 1996, p. 32.

¹⁴³ *Idem*, p. 30 et 33.

Ainsi, en 1999, elles n'occupent que 8,9 % (c. 10,1 % au Québec) des postes de maire, ce qui signifie un recul de près de quatre points de pourcentage par rapport à 1998. D'autre part, si elles ont augmenté légèrement leur présence au sein des conseils municipaux (21,8 % c. 19,8 %), elles demeurent quelque peu sous-représentées comparativement à la moyenne québécoise (22,4 %) ¹⁴⁴. De plus, la région ne compte aucune députée à l'Assemblée nationale alors qu'au Québec, les femmes y occupent en moyenne 23,2 % des sièges. Pour ce qui est des commissions scolaires, les femmes de la Mauricie ne représentent que 35,9 % des commissaires comparativement à 57,6 % en général au Québec. Dans les CLD, au-delà de la moyenne régionale de 23,6 % qui se rapproche de la moyenne nationale (25,3 %), il faut noter les importantes différences selon les MRC. Ainsi, alors que dans Centre-de-la-Mauricie et Haut-Saint-Maurice, la représentation féminine au conseil d'administration atteint 43 % et 30 %, les CLD de Maskinongé et de Francheville ne comptent que 11 % de membres féminines au conseil d'administration, une proportion nettement sous les moyennes régionale et nationale. De même, avec à peine 18 % des sièges occupés par des femmes au CRD, la région se classe bonne dernière au Québec. Soulignons que les Mauriciennes ont perdu du terrain dans cet organisme pourtant au cœur du développement puisque, en 1998, elles y occupaient 22,7 % des sièges, devançant alors la moyenne nationale (20,5 %). Enfin, les femmes ont aussi essuyé un recul au Conseil régional des partenaires du marché du travail où elles occupent le tiers des sièges, descendant sous la moyenne nationale (36,9 %), alors que, jusqu'à récemment (1999), leur représentation atteignait 44,4 % des sièges.

Seule la Régie régionale de la santé et des services sociaux, qui dessert à la fois les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec, se distingue avec une représentation des femmes supérieure à la moyenne nationale (43,5 % c. à 33,5 %).

Les décideuses et décideurs régionaux et locaux doivent sans doute être plus rigoureux dans leur recherche de mécanismes pour appliquer la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*. On se souviendra que cette orientation, adoptée en 1997, vise tant à assurer une représentation équitable des femmes au sein des instances locales et régionales, qu'à favoriser la prise en compte de leurs intérêts et de leurs réalités par ces lieux de décision.

¹⁴⁴ Bureau régional ministère des Affaires municipales. *Résultats élections 1999*, novembre 1999.

TABLEAU 8 — Quelques statistiques sur les femmes dans les lieux décisionnels et consultatifs en Mauricie

	Région 04		Québec	
	Femmes	Total	Femmes	Femmes
	Nombre		%	%
Assemblée nationale du Québec (1998)	0	5	0	23,2 %
Mairies (1999)	5	56	8,9	10,1
Conseils municipaux	75	344	21,8	22,4
Commissions scolaires (1998)				
— Assemblée des commissaires	14	39	35,9	57,6
— Présidence des commissions scolaires	0	2	0,0	45,0
Régie régionale de la santé et des services sociaux Conseil d'administration (1999) régions 04 et 17	10	23	43,5	33,5
Conseil régional de concertation et de développement — Conseil d'administration (2000)	4	22	18	26
Conseil régional des partenaires du marché du travail (2000)	6	18	33,3	36,9
Centres locaux de développement (2000)			23,6	25,3
— MRC Mékinac	3	16	19	
— MRC Centre-de-la-Mauricie	9	21	43	
— MRC Francheville	2	18	11	
— MRC Maskinongé	2	18	11	
— MRC Haut-Saint-Maurice	6	20	30	

Source : Compilations effectuées par le bureau régional du Conseil du statut de la femme de la Mauricie–Centre-du-Québec.

1.10 La position des femmes dans le développement de la Mauricie

Malgré le caractère incomplet du portrait qui précède en raison des carences dans la disponibilité des données statistiques sexuées et de la récente division des régions étudiées, certaines caractéristiques de la position des femmes dans la région méritent d'être mises en relief.

Les Mauriciennes doivent affronter des difficultés d'intégration et de maintien en emploi nettement plus sévères qu'en moyenne au Québec. On ne peut manquer de faire le lien avec leur très grande concentration professionnelle, encore plus qu'ailleurs au Québec, dans des domaines dits « traditionnellement féminins », domaines qui ont subi beaucoup de transformations et de compressions au cours des dernières années et qui offrent généralement de moins bonnes conditions de salaire et de travail que les emplois « masculins ». Cette situation est encore plus lourde de conséquences dans une région où le développement est encore fortement axé sur la présence de grandes entreprises

industrielles et l'exploitation forestière. Même si la région s'efforce actuellement de diversifier ses activités, notamment en suscitant l'émergence d'entreprises de la nouvelle économie, la position des femmes est peu susceptible d'en être spontanément améliorée compte tenu de leurs actuels champs d'activité.

Dans toutes les sous-régions, rurales ou urbaines, les conditions salariales des femmes comme leur régime d'emploi se ressentent des domaines d'activité où elles se trouvent : elles s'en tirent toujours moins bien que les hommes de la région, mais aussi que la moyenne des Québécoises. Faut-il faire remarquer le manque de services qui pourraient supporter l'intégration et le maintien en emploi des Mauriciennes. On pense ici à la déficience des services de garde mais surtout de transport et d'intégration à l'emploi qui désavantage particulièrement les femmes des milieux ruraux.

Sur le plan de la scolarité, la région de la Mauricie présente de grands écarts comparativement à la moyenne du Québec. La sous-scolarisation touche particulièrement les Mauriciennes qui sont sous-représentées, autant en comparaison des autres Québécoises que des hommes de la région, parmi les diplômées universitaires et surreprésentées chez les personnes qui ne possèdent qu'une scolarité de niveau primaire. Évidemment, cette situation n'est pas indépendante du vieillissement de la population, mais nous avons aussi pu constater que plus d'une jeune femme sur dix ne fréquentant plus l'école, possèdent une scolarité inférieure à une neuvième année. Sachant qu'une scolarité écourtée pénalise davantage les femmes que les hommes, cette situation s'avère particulièrement inquiétante. Finalement, doit-on ajouter que les choix scolaires des femmes demeurent concentrés dans quelques familles de programmes, la plupart du temps, peu liés aux secteurs retenus dans les stratégies régionales de développement.

La Mauricie vit aussi des transformations démographiques et familiales qui, surtout lorsqu'elles sont associées aux difficultés économiques des femmes, pèsent lourdement sur leur vie. D'abord, on assiste à un vieillissement accéléré de la population : l'exode des 25-34 ans, conjugué à une faible fécondité, accroît la vitesse de progression des transformations démographiques. Les femmes en sont particulièrement affectées car, non seulement elles constituent la forte majorité des personnes vieillissantes, mais elles assument plus souvent qu'à leur tour le fardeau que peut représenter la prise en charge d'un parent ou d'un conjoint malade, situation qui s'est d'ailleurs accentuée avec le virage ambulatoire.

D'autre part, on a pu constater que, sans égard à l'âge des enfants, la proportion des familles monoparentales en Mauricie s'apparente à la moyenne québécoise. Cependant, lorsque l'on ne retient que les familles avec enfants d'âge mineur, on réalise que l'incidence de monoparentalité est non seulement supérieure en Mauricie (qu'en moyenne au Québec), mais elle augmente plus rapidement que les familles biparentales. Enfin, on observe également chez les adolescentes enceintes, un recours moins fréquent à l'avortement. Ceci soulève avec encore plus d'acuité la nécessité tant de mesures de conciliation famille-travail, que de passerelles d'insertion socioprofessionnelle pour les femmes connaissant des difficultés particulières. Citons aussi à ce chapitre les femmes défavorisées, les femmes handicapées et les femmes autochtones.

Les femmes de la Mauricie ne sont malheureusement pas à l'abri de la violence. Parmi les actes de violence qu'elles subissent, la violence conjugale occupe une proportion supérieure à la moyenne du Québec. Les intervenantes des maisons d'hébergement déplorent le débordement des ressources et leur difficile accessibilité pour les femmes du milieu rural qui, selon elles, pourraient être corrigés par un accroissement des services externes. Elles remarquent aussi l'alourdissement des problématiques des femmes qu'elles reçoivent : plusieurs se présentent avec des problèmes de santé mentale ou de polytoxicomanie.

Les difficiles conditions de vie des Mauriciennes ne sont sans doute pas étrangères à la dégradation de leur état de santé mentale. Ainsi, on remarque chez les femmes de la Mauricie-Bois-Francs une augmentation du niveau de détresse psychologique, de la consommation de plusieurs médicaments, de la prévalence des idées suicidaires et une plus forte propension au suicide que chez la moyenne des Québécoises.

S'il est essentiel de prendre en considération ces problèmes, il faut aussi tabler sur les avantages remarquables chez les femmes de la Mauricie. Elles sont fortement engagées dans les secteurs social et culturel, des piliers de la vie régionale. Très actives dans le secteur communautaire, plusieurs d'entre elles ont développé une approche globale des problèmes. Elles démontrent aussi un esprit entrepreneurial qui ne demande qu'à s'affirmer et ont su investir certains paliers de pouvoir, notamment la RRSSS, où on les retrouve dans une proportion qui surpasse la moyenne nationale.

Enfin, on ne doit pas taire la contribution centrale des femmes aux tâches parentales et domestiques, des ingrédients essentiels, au premier chef à la vie de la région. Pourtant, les activités de production et, encore moins de reproduction, des femmes ne bénéficient pas toujours de la pleine reconnaissance dans le discours, ni dans la planification et les projets de développement de la région. Et les femmes ne trouvent pas toujours les ressources suffisantes pour les soutenir dans l'exercice de ces rôles sociaux.

Force est de constater, qu'en dépit de leur importante contribution et de la richesse de leurs expériences, les femmes de la Mauricie subissent des inégalités socioéconomiques non seulement en comparaison des hommes de leur région, mais également face à l'ensemble des Québécoises.

C'est à partir de cette lecture de la position des femmes en Mauricie que le Conseil du statut de la femme a dégagé les cibles et les mesures qui suivent. En les soumettant aux décideuses, aux décideurs et aux représentantes du mouvement associatif des femmes, le CSF souhaite contribuer à l'émergence d'un modèle de développement avec toutes et tous, pour toutes et tous.

CHAPITRE II — DES CIBLES POUR UN DÉVELOPPEMENT AVEC TOUTES ET TOUS POUR TOUTES ET TOUS

Cible d'intervention 1 : Disposer de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs

À de nombreuses occasions, pendant les travaux pour établir le portrait qui précède, nous avons rencontré des problèmes d'accès aux statistiques. Dans plusieurs cas, nous avons dû demander des « sorties spéciales », souvent à coût élevé, pour répondre à nos besoins pourtant assez « basiques ». C'est donc dire que les données concernant la situation des femmes existaient, mais qu'elles n'étaient pas compilées pour être rendues disponibles. Dans d'autres cas, si les informations ventilées étaient compilées pour la région, nous ne pouvions les obtenir par territoire de MRC, une base d'observation dont la pertinence ne fait plus de doute alors qu'on parle de plus en plus de développement local. Enfin, pour certains aspects, les données sexuées étaient parcellaires, éparpillées ou inexistantes.

Or, à la suite de l'engagement du gouvernement dans le *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises* de mettre en place des mécanismes permettant de tenir compte, dans les analyses, les politiques, les programmes et les mesures législatives, des réalités propres aux femmes et aux hommes, dans les différents domaines de sa responsabilité, on doit disposer des outils pour bien circonscrire ces situations.

Mesures proposées

- 1. Que l'Institut de la statistique du Québec (anciennement le Bureau de la statistique du Québec) soit mandataire de l'engagement de la collecte de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs et, à ce titre, qu'il travaille de concert avec tous les ministères et organismes, publics ou parapublics, nationaux, régionaux ou locaux.**
- 2. Que, conformément à son mandat de veiller à l'application, en région, de la cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine, le ministère des Régions s'assure de l'engagement de ses partenaires dans la collecte de statistiques régionales sexuées pour chaque territoire de MRC.**
- 3. Que les instances régionales et locales de la Mauricie adoptent les mesures pour ventiler les données selon le sexe lors de leur collecte de statistiques et pour faire les analyses différenciées selon le sexe nécessaires à l'adaptation et à l'évaluation de leur action.**
- 4. Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux, bien qu'elle desserve toujours les régions Mauricie et Centre-du-Québec, produise des analyses sociosanitaires compatibles avec le nouveau découpage administratif afin de**

pouvoir prendre la mesure de l'état de santé physique et mentale des populations de deux régions, sous tous ses aspects, et qu'elle y discerne la réalité des femmes et des hommes.

- 5. Que le CRDM, la MRC et le CLD du Haut-Saint-Maurice, ainsi que la RRSSS demandent la collaboration du Secrétariat aux affaires autochtones, de ressources universitaires, du Conseil de la nation atikamekw, des conseils de bande et des femmes autochtones pour recueillir et analyser des informations permettant de mieux circonscrire la contribution et les besoins économiques et sociaux des Amérindiennes de la région, résidentes des différentes collectivités autochtones ou vivant hors réserve, afin d'être mieux en mesure d'adapter les politiques et programmes à leur réalité.**

Cible d'intervention 2 : Améliorer l'intégration en emploi des femmes et des filles en leur fournissant une meilleure information et une formation adéquate dans les options porteuses d'avenir pour la région

Bien que formellement l'on reconnaisse le droit des femmes au travail et l'égalité des sexes en emploi, il n'en demeure pas moins que les femmes connaissent toujours des difficultés à intégrer le marché du travail et, de surcroît, à se faire reconnaître des conditions salariales et de travail équivalentes à celles des hommes.

Force est de constater que la concentration scolaire et professionnelle des femmes nuit à leur intégration en emploi. C'est pourquoi les femmes doivent être incitées à s'orienter vers des domaines d'études plus diversifiés et mieux accordés aux orientations stratégiques régionales. Comme nous avons eu l'occasion de le souligner, les décideurs et décideuses régionaux tentent d'amorcer une reconversion économique fondée sur la deuxième et la troisième transformation des ressources disponibles, l'innovation technologique et la mise en valeur du potentiel récréotouristique. Les femmes et les filles doivent en être informées. Les groupes de femmes qui travaillent à la diversification scolaire et professionnelle ou à l'intégration en emploi doivent être reconnus par les différents établissements de formation de la main-d'œuvre et de développement régional. Ils doivent aussi être soutenus par un financement adéquat et récurrent, d'autant plus que les femmes qui s'engagent dans des voies non traditionnelles doivent souvent, pour persister, pouvoir compter sur un soutien que les groupes de femmes sont en mesure d'organiser. L'expertise de ces groupes, dont les actions sont principalement concentrées dans les zones urbanisées, devrait également pouvoir profiter aux femmes de tout le territoire.

Par ailleurs, s'il est primordial d'assurer l'accès des filles et des femmes aux formations et occupations non traditionnelles, il n'en demeure pas moins qu'actuellement, les femmes occupent majoritairement des emplois traditionnellement féminins dans le secteur tertiaire et que les filles continuent de privilégier les formations qui y mènent. Il n'est certes pas question de les blâmer puisque, compte tenu de l'évolution

sociodémographique de la région, certains domaines traditionnellement féminins sont ou devraient être en demande. Tel est le cas des services aux personnes âgées et des services de garde, deux secteurs où les besoins dépassent l'offre. Le développement de l'industrie récréotouristique, sur lequel misent les décideurs régionaux, pourrait aussi profiter aux femmes. Par contre, tous les choix traditionnellement féminins n'offrent évidemment pas des perspectives aussi favorables. Parfois le marché du travail est saturé ou encore l'évolution des besoins de la région rend certaines professions ou métiers moins nécessaires. Dans certains cas, le niveau des exigences du marché du travail s'est élevé si bien que certaines formations brèves trouvent de moins en moins de débouchés en emploi. Dans ce contexte, l'impact non négligeable des compressions sur les services d'information scolaire et professionnelle a de quoi inquiéter.

Souhaitons que les engagements consignés dans la Déclaration commune des participantes et participants au Sommet du Québec et de la jeunesse à l'effet d'accorder une priorité à l'information et à l'orientation scolaire et professionnelle trouve un écho dans la région et que le gouvernement y consacre les moyens de sa réussite. Rappelons aussi que le même événement a été l'occasion pour le gouvernement de s'engager à réviser, adapter et mettre en œuvre les programmes de formation professionnelle et technique pour les accorder avec les secteurs en émergence ou en pénurie de main-d'œuvre.

S'il est un autre domaine qui mérite qu'on s'y attarde pour favoriser la participation des femmes à l'économie régionale, c'est celui du soutien à l'entrepreneuriat. Dans une région dont l'économie a longtemps été tributaire de la quasi exclusive transformation des ressources naturelles, la culture entrepreneuriale doit être stimulée. D'ailleurs les instances régionales font du développement d'une culture entrepreneuriale une des mesures envisagées pour appuyer la diversification économique. Or, nous l'avons déjà mentionné, bien que des femmes, toujours plus nombreuses, semblent disposées à entreprendre une démarche entrepreneuriale, certains freins, notamment pour l'accès au financement, semblent les entraver. Ces obstacles méritent certes d'être examinés de près pour trouver les correctifs qui s'imposent.

Faits saillants

- En Mauricie, 47,6 % des femmes font partie de la population active comparativement à 66 % des hommes et à 54,6 % des Québécoises.
- Les femmes de la région travaillent à temps partiel dans une proportion beaucoup plus élevée que les hommes (36,7 % c. 14 %) et que la moyenne des Québécoises (36,7 % c. 30,6 %).
- Le revenu d'emploi moyen des Mauriciennes équivaut à 57,5 % de celui des Mauriciens et à 83,7 % de celui de leurs vis-à-vis québécoises.

- Les travailleuses mauriciennes se concentrent dans le secteur tertiaire (79 %). Comparativement à la moyenne des Québécoises, les travailleuses de la région sont surreprésentées dans les fonctions de soutien et d'exécution et sous-représentées dans les fonctions de gestion.
- Comparativement aux hommes, les travailleuses de la région sont nettement moins présentes dans les métiers et professions reliés aux sciences naturelles et appliquées. Elles sont aussi sous-représentées dans ces catégories professionnelles par rapport à la moyenne des Québécoises.
- Les étudiantes de tous les ordres d'enseignement sont, beaucoup plus que les étudiants de la région, concentrées dans quelques familles de programmes. Ces options mènent à des emplois traditionnellement féminins, parfois peu reliés aux orientations stratégiques régionales.
- Les finissantes de la formation professionnelle au secondaire sont proportionnellement plus nombreuses que les finissants à travailler à temps partiel (37,5 % c. 8,2 %) et leur salaire hebdomadaire moyen est de 126 \$ inférieur à celui de leurs vis-à-vis masculins.
- Deux fois plus de diplômées que de diplômés du collégial technique travaillent à temps partiel (25,3 % c. 10,5 %). Leur salaire hebdomadaire moyen est de 151 \$ inférieur à celui des finissants.
- À peine 2 % des diplômées du collégial technique (1996-1997) ont obtenu un diplôme en génie (mécanique, civil ou industriel), en électronique ou en informatique.
- En formation professionnelle au secondaire ou au collégial technique, les mesures d'intéressement aux métiers non traditionnels et de soutien aux filles qui s'y inscrivent sont peu développées.
- En considérant l'évolution démographique de la région, on ne peut écarter des secteurs d'avenir certains champs occupés traditionnellement par les femmes; mais l'information scolaire et professionnelle doit aider à discerner les secteurs favorables et les formations y menant.
- Bien qu'on reconnaisse que la culture entrepreneuriale est sous-développée en Mauricie, les Mauriciennes constituent une proportion légèrement plus élevée des travailleurs autonomes de la région que la moyenne des Québécoises (36,4 % c. 35,9 %). Néanmoins, les entrepreneures de la région disent rencontrer beaucoup de difficultés. Ceci pourrait être lié aux secteurs dans lesquels elles concentrent leurs projets d'entreprise.

- Les mesures de soutien à l’entrepreneuriat s’adressant surtout aux jeunes peuvent avoir un effet de discrimination systémique à l’égard des femmes, qui, pour des raisons familiales, culturelles et professionnelles, démarrent souvent leur entreprise après l’âge de 35 ans.

Mesures proposées

- 6. Compte tenu des inégalités notées entre les femmes et les hommes de la région sur le plan de la situation socioéconomique et de l’emploi, que le CRDM, les CLD et la direction régionale d’Emploi Québec fassent de la correction de cette situation une de leurs cibles prioritaires et qu’ils adoptent les mesures pour atteindre leur objectif.**
- 7. Que les planificateurs du développement (le CRDM, les CLD et le Conseil régional des partenaires du marché du travail) et les planificateurs et dispensateurs de formation (les commissions scolaires, les cégeps, l’université et les CLE) développent des liens systématiques afin d’améliorer l’information scolaire et professionnelle et qu’ils consacrent plus de ressources à cet effet afin que les étudiantes bénéficient, le plus tôt possible dans leur parcours scolaire, d’une information scolaire et professionnelle à jour et pertinente, en lien avec le marché du travail et les orientations de la région.**
- 8. Que, pour soutenir les femmes adultes dans leur démarche éducative, le ministère de l’Éducation et Emploi Québec diffusent des outils reconnus et partagés par un ensemble d’intervenants pour permettre la reconnaissance des acquis expérientiels, et non pas seulement académiques. Que les directions régionales du MEQ et d’Emploi Québec veillent à l’adoption et à l’utilisation de ces outils permettant d’aplanir les obstacles qui compromettent l’accessibilité à l’éducation.**
- 9. Que le CRDM et la direction régionale d’Emploi Québec s’assurent que des ressources permanentes soient consacrées à la diversification des choix scolaires et professionnels des femmes, et ce, sur tout le territoire, ce soutien pouvant être offert, selon le cas, par les groupes de femmes ou les CLE. Qu’ils prévoient aussi des mesures de soutien pour favoriser le maintien en formation des femmes qui s’y engagent.**
- 10. Que les commissions scolaires, les cégeps et l’université se donnent un objectif numérique d’inscription des filles à certains programmes professionnels ou techniques en lien avec les secteurs prometteurs pour la région. Que, dans le cadre de projets-pilotes, des institutions instaurent un programme d’accès à l’égalité en éducation pour permettre aux filles un accès équitable à certains secteurs prometteurs de formation.**

- 11. Que, lors de l'achat de formation dans des domaines traditionnellement masculins, les CLE réservent des places pour des candidatures féminines.**
- 12. Que les centres locaux d'emploi, en collaboration avec le Conseil régional des partenaires du marché du travail et la direction régionale d'Emploi Québec, se donnent une stratégie de préparation à l'emploi à l'intention des candidates dans des formations menant à des emplois non traditionnels tant pour accroître l'intérêt des femmes que pour leur permettre de mieux connaître la réalité dans laquelle elles s'engagent.**
- 13. Que le CRDM et les CLD, avec la collaboration du ministère des Régions et des autres ministères concernés, ainsi que des groupes de femmes, suscitent et soutiennent la diversification des secteurs d'activité dans lesquels les femmes entrepreneures développent des projets d'entreprise.**
- 14. Que les centres locaux de développement documentent, notamment avec la collaboration du MIC, de l'Institut sur les PME et des groupes de femmes actifs dans le domaine, les problèmes d'accès au financement des femmes entrepreneures pour y sensibiliser les institutions financières afin que les femmes bénéficient des leviers nécessaires au démarrage d'entreprise.**
- 15. Que le ministère des Régions, dans le cadre des attentes annuelles qu'il fixe au CRD et aux CLD, leur demande d'inclure, dans les critères d'évaluation des projets qu'ils acceptent de financer, les retombées prévues en termes de création d'emplois pour les femmes et pour les hommes et de produire un bilan des résultats effectivement atteints. Qu'Emploi Québec adopte une démarche semblable avec les CLE.**

Cible d'intervention 3 : Offrir les conditions nécessaires à l'insertion socioprofessionnelle des femmes, particulièrement les plus défavorisées

Comme nous avons eu l'occasion de le constater dans la première partie, il existe de grandes différences entre les femmes et les hommes, mais aussi entre les femmes elles-mêmes, en termes de participation au marché du travail, de niveau et de sources de revenus. L'existence de poches de pauvreté, dans les MRC rurales et certains quartiers urbains, est d'ailleurs connue et fort bien documentée.

Certaines femmes disposent de caractéristiques peu propices à l'intégration au marché du travail; qu'on pense à la sous-scolarisation, dont celle découlant du problème épidémique du décrochage scolaire qui a des conséquences sur la participation au travail encore plus lourdes pour les femmes, mais aussi aux difficultés particulières que rencontrent les femmes exclues du marché du travail depuis plusieurs années, dont les femmes handicapées et les femmes autochtones. En raison des grandes difficultés qu'elles vivent,

il importe aussi de prévoir des services adaptés de préparation à l'emploi pour les femmes victimes de violence.

On ne doit pas non plus minimiser le poids que représentent pour les femmes, et particulièrement pour celles qui sont seules et, souvent, pauvres, les responsabilités familiales, à l'égard des enfants et, de façon de plus en plus répandue, à l'égard des parents en perte d'autonomie. Combinée à d'autres difficultés, cette charge peut non seulement freiner la participation des femmes au marché du travail, mais même constituer un obstacle insurmontable à leur insertion socioprofessionnelle, si on ne prévoit pas des mesures de soutien à leur intention. Pour ces femmes, l'accès au marché du travail ou à une formation qualifiante ne peut être dissociée de la disponibilité de certains services de soutien essentiels, dont les services de garde et de transport, mais aussi des logements de qualité abordables.

Faits saillants

- Les femmes de la région sont sous-scolarisées comparativement aux hommes et à la moyenne des Québécoises.
- Au dernier recensement, 11,6 % des jeunes femmes de 20-24 ans ne fréquentant plus l'école ont une scolarité inférieure à une neuvième année comparativement à 7,5 % des Québécoises.
- Comparativement aux hommes, les femmes de la région sont surreprésentées parmi les prestataires adultes de l'aide sociale (52,2 % c. 47,8 %), particulièrement parmi les prestataires depuis plus de 120 mois (55,3 % c. 44,7 %).
- Alors qu'à partir de 45 ans, la proportion des femmes bénéficiaires diminue au Québec, les Mauriciennes de ce groupe d'âge sont proportionnellement plus nombreuses à maintenir leur dépendance à la sécurité du revenu (42,8 % c. 39,1 %). On remarque aussi en Mauricie une plus forte proportion des femmes prestataires seules (51,1 % c. 46,5 %).
- Si pour les femmes de Trois-Rivières et de Shawinigan, toutes catégories confondues, les taux de faible revenu se situent à 25,8 % et à 29,7 % (c. 20,9 % et 24,3 % chez les hommes), ces proportions grimpent respectivement à 57,4 % et à 59,8 % chez les femmes seules (c. 48,5 % et 48 % chez les hommes); les femmes seules de ces agglomérations mauriciennes sont en outre plus pauvres que leurs homologues québécoises (53,1 %).
- En ce qui concerne les familles monoparentales avec enfants mineurs, alors qu'au Québec le taux de faible revenu touche 56 % de ces familles, ce sont 60,3 % et 63,2 % de celles de Trois-Rivières et de Shawinigan qui vivent la même situation. Si on ne considère que les familles monoparentales qui se composent d'enfants de moins

de 6 ans, ces proportions montent à 76,7 % pour Trois-Rivières et même à 83 % pour Shawinigan (c. 73,5 % pour le Québec).

- Pour ce qui est des revenus d'emploi, les femmes de la région s'en tirent en moyenne moins bien que les Québécoises (16 315 \$ c. 19 484 \$). Cependant, les écarts sont particulièrement importants chez les femmes de Mékinac (11 963 \$) et Maskinongé (13 999 \$).
- Les femmes autochtones constituent aussi une population dont l'insertion socioéconomique requiert des mesures particulières autant en raison du sous-emploi chronique qui règne sur les réserves et qui a contribué à exclure les femmes de l'activité économique, que des problèmes de violence, de toxicomanie et de décrochage scolaire qui y sont exacerbés.
- Selon les données du recensement de 1991¹⁴⁵, les femmes ne représentaient que 28,6 % des personnes handicapées en emploi dans la région. Leur situation semble s'être peu améliorée depuis puisque, en 1997, plus de 87 % d'entre elles disposent d'un revenu inférieur à 15 000 \$ par année.
- La progression de la monoparentalité est accentuée en Mauricie par la diminution du nombre de familles biparentales.
- Dans le district de CLSC Les Forges (Trois-Rivières), 27,2 % des familles avec enfants sont monoparentales.
- Les adolescentes de la Mauricie qui deviennent enceintes mènent plus souvent leur grossesse à terme que la moyenne des Québécoises (38,6 % c. 28,8 %).
- Dans la MRC Francheville, où l'on retrouve la majorité des familles monoparentales, les services de garde en milieu familial et en installation sont les moins développés de la région.
- Les services de transport en commun sont insuffisamment développés sur le territoire et répondent mal aux besoins des femmes défavorisées, notamment celles des milieux ruraux.
- Non seulement la moitié des femmes locataires des zones urbaines de la région doivent affecter plus de 30 % de leur revenu à leur loyer, mais pour plus d'une femme sur quatre c'est au moins la moitié de ses ressources qui y passe. Loin de s'améliorer, la situation des femmes locataires s'aggrave; entre 1991 et 1996, le nombre de celles qui doivent réserver plus de la moitié de leur revenu au loyer a augmenté de 30 %. Les jeunes femmes de moins de 25 ans sont les plus durement touchées (66 %).
- Il n'existe qu'un seul groupe d'insertion des femmes en emploi sur tout le territoire.

¹⁴⁵ Statistique Canada. Cité dans Lajoie consultants et associés inc, *op. cit.*

Mesures proposées

16. **Que les directions régionales d'Emploi Québec et du ministère de la Solidarité sociale développent une collaboration avec la RRSSS pour mieux cerner la réalité des femmes défavorisées et qu'elles tiennent compte des diverses limites de leur potentiel d'intégration dans les mesures d'insertion sociale ou de préparation à l'emploi qu'elles conçoivent à leur intention. Qu'elles s'assurent de la répartition de ces activités en fonction des besoins des différents territoires et qu'elles contribuent à la consolidation des organismes offrant aux femmes en difficulté de tels services. Qu'une attention particulière soit accordée aux femmes handicapées.**
17. **Que la direction régionale du ministère de l'Éducation se penche, avec les partenaires de son réseau, sur l'abandon scolaire et qu'elle prenne en considération les problèmes spécifiques des jeunes femmes, dont les mères adolescentes. À cet effet, qu'elle accroisse sa collaboration avec la RRSSS, les centres Jeunesse et les CLE pour que des mesures adaptées à la situation des décrocheuses soient disponibles.**
18. **Que le CRDM travaille avec les organismes du milieu, dont les groupes de femmes, pour s'assurer que les services de garde mis sur pied à la suite de l'entente spécifique tiennent compte des besoins des différentes parties du territoire et soient adaptés aux différents horaires de travail ou des programmes d'insertion socioprofessionnelle.**
19. **Que le CRDM, les MRC et les municipalités travaillent avec les organismes du milieu, dont les groupes de femmes, à l'élaboration de solutions novatrices pour répondre aux besoins de transport collectif. Que ces efforts visent à faciliter l'accès tant à la formation et à l'emploi qu'aux services dans le contexte du virage ambulatoire et du maintien à domicile des personnes âgées.**
20. **Que le CRDM s'efforce de susciter l'intérêt de promotrices et de promoteurs de logements sociaux. Qu'à cet effet, la formule coopérative soit promue et soutenue.**

Cible d'intervention 4 : S'assurer que les besoins des femmes âgées soient bien saisis et pris en considération

Nous l'avons mis en évidence, la Mauricie vit avec encore plus d'acuité les importants changements démographiques qui se manifestent notamment par le vieillissement de la population. Plusieurs phénomènes conjugués expliquent la situation : faible fécondité, exode des 25-34 ans, faible immigration, allongement de l'espérance de vie.

Ces transformations démographiques affectent particulièrement les femmes, au premier chef parce qu'elles sont majoritaires dans les rangs des 65 ans et plus, et ce, dans toutes les MRC. Parce que leur espérance de vie est plus longue que celle des hommes, elles sont de plus grandes utilisatrices de services sociosanitaires; elles risquent donc de souffrir davantage, en tant que bénéficiaires de soins, des coupures de services de santé. Par ailleurs, dans le contexte du virage ambulatoire, pour des raisons familiales et culturelles, elles sont plus interpellées comme aidantes naturelles, et ce, quel que soit leur âge.

Si l'évolution de la philosophie sur les services aux personnes âgées qui met l'accent sur les soins, non plus en établissement, mais dans le « milieu naturel », ne manque pas d'intérêt, force est de constater que, du moins pour l'instant, l'application de ce principe peut susciter de grandes difficultés dans certains contextes. La déficience des ressources peut exposer non seulement les femmes âgées à une grande solitude, voire à plus de détresse, mais elle les place dans une situation de vulnérabilité aux abus. En effet, le nombre limité de personnes pouvant leur prodiguer soins et soutien peut provoquer chez ces dernières un épuisement conduisant parfois à des abus ou de la négligence.

Jusqu'à maintenant, la RRSSS n'a pas distingué les problématiques des femmes et des hommes âgés qui sont pourtant fort différentes. Par ailleurs, aucun autre intervenant régional ne s'est préoccupé d'établir un portrait de la situation des femmes et des hommes âgés. Il apparaît essentiel, pour des interventions plus efficaces, de prendre en considération ces distinctions pour tous les aspects des services que nécessitent les personnes âgées, mais également de discerner les catégories d'âge, puisque le groupe des 65 ans et plus est loin de constituer une population homogène.

Faits saillants

- La population de la Mauricie est plus vieille que dans l'ensemble du Québec avec une proportion des personnes âgées de 65 ans et plus nettement plus forte qu'en moyenne au Québec (14,5 % c. 12,1), alors qu'inversement, la part des moins de 15 ans y est plus faible (17,7 % c. 19,2 %).
- Les femmes, qui constituent 60,1 % des personnes de ce groupe d'âge, sont majoritaires dans toutes les MRC de la région, mais les deux MRC les plus fortement urbanisées, Francheville et Centre-de-la-Mauricie présentent le plus grand écart à ce chapitre (61,5 % et 60 %).
- Trois MRC enregistrent un rapport de la population féminine vieillissante sur la population féminine totale parmi les plus élevés au Québec : Centre-de-la-Mauricie, Mékinac et Maskinongé.

- Depuis 1987, on observe une augmentation significative de la proportion des femmes de la Mauricie vivant en ménage privé qui souffrent d'une perte d'autonomie à long terme (10 % c. 7 %). Chez les 65 ans et plus, en majorité des femmes, on note également une hausse significative des personnes aux prises avec une incapacité fonctionnelle à long terme (24 % c. 14 %).
- Chez les personnes de 65 ans et plus, majoritairement des femmes, la proportion des personnes ayant consommé trois médicaments ou plus au cours des deux jours précédant l'Enquête sociale et de santé (1992-1993) a augmenté nettement depuis 1987 (25,6 % c. 41,1%).
- Selon l'Enquête sociale et de santé, les personnes âgées de la région sont proportionnellement moins nombreuses que les individus des groupes d'âge plus jeunes à bénéficier d'un soutien social élevé (79,3 % c. 83,9 % chez les 15-24 ans), ceci en raison surtout de la perte progressive des proches et du fait qu'elles vivent plus souvent seules (28,1 % c. 10,2 % chez les 25-44 ans et 13,6 % chez les 45-64 ans).
- Les femmes de 65 ans et plus sont pauvres et même très pauvres : au Québec, près des trois quarts disposent d'un revenu annuel de moins de 15 000 \$.
- Des problèmes importants de pauvreté ont d'ailleurs été soulevés parmi les personnes de 65 ans et plus de Trois-Rivières et de Shawinigan, à plus forte raison si elles vivent seules : plus du quart d'entre elles vivent sous le seuil du faible revenu, des proportions qui grimpent à 55,2 % et à 58,4 % si elles vivent seules. Or, les personnes âgées de ces villes sont très majoritairement des femmes.
- Santé Canada estime qu'entre 4 % et 15 % des personnes âgées, incluant bon nombre de femmes, pourraient être victimes de mauvais traitements.
- Plusieurs femmes de 65 ans et plus sont encore très actives dans la société. Elles mettent à profit leur expérience de la vie pour s'engager auprès de leurs proches ou de la communauté.

Mesures proposées

- 21. Compte tenu de l'importance et de la rapidité du vieillissement de la population mauricienne, que la Régie régionale, en collaboration avec le CRDM, dresse un portrait des femmes et des hommes âgés afin que ces instances puissent effectuer une analyse différenciée selon le sexe de la situation de la population aînée et de l'organisation des services à son intention. Que ce portrait prenne également le soin de discerner, parmi les 65 ans et plus, les différents groupes d'âge et qu'ils se penchent sur les abus physiques, psychologiques et monétaires dont les personnes aînées sont victimes.**

22. **Que dans sa préoccupation pour les effets de la transformation du réseau et du virage ambulatoire, la RRSSS adopte une approche globale, prenant en considération autant les conditions de vie que l'état de santé physique et psychologique des femmes, notamment des aînées.**
23. **Que le profil d'intérêts, de capacité et de disponibilité des personnes âgées que se propose d'établir la Table « aînés » du CRDM soit élaboré selon une approche systémique et différenciée selon le sexe qui permette de mettre aussi en lumière les obstacles à la participation des femmes et des hommes de 65 ans et plus.**
24. **Que la Régie régionale, le CRDM, ainsi que les MRC et les municipalités suscitent et appuient le développement d'approches spécifiques et alternatives, ainsi que de projets novateurs pour répondre aux besoins des femmes et des hommes âgés, particulièrement lorsqu'il s'agit de personnes seules et sans soutien. Qu'une attention particulière soit accordée aux conditions de vie en milieu rural.**

Cible d'intervention 5 : Lutter contre la violence faite aux femmes, notamment en vue d'améliorer leur santé

Depuis 1995, la RRSSS reconnaît la violence comme un des facteurs déterminants des écarts de santé et de bien-être entre les femmes et les hommes.

Ainsi, au Québec, 20 % des femmes qui se présentent à l'urgence des hôpitaux seraient des femmes victimes de violence. De même a-t-on établi que le facteur prédictif le plus puissant pour déterminer si une femme abusera de l'alcool ou de drogues au cours de sa vie est qu'elle ait été abusée sexuellement ou violentée durant l'enfance ou sa vie adulte. De même, les femmes violentées, ex-résidentes de maisons d'hébergement, souffrent d'un niveau plus élevé de détresse psychologique que la moyenne des Québécoises; elles ont davantage de problèmes de dépression, d'anxiété, de stress et d'idées suicidaires.

Malheureusement, il existe peu d'information permettant de cerner avec précision l'état de santé mentale de la population de la Mauricie et, le cas échéant, d'établir des liens avec la violence. En effet, non seulement les données de l'Enquête sociale et de santé ne distinguent pas les populations de la Mauricie et du Centre-du-Québec puisqu'elle était antérieure à la division des régions, mais plusieurs informations qui en sont issues concernent des effectifs de population trop petits pour pouvoir observer des différences significatives en fonction de certains critères, par exemple selon le sexe ou selon le territoire de référence.

Les renseignements disponibles permettent tout de même de discerner certaines tendances qui mériteraient d'être approfondies.

Par ailleurs, l'alourdissement des problèmes remarqués chez les femmes victimes de violence commande une approche globale et une concertation des ressources. Mais les liens intersectoriels demeurent peu développés et demandent à être formalisés afin d'optimiser la complémentarité des services. En ce sens, on gagnerait à recourir à l'approche multisectorielle, globale et intégrée telle que préconisée par les groupes féministes.

Faits saillants

- En Mauricie, au cours de l'année 1998, le taux des femmes de 12 ans et plus victimes d'actes violents s'élevait à 662 pour 100 000 femmes (comparé à 940,5 au Québec). Dans 42 % des cas, ces actes violents sont survenus en contexte conjugal et étaient le fait du conjoint, d'un ex-conjoint ou d'un ami intime; cette proportion dépasse la moyenne nationale (39 %).
- Ce sont les femmes de 25 à 29 ans qui sont le plus fréquemment victimes de violence conjugale, alors que les jeunes femmes de 15 à 24 ans sont le plus susceptibles de subir une agression sexuelle.
- Les femmes autochtones sont particulièrement touchées par la violence conjugale et les agressions sexuelles. Elles se sont d'ailleurs donné des ressources, dont une maison d'hébergement.
- La région dispose de quatre maisons d'hébergement qui ont, à une exception près, connu un taux d'occupation de plus de 100 %, en 1998-1999.
- Il n'y a qu'un seul centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) pour la région. Installé à Trois-Rivières, il ne peut s'acquitter véritablement d'un mandat régional, faute de ressources.
- Les femmes des milieux ruraux sont particulièrement vulnérables face au phénomène de la violence, les ressources étant concentrées dans les zones urbaines et les services de transport d'urgence inexistant.
- La région est sous-équipée pour répondre à la forte demande de services externes pour les femmes victimes de violence conjugale. On estime en effet que seulement 15 % des victimes ont recours à l'hébergement.
- Les intervenantes des maisons d'aide et d'hébergement et du CALACS signalent un alourdissement des problèmes de plusieurs des femmes qui font appel à leurs services. La multiplicité et la gravité des problèmes vécus par certaines femmes les rendent parfois inadmissibles dans les maisons d'hébergement et expliquent une partie des refus.

- Les femmes de la Mauricie-Bois-Francs présentent un niveau de détresse psychologique plus élevé que les hommes (29 % c. 24 %) et on remarque une augmentation significative de ce phénomène dans la population depuis 1987. Cette hausse est particulièrement marquée chez les jeunes adultes de 15 à 24 ans.
- Depuis 1987, on observe, en Mauricie-Bois-Francs, une augmentation de la prévalence des idées suicidaires au cours de la vie qui n'est pas généralisée à l'ensemble du Québec.
- De 1991 à 1995, les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec se démarquent par un taux moyen annuel de mortalité par suicide significativement supérieur au taux québécois (21,8 c. 17,8 pour 100 000). La surmortalité par suicide, qui s'observe tant chez les femmes que chez les hommes, est significativement plus élevée chez les femmes de la Mauricie-Bois-Francs de 25 à 44 ans que chez leurs homologues du Québec.
- La surmortalité des femmes de 25 à 44 ans est aussi attribuable aux lésions, traumatismes et empoisonnement.
- Les femmes de la Mauricie-Bois-Francs sont presque deux fois plus nombreuses que les hommes à avoir consommé trois médicaments ou plus au cours des deux jours précédant l'Enquête sociale et de santé 1992-1993 (17,4 % c. 9,3 %). Cette proportion a augmenté de façon significative depuis 1987.
- Une proportion presque aussi importante de femmes que d'hommes de la région (9,4 % c. 11,4 %) déclarent faire un polyusage de substances psychotropes (alcool et drogues).

Mesures proposées

- 25. Que la RRSSS s'assure que les organismes publics ou communautaires qui offrent des services aux femmes victimes de violence (CLSC, centres de femmes, maisons d'aide et d'hébergement) disposent des ressources nécessaires pour assurer la qualité et l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire, parmi lesquels les services externes, en tenant compte des besoins particuliers de certains groupes vulnérables (victimes d'agressions sexuelles, aînées, jeunes, autochtones, etc.) et des besoins liés au caractère rural (dont les coûts découlant du transport et de l'accès à l'école pour les enfants).**
- 26. Que, pour mettre en œuvre la politique gouvernementale en violence conjugale, la RRSSS s'appuie sur l'inventaire des ressources qu'elle a réalisé pour proposer à ses partenaires régionaux une approche globale, intégrée et fondée sur la complémentarité des services et le renforcement des liens entre les intervenantes et les intervenants.**

- 27. Qu'à l'occasion de la mise en œuvre de ses orientations en matière d'alcoolisme et de toxicomanie, d'une part, et de santé mentale, d'autre part, la RRSSS documente, distinctement pour la Mauricie et le Centre-du-Québec, le lien entre la violence, la santé mentale et l'usage de substances psychotropes pour être en mesure de développer une intervention globale efficace auprès des femmes à problématiques multiples.**
- 28. Que la RRSSS évalue et mette en œuvre la meilleure solution pour assurer une desserte régionale adéquate aux victimes d'agressions sexuelles et qu'elle consacre les ressources nécessaires pour que puissent être aussi offertes des activités de prévention et de sensibilisation fréquemment réclamées par le milieu.**
- 29. Que, lors de la sortie publique des orientations gouvernementales sur les agressions sexuelles, le ministère de la Santé et des Services sociaux prévoie accorder les fonds nécessaires pour que les régies régionales puissent développer, en collaboration avec les organismes concernés, les moyens d'action qui s'imposent.**

CONCLUSION

Depuis les vingt-cinq dernières années, les Québécoises ont réalisé d'importants progrès sur le plan de leur autonomie économique et du respect de leur intégrité. Tout au long de ce parcours, les interventions du gouvernement du Québec ont été, à bien des égards, fondamentales, qu'elles se soient traduites par l'adoption de lois et de règlements ou par la détermination d'objectifs au sein de politiques sectorielles.

À l'heure de la transformation des structures et des politiques, dans le sens d'une plus grande prise en charge des milieux, la poursuite de l'équité entre les femmes et les hommes demeure toujours aussi essentielle, parce que non achevée, comme il nous a été donné de l'illustrer. Le défi consiste dorénavant à faire atterrir les grands objectifs nationaux dans les planifications et les ententes régionales ou locales et à leur consacrer les moyens de leur réussite.

Les Mauriciennes ont beaucoup à apporter à la région comme en fait foi leur contribution économique, sociale, culturelle, communautaire et, de plus en plus, politique. Si nous nous sommes attardées à souligner les lacunes de leur insertion, c'est qu'il nous apparaissait nécessaire de cerner les entraves pour les lever.

Rappelons les grands écarts relevés entre la situation socioéconomique des Mauriciennes et celle des Mauriciens, mais aussi avec la moyenne des Québécoises. Seulement 47,6 % des femmes de la région font partie de la population active comparativement à 66 % des hommes et à 54,6 % des Québécoises. Elles sont presque trois fois plus nombreuses que les hommes de la région à travailler à temps partiel (36,7 % c. 14 %). En moyenne, le revenu d'emploi des Mauriciennes équivaut à 57,5 % du revenu des hommes de la région et à 83,7 % de celui des autres Québécoises.

De fait, certaines conditions démographiques, sociales et culturelles pèsent lourdement sur les conditions de vie des femmes. Leur concentration scolaire et professionnelle dans des domaines traditionnellement féminins s'avère un obstacle important à leur intégration ou leur maintien en emploi. Aussi, doit-on soutenir énergiquement la diversification de leurs choix scolaires et professionnels. Toutefois, compte tenu de l'importance des besoins auxquels répondent certains métiers ou professions qu'elles exercent pour le développement de la région et le maintien de la qualité de la vie, on se doit de reconnaître leur caractère essentiel et de les assortir de conditions de travail témoignant de cette reconnaissance. Enfin, dans une région qui cherche à amorcer une reconversion économique axée sur le développement de l'entrepreneuriat, il faut examiner les mesures susceptibles d'épauler les femmes chefs d'entreprise, notamment pour s'assurer qu'elles n'induisent pas une discrimination systémique.

Par ailleurs, certaines femmes, particulièrement les plus défavorisées, sont freinées dans leur intégration socioprofessionnelle par des obstacles qui pourraient être amoindris par la mise en place de services appropriés. Pensons aux services de garde, au transport en commun, aux logements sociaux ou aux services préparatoires à l'emploi, tous largement

déficients dans la région. Ces services prennent un caractère encore plus crucial pour les femmes de la Mauricie qui présentent des caractéristiques socioéconomiques qui les défavorisent : mentionnons les prestataires de la sécurité du revenu, surtout celles qui cumulent un long séjour à l'aide sociale, les femmes sous-scolarisées, les chefs de famille monoparentale dont les mères adolescentes, les femmes autochtones, les femmes handicapées et les victimes de violence conjugale ou sexuelle.

La Mauricie est par ailleurs une des régions les plus vieillissantes du Québec. Il apparaît donc urgent de mieux connaître la réalité économique et sociosanitaire des femmes et des hommes âgés pour leur assurer des conditions de vie décentes et favoriser leur participation sociale.

On ne saurait prétendre à une participation pleine et entière des femmes à la société sans bannir la violence des rapports entre les hommes et les femmes. D'autant plus qu'on reconnaît la violence comme un des facteurs déterminants des écarts de santé et de bien-être entre les femmes et les hommes. En Mauricie, on doit se préoccuper des conditions particulières des femmes des communautés rurales, souvent isolées et sans recours à ce chapitre. On doit aussi accorder toute l'importance qu'il mérite au cri d'alarme des intervenantes des maisons d'hébergement à propos du manque de ressources externes et de l'alourdissement des problèmes avec lesquels se présentent, en nombre toujours croissant, les victimes de violence. Ce dernier constat est un argument de plus pour accroître les efforts en vue de développer la complémentarité des ressources et adopter une approche globale et intégrée, telle que préconisée par les groupes féministes. Cette situation commande aussi une meilleure connaissance de l'état de la santé mentale et de l'usage de substances psychotropes et ce, en discernant les territoires de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Ainsi, on pourra obtenir une compréhension plus fine des liens entre la violence, la santé mentale et la toxicomanie. On doit enfin porter à la question des agressions sexuelles toute l'attention qu'elle mérite et réévaluer l'adéquation des ressources avec les besoins de la région.

Enfin, il importe que dans une région qui regroupe d'importantes collectivités autochtones, on prenne le soin de travailler avec elles pour mieux les connaître et intervenir plus efficacement. Les difficultés graves que nous signalent les quelques aspects documentés de la vie des femmes autochtones exigent qu'on se penche sans délai sur la question.

Comme bien d'autres, nous sommes convaincues qu'on ne saurait parvenir à un authentique développement de la région sans une préoccupation pour la qualité de vie de sa population et sans un élargissement de la participation citoyenne. Pour atteindre l'un et l'autre, l'inclusion des femmes fait toute la DIFFÉRENCE, une différence qui rapporte à toute la région.

LISTE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

1. Que l'Institut de la statistique du Québec (anciennement le Bureau de la statistique du Québec) soit mandataire de l'engagement de la collecte de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs et, à ce titre, qu'il travaille de concert avec tous les ministères et organismes, publics ou parapublics, nationaux, régionaux ou locaux.
2. Que, conformément à son mandat de veiller à l'application, en région, de la cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine, le ministère des Régions s'assure de l'engagement de ses partenaires dans la collecte de statistiques régionales sexuées pour chaque territoire de MRC.
3. Que les instances régionales et locales de la Mauricie adoptent les mesures pour ventiler les données selon le sexe lors de leur collecte de statistiques et pour faire les analyses différenciées selon le sexe nécessaires à l'adaptation et à l'évaluation de leur action.
4. Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux, bien qu'elle desserve toujours les régions Mauricie et Centre-du-Québec, produise des analyses sociosanitaires compatibles avec le nouveau découpage administratif afin de pouvoir prendre la mesure de l'état de santé physique et mentale des populations de deux régions, sous tous ses aspects, et qu'elle y discerne la réalité des femmes et des hommes.
5. Que le CRDM, la MRC et le CLD du Haut-Saint-Maurice, ainsi que la RRSSS demandent la collaboration du Secrétariat aux affaires autochtones, de ressources universitaires, du Conseil de la nation atikamekw, des conseils de bande et des femmes autochtones pour recueillir et analyser des informations permettant de mieux circonscrire la contribution et les besoins économiques et sociaux des Amérindiennes de la région, résidentes des différentes collectivités autochtones ou vivant hors réserve, afin d'être mieux en mesure d'adapter les politiques et programmes à leur réalité.
6. Compte tenu des inégalités notées entre les femmes et les hommes de la région sur le plan de la situation socioéconomique et de l'emploi, que le CRDM, les CLD et la direction régionale d'Emploi Québec fassent de la correction de cette situation une de leurs cibles prioritaires et qu'ils adoptent les mesures pour atteindre leur objectif.

7. Que les planificateurs du développement (le CRDM, les CLD et le Conseil régional des partenaires du marché du travail) et les planificateurs et dispensateurs de formation (les commissions scolaires, les cégeps, l'université et les CLE) développent des liens systématiques afin d'améliorer l'information scolaire et professionnelle et qu'ils consacrent plus de ressources à cet effet afin que les étudiantes bénéficient, le plus tôt possible dans leur parcours scolaire, d'une information scolaire et professionnelle à jour et pertinente, en lien avec le marché du travail et les orientations de la région.
8. Que, pour soutenir les femmes adultes dans leur démarche éducative, le ministère de l'Éducation et Emploi Québec diffusent des outils reconnus et partagés par un ensemble d'intervenants pour permettre la reconnaissance des acquis expérientiels, et non pas seulement académiques. Que les directions régionales du MEQ et d'Emploi Québec veillent à l'adoption et à l'utilisation de ces outils permettant d'aplanir les obstacles qui compromettent l'accessibilité à l'éducation.
9. Que le CRDM et la direction régionale d'Emploi Québec s'assurent que des ressources permanentes soient consacrées à la diversification des choix scolaires et professionnels des femmes, et ce, sur tout le territoire, ce soutien pouvant être offert, selon le cas, par les groupes de femmes ou les CLE. Qu'ils prévoient aussi des mesures de soutien pour favoriser le maintien en formation des femmes qui s'y engagent.
10. Que les commissions scolaires, les cégeps et l'université se donnent un objectif numérique d'inscription des filles à certains programmes professionnels ou techniques en lien avec les secteurs prometteurs pour la région. Que, dans le cadre de projets-pilotes, des institutions instaurent un programme d'accès à l'égalité en éducation pour permettre aux filles un accès équitable à certains secteurs prometteurs de formation.
11. Que, lors de l'achat de formation dans des domaines traditionnellement masculins, les CLE réservent des places pour des candidatures féminines.
12. Que les centres locaux d'emploi, en collaboration avec le Conseil régional des partenaires du marché du travail et la direction régionale d'Emploi Québec, se donnent une stratégie de préparation à l'emploi à l'intention des candidates dans des formations menant à des emplois non traditionnels tant pour accroître l'intérêt des femmes que pour leur permettre de mieux connaître la réalité dans laquelle elles s'engagent.
13. Que le CRDM et les CLD, avec la collaboration du ministère des Régions et des autres ministères concernés, ainsi que des groupes de femmes, suscitent et soutiennent la diversification des secteurs d'activité dans lesquels les femmes entrepreneures développent des projets d'entreprise.

14. Que les centres locaux de développement documentent, notamment avec la collaboration du MIC, de l'Institut sur les PME et des groupes de femmes actifs dans le domaine, les problèmes d'accès au financement des femmes entrepreneures pour y sensibiliser les institutions financières afin que les femmes bénéficient des leviers nécessaires au démarrage d'entreprise.
15. Que le ministère des Régions, dans le cadre des attentes annuelles qu'il fixe au CRD et aux CLD, leur demande d'inclure, dans les critères d'évaluation des projets qu'ils acceptent de financer, les retombées prévues en termes de création d'emplois pour les femmes et pour les hommes et de produire un bilan des résultats effectivement atteints. Qu'Emploi Québec adopte une démarche semblable avec les CLE.
16. Que les directions régionales d'Emploi Québec et du ministère de la Solidarité sociale développent une collaboration avec la RRSSS pour mieux cerner la réalité des femmes défavorisées et qu'elles tiennent compte des diverses limites de leur potentiel d'intégration dans les mesures d'insertion sociale ou de préparation à l'emploi qu'elles conçoivent à leur intention. Qu'elles s'assurent de la répartition de ces activités en fonction des besoins des différents territoires et qu'elles contribuent à la consolidation des organismes offrant aux femmes en difficulté de tels services. Qu'une attention particulière soit accordée aux femmes handicapées.
17. Que la direction régionale du ministère de l'Éducation se penche, avec les partenaires de son réseau, sur l'abandon scolaire et qu'elle prenne en considération les problèmes spécifiques des jeunes femmes, dont les mères adolescentes. À cet effet, qu'elle accroisse sa collaboration avec la RRSSS, les centres Jeunesse et les CLE pour que des mesures adaptées à la situation des décrocheuses soient disponibles.
18. Que le CRDM travaille avec les organismes du milieu, dont les groupes de femmes, pour s'assurer que les services de garde mis sur pied à la suite de l'entente spécifique tiennent compte des besoins des différentes parties du territoire et soient adaptés aux différents horaires de travail ou des programmes d'insertion socioprofessionnelle.
19. Que le CRDM, les MRC et les municipalités travaillent avec les organismes du milieu, dont les groupes de femmes, à l'élaboration de solutions novatrices pour répondre aux besoins de transport collectif. Que ces efforts visent à faciliter l'accès tant à la formation et à l'emploi qu'aux services dans le contexte du virage ambulatoire et du maintien à domicile des personnes âgées.
20. Que le CRDM s'efforce de susciter l'intérêt de promotrices et de promoteurs de logements sociaux. Qu'à cet effet, la formule coopérative soit promue et soutenue.

21. Compte tenu de l'importance et de la rapidité du vieillissement de la population mauricienne, que la Régie régionale, en collaboration avec le CRDM, dresse un portrait des femmes et des hommes âgés afin que ces instances puissent effectuer une analyse différenciée selon le sexe de la situation de la population âgée et de l'organisation des services à son intention. Que ce portrait prenne également le soin de discerner, parmi les 65 ans et plus, les différents groupes d'âge et qu'ils se penchent sur les abus physiques, psychologiques et monétaires dont les personnes âgées sont victimes.
22. Que dans sa préoccupation pour les effets de la transformation du réseau et du virage ambulatoire, la RRSSS adopte une approche globale, prenant en considération autant les conditions de vie que l'état de santé physique et psychologique des femmes, notamment des âgées.
23. Que le profil d'intérêts, de capacité et de disponibilité des personnes âgées que se propose d'établir la Table « âgés » du CRDM soit élaboré selon une approche systémique et différenciée selon le sexe qui permette de mettre aussi en lumière les obstacles à la participation des femmes et des hommes de 65 ans et plus.
24. Que la Régie régionale, le CRDM, ainsi que les MRC et les municipalités suscitent et appuient le développement d'approches spécifiques et alternatives, ainsi que de projets novateurs pour répondre aux besoins des femmes et des hommes âgés, particulièrement lorsqu'il s'agit de personnes seules et sans soutien. Qu'une attention particulière soit accordée aux conditions de vie en milieu rural.
25. Que la RRSSS s'assure que les organismes publics ou communautaires qui offrent des services aux femmes victimes de violence (CLSC, centres de femmes, maisons d'aide et d'hébergement) disposent des ressources nécessaires pour assurer la qualité et l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire, parmi lesquels les services externes, en tenant compte des besoins particuliers de certains groupes vulnérables (victimes d'agressions sexuelles, âgées, jeunes, autochtones, etc.) et des besoins liés au caractère rural (dont les coûts découlant du transport et de l'accès à l'école pour les enfants).
26. Que, pour mettre en œuvre la politique gouvernementale en violence conjugale, la RRSSS s'appuie sur l'inventaire des ressources qu'elle a réalisé pour proposer à ses partenaires régionaux une approche globale, intégrée et fondée sur la complémentarité des services et le renforcement des liens entre les intervenantes et les intervenants.
27. Qu'à l'occasion de la mise en œuvre de ses orientations en matière d'alcoolisme et de toxicomanie, d'une part, et de santé mentale, d'autre part, la RRSSS documente, distinctement pour la Mauricie et le Centre-du-Québec, le lien entre la violence, la santé mentale et l'usage de substances psychotropes pour être en mesure de développer une intervention globale efficace auprès des femmes à problématiques multiples.

28. Que la RRSSS évalue et mette en œuvre la meilleure solution pour assurer une desserte régionale adéquate aux victimes d'agressions sexuelles et qu'elle consacre les ressources nécessaires pour que puissent être aussi offertes des activités de prévention et de sensibilisation fréquemment réclamées par le milieu.
29. Que, lors de la sortie publique des orientations gouvernementales sur les agressions sexuelles, le ministère de la Santé et des Services sociaux prévoie accorder les fonds nécessaires pour que les régions régionales puissent développer, en collaboration avec les organismes concernés, les moyens d'action qui s'imposent.

BIBLIOGRAPHIE

AUBRY Marcel. « Des femmes expriment leur inquiétude », *Le Nouvelliste*, 7 octobre 1998.

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Scénario moyen des dernières perspectives démographiques du Bureau de la statistique du Québec*, juin 1996.

CENTRE D'AIDE ET LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL DE TROIS-RIVIÈRES. *Statistiques annuelles*, janvier 2000.

CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE TROIS-RIVIÈRES. *Quelques statistiques*, Adresse URL : <http://www.prevention-suicide.qc.ca/statistique.html>

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC, COMPILATION MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, DIRECTION DE L'ANALYSE DES PME ET DES RÉGIONS. Cité dans *Profil MRC de la région de la Mauricie (04), Faits saillants*, 1999.

CHARBONNEAU Johanne. « Une volonté de réconciliation avec la génération précédente », *Le Devoir*, 18 octobre 1999.

COMITÉ DE TRAVAIL POUR L'ACTUALISATION DE LA POLIQUÉ D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE. *État de situation en matière de violence conjugale dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec*, Régie régionale de la santé et des services sociaux Mauricie-Bois-francs, novembre 1998.

COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES SERVICES DE SANTÉ MENTALE OFFERTS AUX FEMMES. *Écoute-moi quand je te parle!*, ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec, 1997.

COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES. *Rapport*, volume 4 : *Perspectives et réalités*, Ottawa, 1996.

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE et autres. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, Québec, 1999.

CONSEIL DES AÎNÉS. *La réalité des aînés québécois*, [recherche et rédaction : Nicole Dumont Larouche et autres], janvier 1997.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Commentaires du bureau régional du Conseil du statut de la femme sur le plan de transport de la Mauricie*, [recherche et rédaction : Ginette Voyer, agente de recherche et de planification socioéconomique, Bureau régional Mauricie-Centre-du-Québec], février 1999.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Commentaires sur l'avis préliminaire du volet régional de la politique active du marché du travail, présentés aux membres de la Conférence administrative régionale de l'Outaouais et aux partenaires associés*, [recherche et rédaction : Maryse Fortin], août 1996.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Des nouvelles d'elles— Les femmes âgées du Québec*, [recherche et rédaction : Francine Lepage et autres], le Conseil, Québec, septembre 1999.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *L'économie sociale et les femmes : garder l'œil ouvert*, [recherche et rédaction : Chantal Martel], le Conseil, Québec 1996.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Mémoire sur le document de consultation intitulé «Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi — la réforme de la sécurité du revenu »*, [recherche et rédaction : Francine Lepage et Chantal Martel], Québec, 1997.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Portrait socioéconomique des femmes de la Mauricie–Bois-Francs*, [coordination : Jaqueline Ramoisy], Québec, le Conseil, 1995.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Répertoire des groupes de femmes du Québec, région 04-Mauricie*, mise à jour décembre 1999.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Virage ambulatoire : notes exploratoires*, [recherche et rédaction : Mariangela Di Domenico], février 1996.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAURICIE. *Plan de développement stratégique 1999-2004 : Un défi collectif*, octobre 1999.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAURICIE. *Planification stratégique, profil coopératif*, source incomplète.

CONSEIL RÉGIONAL DE LA CULTURE CŒUR-DU-QUÉBEC. Adresse URL : http://sites.cgocable.ca/CRC_pgs/P_Commun/Present.htm

CORBO Linda. « Guy Vachon nommé à la tête du Comité de relance du MATP », *le Nouvelliste*, 15 janvier 2000.

CÔTÉ Denyse et Maryse FORTIN. « Réformes et régionalisation : pratiques de concertation des groupes de femmes de l'Outaouais », *Nouvelles pratiques sociales*, mars 1994.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA. *Profil socioéconomique Mauricie*, Centre des ressources humaines de Shawinigan, juin 1998.

DION STOUT Madeleine et Gregory D. KIPLING. *Les femmes autochtones du Canada : orientations de la recherche stratégique en vue de l'élaboration de politiques*, Condition féminine Canada, 1998.

EMPLOI QUÉBEC MAURICIE. *Bulletin régional sur le marché du travail*, [rédaction : Jules Bergeron], troisième trimestre 1999, volume 2, numéro 3.

EMPLOI QUÉBEC, DIRECTION DU PARTENARIAT ET DE LA PLANIFICATION. *Portrait régional sommaire du marché du travail 1999-2000*, février 1999.

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE. *Le sexisme financier*, [recherche et rédaction : Martine Marleau], mars 1995, 28 p.

FORTIN Andrée. « L'esprit des lieux, le tourisme et le développement culturel », dans *Action collective et décentralisation*, colloque de l'ACFAS, 1996, Université McGill, p.87-97.

FRÉCHETTE Johanne et Denise TREMBLAY, pour les maisons d'aide et d'hébergement de la Mauricie. *Les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants au sein de la transformation du réseau de la santé et des services sociaux en Mauricie-Bois-Francs*, Mars 1996.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, CABINET DU MINISTRE DÉLÉGUÉ AU TOURISME. *Communiqué : «Création de deux ATR pour les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec »*,
adresse URL: <http://communiqués.gouv.qc.ca/http://www.communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Septembre 1999/02/c0427.html>

GUYON Louise. *Derrière les apparences : santé et conditions de vie des femmes*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1996.

INSTITUT DE LA PME. *Mythes et réalités : le pouvoir économique des entreprises dirigées par des femmes au Canada*, Banque de Montréal, Scarborough, 1996, 32 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Données statistiques régionales*, Adresse URL : <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/regions/recensem2/rec2r04.htm>

LAJOIE CONSULTANTS ET ASSOCIÉS INC. *Diagnostic régional de l'économie et de l'emploi relatif à la situation des personnes handicapées région Mauricie*, [rapport préparé par Ginette Pariseault], juillet 1998.

LA PISTE AMÉRINDIENNE. *Premiers peuples. La monoparentalité*, Adresse URL : http://www.autochtones.com/fr/premiers_peuples/acceuil_fem.html

LE MOUVEMENT POPULAIRE ET COMMUNAUTAIRE 04. *Rapport d'enquête : L'impact social et économique des groupes populaires et communautaires de la région 04*, septembre 1993.

LAFONTAINE Marie-Hélène. « Les femmes se solidarisent », *Le Nouvelliste*, 31 mai 1999.

LEVASSEUR Roger. « La Mauricie s'est signalée », *Le Nouvelliste*, 25 août 1999.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. Adresse URL : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/manifcul/caled/mtlete.htm>

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. Adresse URL : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/cultmun/polit.htm>

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Statistiques sur les services de garde*, [compilation : Marc Delmelle], février 2000.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Profil des exploitations agricoles*, [compilations : Serge Paquin], mars 2000.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Prévenir, dépister et contrer la violence conjugale : Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, Québec 1995.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. *Violence conjugale, Statistiques 1998*, Québec, 2000.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Effectif étudiant des universités, par région administrative, MRC, établissement et type d'inscription selon le domaine d'études*, automne 1998.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE et DIRECTION DE L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE. *La Relance au secondaire en formation professionnelle : données sur l'intégration au marché du travail par région, par secteur, par discipline et selon le sexe*, 31 mars 1998.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Les réseaux scolaires public et privé. Liste des établissements d'enseignement collégial*, mai 1998.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ. *Statistiques mensuelles sur les prestataires de la sécurité du revenu*, mise à jour mai 1999.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD DU CANADA. *Les femmes autochtones : un portrait démographique, social et économique*, Ottawa, 1996.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD DU CANADA. *Population du Registre des Indiens selon le sexe et la résidence 1998*, Ottawa, 1999.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES, DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES et SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Stratégies pour les femmes : bilan, constats et perspectives 1985-2000*, cité dans Conseil du statut de la femme, *Filles et éducation : questions actuelles*, fiche # 4, [recherche et rédaction : Éliane de Nicolini], mars 1996.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE. *Répertoire des municipalités du Québec*, 1997.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE. *Résultats élections 1999*, Bureau régional de la Mauricie, novembre 1999.

MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC, COMPILATION MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, DIRECTION DE L'ANALYSE DES PME ET DES RÉGIONS. Cité dans *Profil MRC de la région de la Maurice (04), Faits saillants*, 1999.

MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC, DIRECTION DE LA MOBILITÉ EN TRANSPORT, SERVICE DU TRANSPORT TERRESTRE DES PERSONNES. *La mise en commun des services de transport collectif : Guide pour la mise sur pied d'initiatives locales*, novembre 1998.

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC. *Portrait statistique régional : Un regard sur la situation des personnes handicapées de la Mauricie*, novembre 1997.

POITRAS, M et F. LAVOIE. *A preliminary study of the prevalence of sexual violence in adolescent dating relationship in a Québec sample*, Université Laval, 1994.

PERREAULT J. « Histoire cochonne », revue *Dossier*, numéro 261, juillet-août 1996.

PERREAULT J. « L'autre pèlerinage », revue *Dossier*, numéro 261, juillet-août 1996.

PERREAULT J. « Soigner le mal par la racine », revue *Dossier*, numéro 261, juillet-août 1996.

PLANTE Louise. « Les femmes ont besoin de logements sociaux », *Le nouvelliste*, 25 janvier 2000.

PLANTE Louise. « Les femmes ont besoin de 420 000 \$ de plus », *Le Nouvelliste*, 9 mars 1999.

PLANTE Louise. « Priorités en matière de violence conjugale », *Le Nouvelliste*, 1^{er} mai 1999.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE, DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE L'ÉVALUATION ET DE L'INFORMATIQUE. *Plan régional d'organisation de services (PROS). Santé mentale. Document complémentaire*, 1996.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *Les maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale en Gaspésie et aux îles : santé mentale de la clientèle et réalité d'intervention*, [recherche et rédaction : Josée Rousseau], 1999.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *Le suicide en Gaspésie et aux Îles de la Madeleine*, [recherche et rédaction : Nathalie Dubé et Claude Parent], octobre 1997.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX MAURICIE-BOIS-FRANCS, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, SERVICE CONNAISSANCE-SURVEILLANCE-ÉVALUATION. *Et la santé en Mauricie-Bois-Francis, ça va en 1992-1993 ?*, 1996.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX MAURICIE-BOIS-FRANCS. *Extrait du rapport d'étape du plan de transformation du réseau de la santé et des services sociaux*, novembre 1997.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX MAURICIE-BOIS-FRANCS. « La mortalité chez les 25-44 ans pour la Mauricie-Bois-Francis, 1990-1994 », *Bulletin Profil 04*, volume 5, numéro 3, juin-juillet 1997.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX MAURICIE-BOIS-FRANCS. *La transformation du réseau de la santé et des services sociaux en Mauricie-Bois-Francis : Décisions 1996*, 1997.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX MAURICIE-BOIS-FRANCS. « Le niveau de scolarisation de la population de la Mauricie et du Centre-du-Québec en 1996 », *Bulletin Profil 04*, volume 6, numéro 4 août-septembre 1998.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX MAURICIE-BOIS-FRANCS. « Les grossesses chez les moins de vingt ans dans la région sociosanitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec, 1994-1995 », *Bulletin Profil 04*, volume 6, numéro 8, janvier 1999.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX MAURICIE-BOIS-FRANCS. *Les orientations régionales en alcoolisme et toxicomanie : des solutions pour s'en sortir*,

adresse URL : <http://www.rrsss04.gouv.qc.ca/Nos Produits/Alcotoxi.pdf>

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX MAURICIE-BOIS-FRANCS. *Les orientations régionales en santé mentale*, novembre 1999.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX MAURICIE-BOIS-FRANCS. « Les projections de population pour la Mauricie-Bois-Francis, 1991-2016 », *Bulletin profil 04*, volume 5, numéro2, RRSSS, mai 1997.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX MAURICIE-BOIS-FRANCS. « Le suicide en Mauricie-Bois-Francis, 1991-1995 », *Bulletin Profil 04*, volume 5, numéro 7, décembre 1997.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX MAURICIE-BOIS-FRANCS. « L'évolution de la monoparentalité en Mauricie et dans le Centre-du-Québec, 1991-1996 », *Bulletin Profil 04*, volume 6, numéro 6, novembre 1998.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX MAURICIE-BOIS-FRANCS. « L'évolution de la population de la Mauricie et de Centre-du-Québec, 1986-1996 », *Bulletin profil 04*, volume 6 numéro1, RRSSS, avril 1998.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX MAURICIE-BOIS-FRANCS. *Stratégies d'action prioritaires 1995-2001*, 1995.

ROCHETTE Marc. « C'est le début d'un plan nouveau », *Le Nouvelliste*, 27 janvier 2000.

ROCHETTE Marc. « Les premiers fruits du coq en Mauricie », *Le Nouvelliste*, 31 décembre 1999.

ROCHETTE Marc. « Le taux de chômage grimpe à 12,9 pour cent à Trois-Rivières », *Le Nouvelliste*, 10 avril 1999.

SABOURIN Cécile et Dominique TRUDEL. « mobilité et travail : les femmes en Abitibi-Témiscamingue », dans *Du local au planétaire*, Les Éditions du Remue-Ménage, 1995.

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES. *Les nations autochtones du Québec*, Adresse URL : <http://www.saa.gouv.qc.ca>

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE MAURICIE-BOIS-FRANCS, DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE L'ÉVALUATION. *Problématique de l'emploi et de la main-d'œuvre MRC Centre-de-la-Mauricie*, [recherche et rédaction : Françoise Joncas], septembre 1996.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE MAURICIE-BOIS-FRANCS, DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE L'ÉVALUATION. *Problématique de l'emploi et de la main-d'œuvre MRC Francheville*, [recherche et rédaction : Claude Veillette], octobre 1996.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE MAURICIE-BOIS-FRANCS, DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE L'ÉVALUATION. *Problématique de l'emploi et de la main-d'œuvre MRC Haut-Saint-Maurice*, [recherche et rédaction : Jules Bergeron], novembre 1996.

STATISTIQUE CANADA. Cité dans Conseil du statut de la femme, *Des nouvelles d'elles— Les femmes âgées du Québec*, [recherche et rédaction : Francine Lepage et autres], septembre 1999.

STATISTIQUE CANADA. Cité dans Conseil des aînés, *La réalité des aînés québécois*, [recherche et rédaction : Nicole Dumont Larouche et autres], janvier 1997.

STATISTIQUE CANADA, COMPILATION FRAPRU. « La situation des ménages locataires dont le principal soutien financier est une femme en 1995 », *Dossier femmes et logement*, janvier 2000.

STATISTIQUE CANADA. *Le Quotidien*, Mardi 13 janvier 1998. Adresse URL : <http://www.statcan.ca/Daily/français>.

STATISTIQUE CANADA. « Mesure et évaluation du travail non rémunéré des ménages », *Tendances sociales canadiennes*, automne 1996.

STATISTIQUE CANADA ET AUTRES, COMPILATION MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, DIRECTION DE L'ANALYSE DES PME ET DES RÉGIONS 1998. *Profil MRC de la région de la Maurice (04), Faits saillants*, 1999.

STATISTIQUE CANADA ET AUTRES, COMPILATION MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, DIRECTION DE L'ANALYSE DES PME ET DES RÉGIONS 1999. *Profil MRC de la région de la Maurice (04), Faits saillants*, 1999.

STATISTIQUE CANADA. *Recensement de 1991*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec.

STATISTIQUE CANADA. *Recensement de 1996*, compilations spéciales effectuées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec, automne 1998.

STATISTIQUE CANADA. *Recensement de 1991*, cité dans Lajoie consultants et associés inc, *Diagnostic régional de l'économie et de l'emploi relatif à la situation des personnes handicapées région Mauricie*, [rapport préparé par Ginette Pariseault], juillet 1998.

TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES DE LA MAURICIE-BOIS-FRANCS-DRUMMOND, COMITÉ FEMMES ET PRODUCTION INDUSTRIELLE. *Recommandations sur la formation professionnelle et technique des femmes de la Mauricie*, mars 1998.

TRAHAN Brigitte. « Ottawa injecte 21 millions \$ en Mauricie », *Le Nouvelliste*, 24 juin 1999.